



DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN
PITHIVERAIS, AU REGARD DES 5 FINALITES ET DES 5
ELEMENTS DETERMINANTS DE TOUT PROJET
TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

CONTENU

Préambule.....	3
Chapitre 1 : Population et aménagement de l'espace	7
fiche I : Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	8
Fiche II : Population.....	12
Fiche III : Logement.....	16
Fiche IV : Urbanisme et organisation de l'espace.....	23
Fiche V : Transports et mobilité	30
Synthèse du Chapitre 1 : Population et aménagement du territoire	39
Chapitre 2 : Environnement, énergie, risques et nuisances.....	40
Fiche VI : Paysages, espaces naturels et biodiversité.....	41
Fiche VII : Gestion de l'eau	49
Fiche VIII : Gestion des déchets	57
Fiche IX : Énergie.....	63
Fiche X : Risques et nuisances	68
Synthèse du Chapitre 2 : Environnement, énergie, risques et nuisances	75
Chapitre 3 : Développement et activités économiques	76
Fiche XI : Emploi et formation	77
Fiche XII : Industrie, artisanat, commerce et économie sociale et solidaire	86
Fiche XIII : Agriculture	96
Fiche XIV : Patrimoine et Tourisme	101
Synthèse du Chapitre 3 : Développement et activités économiques.....	107
Chapitre 4 : Services et vie sociale	108
Fiche XV : Information et participation citoyenne.....	109
Fiche XVI : Enfance et jeunesse	114
Fiche XVII : Loisirs et vie associative.....	122
Fiche XVIII : Solidarité et équipements sociaux.....	129
Synthèse du Chapitre 4 : Services et vie sociale.....	138

Annexes :

Annexe 1 : Cadre réglementaire

PREAMBULE

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

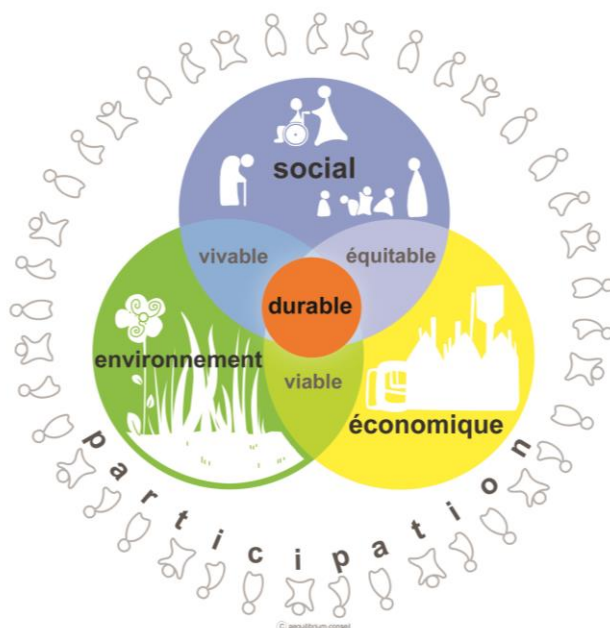
Les préoccupations autour de l'avenir de l'homme et de la planète sont apparues progressivement depuis les années 70 et ce, face à différents constats :

- une **répartition inégale** des richesses,
- des **inégalités sociales** qui s'accroissent,
- des **ressources naturelles** limitées mais des modes de consommation de moins en moins économes entraînant un gaspillage des richesses,
- provoquant également des rejets de **pollutions et de déchets** dans l'environnement, qui détériorent à long terme la qualité de l'eau, de l'air et des sols...

Le développement durable fait l'objet d'une première définition en 1987 au sein du **rapport « Notre avenir à tous »** de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, (communément appelé Rapport Brundtland¹) :

« Le développement durable répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Le développement durable intègre les **4 piliers fondamentaux** suivants :



Il s'agit de trouver **l'équilibre** entre ces piliers en se posant des questions permettant de savoir si les projets, les actions prennent bien en compte et de manière intégrée :

¹ Gro Harlem Brundtland, 1er Ministre Norvégien, alors présidente de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement

L'environnement : pour offrir une meilleure qualité de vie, le développement doit générer des économies de ressources en limitant les pollutions

Le social c'est à dire l'accès de tous à la santé, à l'éducation, au logement ; favoriser l'économie locale, le retour à l'emploi de personnes en difficultés ; renforcer le lien social, la solidarité...

L'économie : le développement économique pluriel permettant de produire des richesses mais aussi des emplois

La participation / gouvernance : donner la possibilité aux habitants et aux acteurs locaux, dans toute leur diversité, de donner leur avis et de faire part de leurs besoins pour enrichir les décisions prises par les instances décisionnaires.

DU DEVELOPPEMENT DURABLE A L'AGENDA 21

A Rio en 1992, lors de la **Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement**, 178 Etats présents lors du Sommet de la Terre adoptent une déclaration solennelle définissant les **principes d'un développement plus durable**. Les Nations Unies s'engagent alors à établir un plan d'actions mondial pour le développement durable au 21^{ème} siècle, baptisé **Agenda 21**.

⇒ Agenda : Agir, Faire, Programmer

⇒ 21 : pour le 21^{ème} siècle

Le chapitre 28 de ce plan d'actions invite **chaque collectivité, à l'échelle de son territoire**, à participer de manière volontaire à cette démarche afin de concrétiser le principe : « **penser global, agir local** » à travers la préparation d'un « programme action 21 » en coopération avec les habitants, les organisations locales et les entreprises.

Ainsi, le développement durable et l'Agenda 21 nous concernent tous !

Dans son **Cadre de référence pour les Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux**, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) vise 5 finalités du développement durable :

- ✓ la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- ✓ la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ✓ la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ✓ l'épanouissement de tous les êtres humains
- ✓ une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Au-delà des objectifs de développement durable (ou finalités), des **éléments sont déterminants** afin de mener à bien un projet comme l'Agenda 21. Le cadre de référence du Ministère en retient cinq²:

- ✓ Stratégie d'amélioration continue

Apporter une **amélioration à la situation initiale** au regard des finalités du développement durable et améliorer les **méthodes de travail** pour les rendre plus ouvertes, plus transversales, plus participatives.

² Cadre de référence du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Partie 1 Éléments déterminants de la démarche, p. 8

- ✓ Participation

Rendre compte de la complexité des systèmes local et global qui intéressent un territoire.

- ✓ Organisation du pilotage

S'assurer de l'association d'acteurs multiples au pilotage, assurer la cohérence et la complémentarité entre les politiques et les projets menés sur le territoire, tout en organisant la représentation ou la participation des différents intérêts présents, et en assurant également les arbitrages nécessaires.

- ✓ Transversalité des approches

Intégrer les 3 dimensions du développement durable (efficacité économique, progrès social et protection de l'environnement) et **articuler** les court, moyen et long termes, entre les échelles territoriales (du local au global), entre les domaines d'actions, autour d'enjeux transversaux, et enfin entre les actions des parties prenantes.

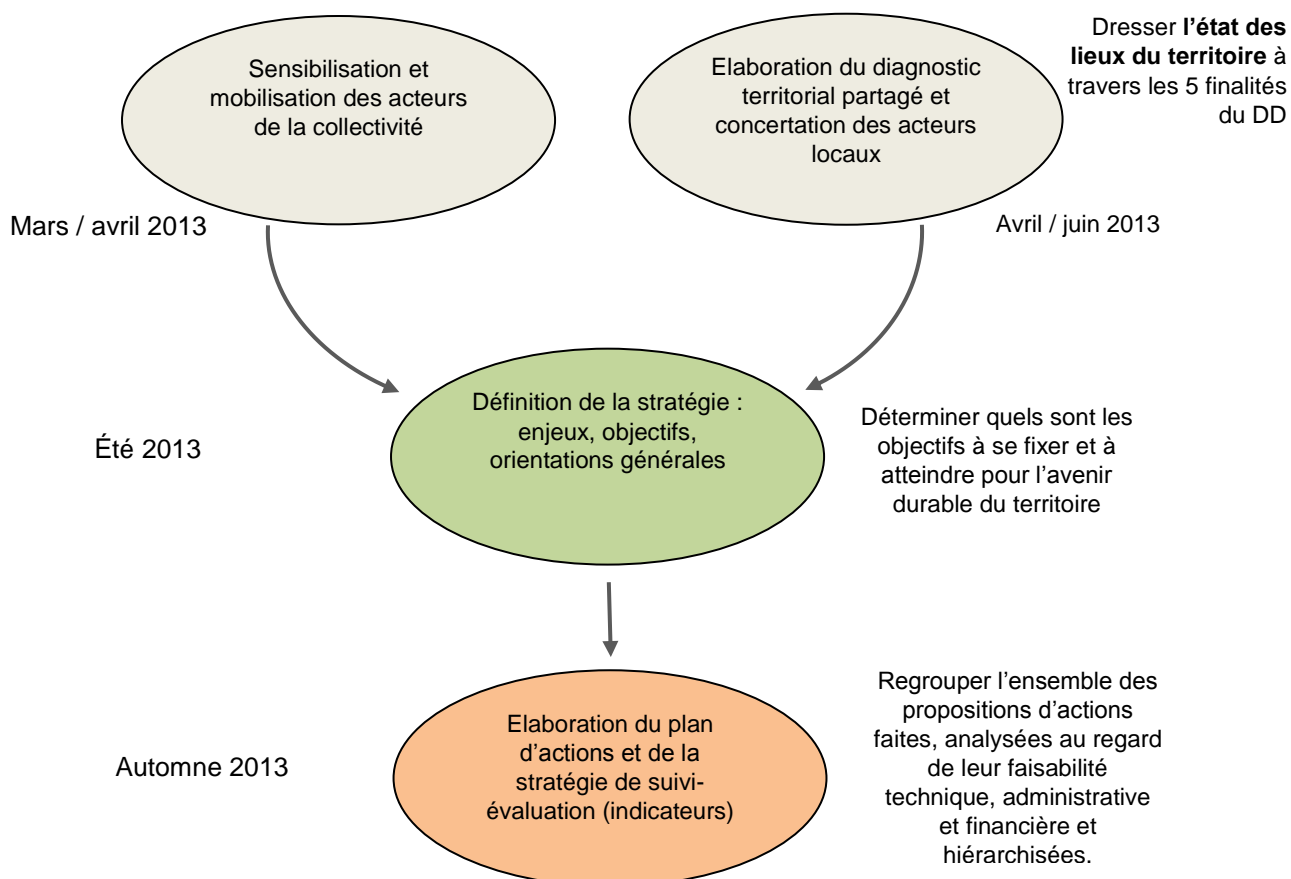
- ✓ Evaluation partagée

Via l'évaluation, **explicitier les changements recherchés** (pratiques, comportements, modes de production et de consommation), en mesurer l'ampleur et apporter les éléments nécessaires à leur appréciation. L'évaluation, **ex ante et ex post**, permet de **vérifier l'adéquation et la pertinence des actions menées** au regard des finalités du développement durable, des enjeux du territoire eu égard à ces finalités, des aspirations de la population, et leur efficacité vis-à-vis des moyens affectés.

DE RIO AU PAYS

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a décidé de s'engager dans la mise en œuvre d'un **Agenda 21 local**, plan d'actions au regard du développement durable, élaboré **en concertation et en partenariat avec la population et les acteurs locaux**.

L'AGENDA 21 DU PAYS ET SES DIFFERENTES ETAPES



LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre d'un diagnostic, il s'agit de répondre aux questions suivantes :

- ⇒ Quels sont les **atouts et contraintes du territoire** ?
- ⇒ Qu'est-ce qui a **déjà été engagé** par le territoire ?
- ⇒ Qu'attendent les **habitants** ?

Le diagnostic :

- identifie les **facteurs favorables** à un développement durable du Pays, et les freins et les facteurs sur lesquels il conviendrait de **porter une attention**.
- est le fruit d'une **synthèse des rapports et sources d'information** sur la situation du territoire, et **d'entretiens** réalisés avec des « personnes ressources ».
- est partagé avec les acteurs locaux et les habitants, et enrichi de leurs apports.
- est composé de « **fiches thématiques** » (eau, énergie, vie associative, transport, emploi, activités économiques, vie culturelle, etc.) comprenant :
 - des points clés au regard des orientations du développement durable,
 - un premier panorama des **atouts – faiblesses – opportunités et menaces** du territoire en ce qui concerne son développement durable.
 - les **enjeux** en matière de développement durable.

ORGANISATION GENERALE DU DOCUMENT

Le présent document est divisé en **4 grands chapitres** qui abordent les **4 thèmes** suivants :

- ⇒ Population et aménagement de l'espace
- ⇒ Environnement, énergie, risques et nuisances
- ⇒ Développement et activités économiques
- ⇒ Services et vie sociale

Chaque **fiche thématique** se structure comme suit :

- ⇒ Contexte réglementaire appliqué au territoire (quand nécessaire)
- ⇒ Acteurs clés
- ⇒ Analyse de la situation
- ⇒ Actions ou projets en cours de réalisation (par la commune et par les acteurs du territoire).
- ⇒ Ce qu'il faut retenir : AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) / enjeux

DIFFUSION ET VALIDATION DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic est en premier lieu présenté au **comité technique du projet**, puis partagé avec les **habitants, acteurs locaux et partenaires** à travers la concertation. Les apports de cette phase de concertation viennent alors compléter le document initial, qui est enfin validé par le **Comité de pilotage** du projet (membres du Bureau du Syndicat de Pays, présidents des groupes de travail du Pays, élus régionaux et départementaux, la Présidente du Conseil de Développement et quelques personnes qualifiées...).

CHAPITRE 1 : POPULATION ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Les choix d'aménagement, d'équipements, de transport et de logement jouent un rôle central en matière de qualité et de conditions de vie des habitants. Inscrire ces choix dans une logique de développement durable suppose de réfléchir à l'organisation de l'espace en lien avec la consommation des ressources, la préservation de l'environnement, l'attractivité du territoire, la mixité fonctionnelle et sociale, l'accès de tous...

FICHES

Liste des fiches composant la thématique :

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Population

Logement

Urbanisme et organisation de l'espace

Transports et mobilité

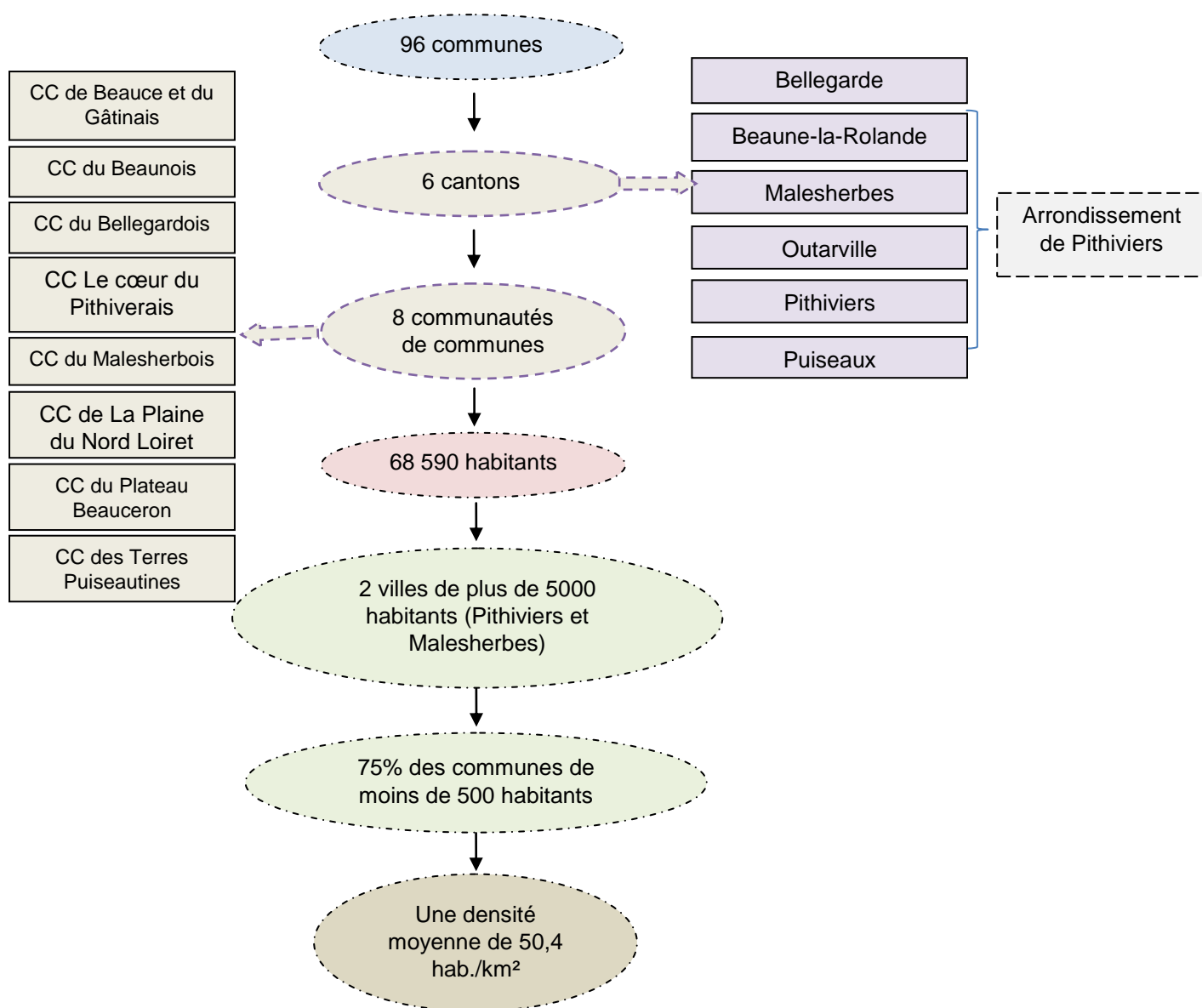
CHAPITRE I : POPULATION ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

FICHE I : LE PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

Connaître les caractéristiques générales du territoire permet de saisir les réalités et les dynamiques du Pays et des communes qui le composent, et de voir dans quel périmètre plus large il s'inscrit. Les évolutions des dernières décennies en termes de mobilité des biens et des personnes impliquent des interdépendances, des liens avec les autres territoires et supposent bien évidemment que les réflexions autour de l'organisation de l'espace ne se limitent pas aux frontières du Pays.

CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

Le Pays Beauce Gâtinais Pithiverais, en 2013³, c'est :



³ 2009 pour la population, densité, (Données INSEE)

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Situé au nord-est de la **région Centre**, dans le **département du Loiret**, le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est **frontalier de l'Île-de-France**, dont il côtoie deux départements ; l'Essonne et la Seine-et-Marne. Le Pays est également limitrophe du département d'Eure-et-Loir.

Cette situation lui permet une relative proximité avec plusieurs grandes villes ; le Pays est situé à **environ 80 kilomètres de Paris** et à une **quarantaine de kilomètres d'Orléans**.

Le Pays est un territoire de **transition entre le bassin de la Seine**, qui le longe au nord-est, et le **bassin de la Loire**, qui passe au sud, au niveau d'Orléans.

Le Pays est traversé d'est en ouest par l'**Autoroute A19**, qui relie l'A5 (Paris-Troyes-Langres), l'A6 (Paris-Lyon) et l'A10 (Paris-Orléans-Tours-Poitiers-Bordeaux) et permet de rallier l'A77 vers Nevers et l'est de la France.

Le syndicat mixte du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est un établissement de coopération intercommunale qui regroupe **6 cantons**, et qui s'organise autour de **deux pôles urbains principaux** : **Pithiviers**, au centre du territoire, et **Malesherbes**, au nord-ouest. Le Pays regroupe l'arrondissement de Pithiviers, ainsi que le canton de Bellegarde (6 cantons au total).



Source : <http://www.pays-du-pithiverais.fr/>

POSITIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE

Statut administratif	Superficie	Population (INSEE 2009)	Densité	Subdivision	Chef-lieu, résidence préfecture
Région Centre	39 150,9 km ²	2 538 590 hab.	64,8 hab. /km ²	6 Départements : Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret	Orléans
Département du Loiret	6 775,2 km ²	653 510 hab.	96,5 hab. /km ²	3 arrondissements 41 cantons 334 communes	Orléans
Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (1996)	1 348,2 km ²	68 263 hab.	51,1 ⁴ hab. /km ²	6 cantons 96 communes	Pithiviers
Arrondissement de Pithiviers	1 198 km ²	61 209	51,1 hab. /km ²	5 cantons 86 communes	Pithiviers
Canton de Bellegarde	150, 2 km ²	7 054	47 hab. /km ²	12 communes	Bellegarde

⁴ Densité de l'arrondissement de Pithiviers, qu'il faut nuancer avec celle du canton de Bellegarde (47 hab/km²)

5 communes du Pays se sont engagées dans une **démarche Agenda 21** :

- Coudray en 2008
- Givraines en 2009
- Briarres sur Essonne en 2010
- Augerville la Rivière en 2010
- Boësses en 2011
- La Neuville sur Essonne en 2011.

Toutes ces communes ont été accompagnées dans leur démarche par l'**association Notre village**.

CHAPITRE I : POPULATION ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

FICHE II : POPULATION

Les évolutions démographiques sont intimement liées aux questions de dynamisme économique et d'attractivité du territoire. Elles posent également la question de l'adaptation des territoires et de la réponse apportée à ces derniers en termes d'équipements, de services à la personne ou encore de mobilité.

ACTEURS CLES

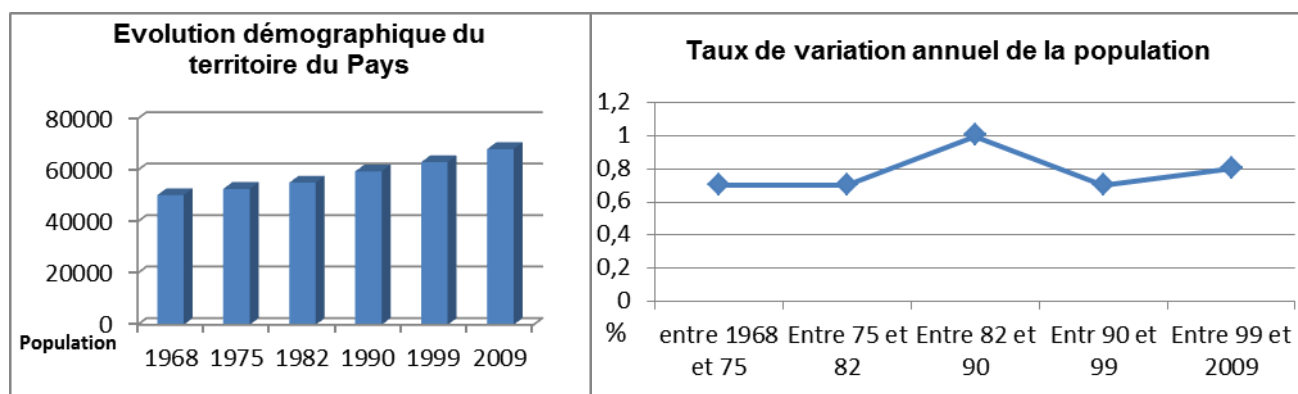
- L'**INSEE**, Institut national de la statistique et des études économiques, collecte les données démographiques sur la population française. Les données utilisées dans ce document sont celles du **recensement de 2009**, issues du document mis à jour le **28 juin 2012**.

NB : Pour toutes les données relatives au territoire et issues de la base de données de l'INSEE, il s'agit des chiffres correspondants à l'arrondissement de Pithiviers auquel s'ajoute le canton de Bellegarde.

ANALYSE DE LA SITUATION

UNE FORTE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

- Le territoire connaît une **hausse constante** de sa population depuis 1968, de l'ordre de **35% d'augmentation** entre 1968 et 2009. Le territoire comptait, lors du dernier recensement en 2009, plus de 68 000 habitants. Cette tendance s'inscrit dans la croissance qu'a connu le département du Loiret depuis 1968, avec une hausse de population de près de 52%.
- En parallèle, la **densité a elle aussi connu une forte évolution** ; passant de 37.1 hab./km² en 1968 à **50.4 hab./km² en 2009**. Ce territoire rural conserve cependant une densité très faible en comparaison avec l'ensemble du département (96.5 hab./km² en 2009) avec une population éparpillée sur le territoire.
- La **variation annuelle** de population est restée relativement **stable** sur cette période, de l'ordre de +0,7%, avec cependant un pic entre 1982 et 1990, période durant laquelle la population a augmenté de 1% par an.

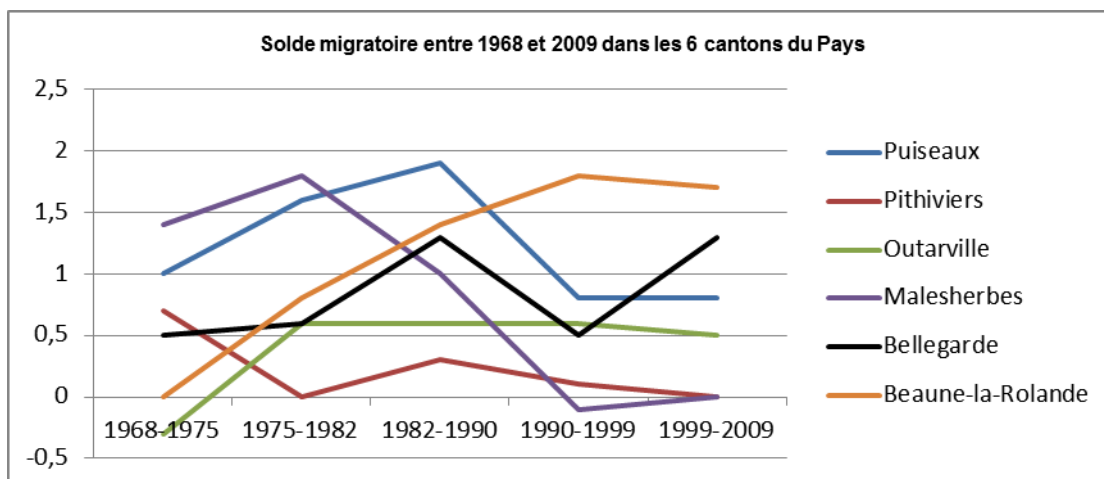


Source : INSEE – RP 1968 à 2009

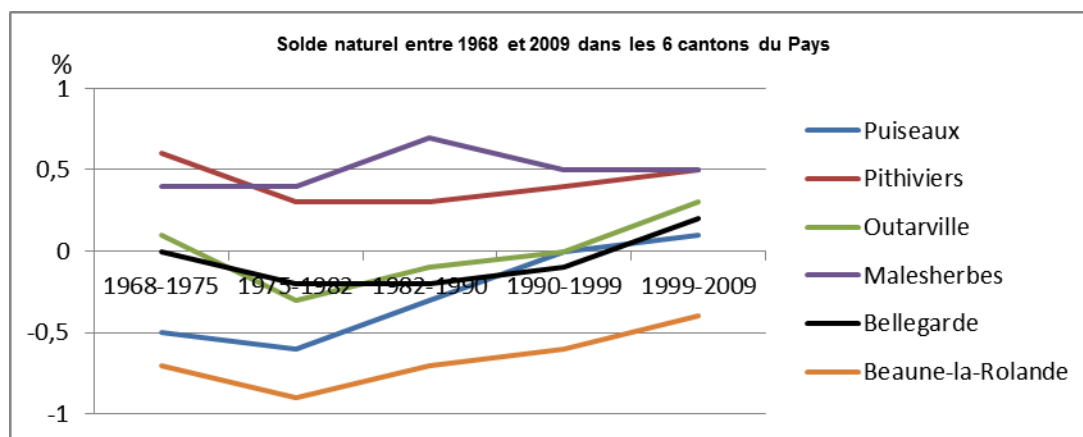
- La croissance démographique forte s'explique principalement par un **solde migratoire** (différence entre le nombre d'entrées et de sorties sur le territoire) **élevé** associé à un **solde naturel** (différence entre le nombre de naissances et de décès sur le territoire) **positif**. Cependant, l'analyse détaillée par canton montre de **fortes disparités** au sein du territoire.

- ⇒ Les cantons de **Pithiviers** et de **Malesherbes** se distinguent par un **solde naturel élevé** en comparaison au reste du territoire (+0,5% en moyenne, correspondant aux moyennes départementale ou nationale).
- ⇒ Les autres cantons, après une période de baisse jusqu'à la fin des années 1970, remontent peu à peu la courbe. Tous, à l'exception de Beaune-la-Rolande, ont aujourd'hui retrouvé un **solde naturel positif**.

Les flux migratoires sur le territoire sont **très divers** d'un canton à l'autre. Une diminution du nombre annuel de nouveaux habitants s'est amorcée à partir des années 1980, avant de se **stabiliser au milieu des années 1990**. C'est au niveau du canton de **Malesherbes** que l'évolution a été la plus importante, avec un taux migratoire passant de **+1,8%** entre 1975 et 1982 à **0%** entre 1999 et 2009.



Source : INSEE – RP 1968 à 2009



Source : INSEE – RP 1968 à 2009

UN VIEILLISSEMENT MODERE DE LA POPULATION

Si globalement, l'évolution de la population par tranche d'âge entre 1999 et 2009 suit les **grandes tendances nationales** (diminution du nombre de personnes entre 0 et 44 ans, et augmentation du nombre de personnes de plus de 45 ans), on remarque quelques spécificités.

Cette augmentation ne concerne pas la **tranche d'âge 60-74 ans, globalement en diminution**, notamment dans certains cantons (Bellegarde et Beaune-la-Rolande) et à l'exception des cantons de Malesherbes et Pithiviers (pôles urbains). En revanche, **les plus de 75 ans sont en augmentation** dans tous les cantons.

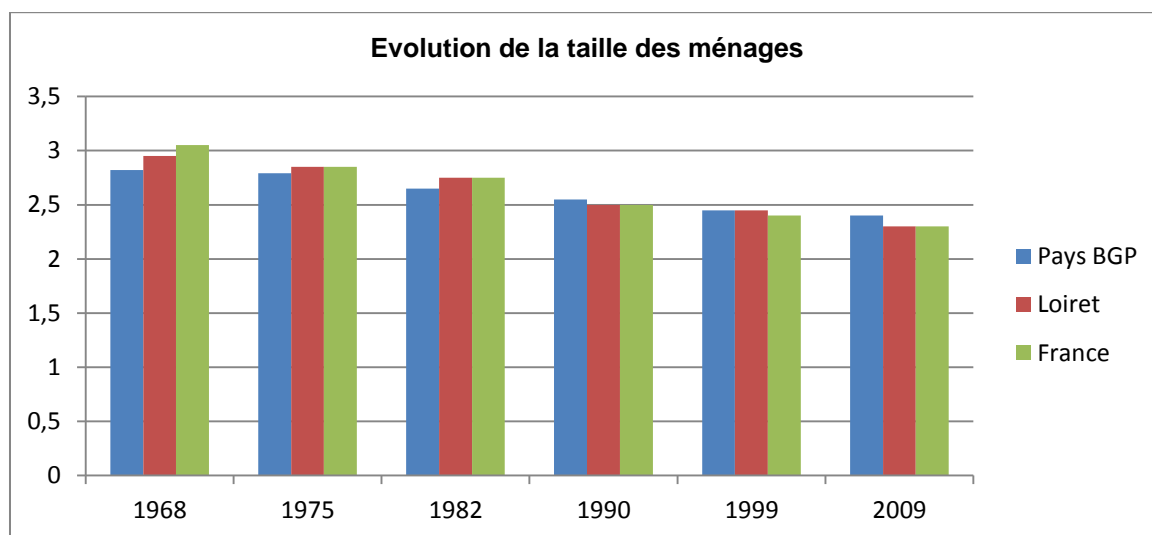
Si la **tendance concernant les 0-14 ans** est à la hausse, comme au niveau national, cela ne concerne pas les cantons de Malesherbes et Pithiviers.

UNE REDUCTION DE LA TAILLE DES MENAGES

A l'image de la tendance nationale, la **taille des ménages du Pays a diminué** progressivement, passant de 2,8 personnes par ménage en moyenne en 1968 à 2,4 en 2009 (contre 2,3 en France).

Constats principaux :

- Un **nombre de familles en baisse** (71% en 2009 contre 73% en 1999).
- Un **nombre de couples avec enfants** également en diminution (32.7% en 2009 contre 35.8% en 1999).
- Les couples avec **un ou deux enfants forment 80% des familles** avec enfants, contre seulement 20% pour les familles nombreuses (3 enfants ou plus).
- Les tendances démographiques se retrouvent – bien que plus prononcées – au niveau départemental (32.3% de personnes seules contre 27.7% pour le Pays).
- Cependant on note un nombre de personnes par ménage longtemps inférieur aux moyennes nationale et départementale et désormais supérieur.



Source : INSEE – RP 1968 à 2009

TABLEAU AFOM (ATOUPS, FORCES, OPPORTUNITES, MENACES) AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Les apports de la concertation sont indiqués en bleu.

+	-
<p>ATOUPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une population en hausse constante, liée à des soldes migratoires et naturels positifs. 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'éclatement de la population sur un territoire vaste • Un déficit quant à l'accueil des cadres qui risque de devenir un problème notamment en matière de recrutement médical
<p>OPPORTUNITES</p>	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un vieillissement tendanciel de la population • Une diminution de la taille des ménages

ENJEUX AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ Prendre en compte les évolutions structurelles de la population dans l'offre du territoire (logements, transports...) : adapter l'offre d'équipements, de services et de logements au vieillissement de la population et à la diminution tendancielle de la taille des ménages
- ⇒ Prendre en compte les besoins des familles (les jeunes) en termes de services
- ⇒ Créer une identité propre au Pays, propre à la nouvelle composition démographique, avec les habitants de longue date et les populations venant d'horizons différents

FICHE III : LOGEMENT

Le logement et les déplacements sont les deux postes de dépenses principaux des ménages, devant l'alimentation, les loisirs et la culture, les soins, etc. Le logement fait partie des droits fondamentaux de l'individu, et l'ambition de la politique du logement social est d'offrir à tous les conditions de se loger décemment. S'intéresser au logement est donc essentiel que ce soit en matière d'accès à la propriété ou de locatif, de taille des logements et de leur occupation mais aussi de logements neufs, anciens ou vacants.

INSTRUMENTS OPERATIONNELS TERRITORIALISES

Plan départemental de l'habitat (PDH)

- **Objectif** : lutter contre les déséquilibres et les inégalités territoriales à l'échelle départementale.
- Le PDH du Loiret (2011-2016) identifie **4 enjeux majeurs** : **satisfaire les besoins** de la population, décliner les politiques locales en fonction des potentiels et des **spécificités des territoires**, s'assurer des **bonnes conditions de logement** pour tous, et prolonger le partenariat en s'appuyant sur le **dispositif d'observation** en place.

Programmation du contrat Pays – Région

Le programme d'actions du contrat de 3^{ème} génération entre le Pays et la Région prévoit un **module 3 sur l'habitat et la rénovation urbaine**. Au titre de ce module, plusieurs actions sont prévues, parmi lesquelles l'incitation à la **réalisation de Plans locaux de l'habitat**.

Plans locaux de l'habitat (PLH)

- **Objectif** : définir les principes et objectifs de l'habitat à travers une répartition équilibrée de l'offre de logements sur un territoire.
- Ce dispositif n'est obligatoire pour aucun EPCI du territoire⁵, mais est encouragé par le Pays.
- A l'heure actuelle, il y a un **PLH intercommunal sur le territoire** : celui de la Communauté de Communes du Beaunois (dont les trois orientations principales sont la diversification de l'offre de logements, la maîtrise de l'effort de production de logements et l'animation de la politique locale de l'habitat en concertation avec les communes). La **Communauté de Communes du Bellegardois** est en train d'élaborer son PLH.

Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

- Le **PDALPD 2008-2013 du Loiret** s'oriente autour de **4 objectifs prioritaires** :
 - conforter les outils pour une meilleure efficacité des actions mises en œuvre par les partenaires du PDALPD ;
 - développer une offre de logements adaptée permettant de répondre à la diversité des besoins entre logement et hébergement ;
 - inscrire l'action en direction du logement des personnes défavorisées dans une logique de prévention ;
 - développer les outils de repérage et renforcer les actions concertées en vue du traitement des situations d'habitat indigne.

⁵ Obligatoire pour les EPCI de plus de 30 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, et compétents en matière d'habitat.

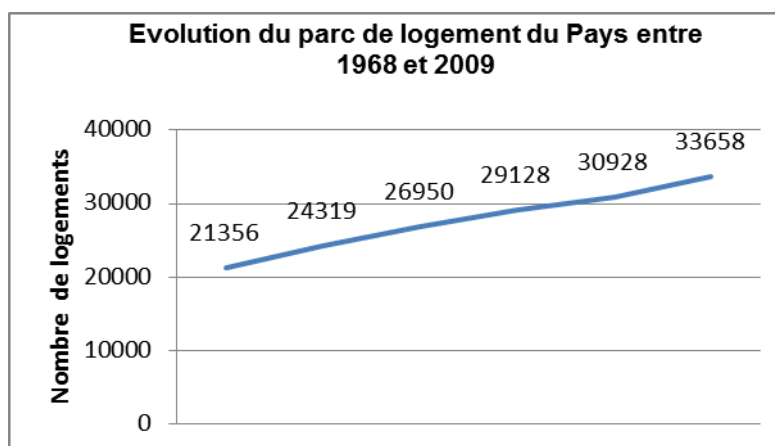
ACTEURS CLES

- **LogemLoiret**, principal gestionnaire du parc social du Pithiverais
- La **SIAP**, agence partenaire de LogemLoiret pour le Pithiverais (gestion de 1530 logements sur 14 communes)
- **L'ADIL 45** (agence départementale d'information sur le logement), conseille sur les questions relatives au logement (aides à l'amélioration de l'habitat, espace info énergie...).
- Dans une moindre mesure, **VALLOGIS** (Bellegarde, Chilleurs aux Bois) et **hAmoVAI** (Puisseaux)

ANALYSE DE LA SITUATION

UN PARC EN AUGMENTATION

En lien avec l'évolution démographique que connaît le Pays depuis plusieurs décennies, le parc de logements est lui aussi en **augmentation constante**, de près de 58% depuis 1968. (INSEE 2009)



Source : INSEE – RP 1968 à 2009

Le parc de logements se compose à **82% de résidences principales**, un taux plus faible qu'à l'échelle départementale où 87.4% des logements sont des résidences principales. Le nombre de **résidences secondaires est en baisse** depuis une vingtaine d'années (3 040 logements en 2009). (INSEE 2009)

UNE PART CROISSANTE DE LOGEMENTS VACANTS

Avec 2784 logements vacants en 2009 (tous logements confondus), le taux de vacance est de **8.3%** ; cela représente un taux **relativement élevé** comparé au seuil de vacance incompressible⁶, qui est de 7%. Ce taux est en augmentation sur l'ensemble du territoire – les logements vacants ne représentaient que **6.8% en 1999** – à l'exception du canton de Bellegarde où il a connu une légère diminution, tout en restant globalement plus élevé que sur la plupart des autres cantons. (INSEE 2009)

UN PARC DOMINE PAR DES LOGEMENTS INDIVIDUELS DE PLUS DE 4 PIÈCES

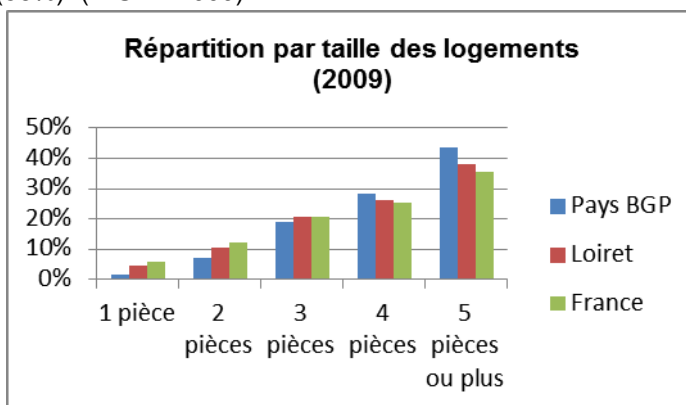
L'analyse de la distribution des logements par nombre de pièces montre la prédominance des « **grands** » logements sur le territoire. Les logements de **4 pièces et plus** représentent **72% des résidences principales**, taux élevé par rapport aux zones de comparaison. Le parc de résidences

⁶ Taux nécessaire au bon fonctionnement du parc (délais de relocation, immobilisation pour travaux...).

secondaires est par ailleurs composé à **83.4% de maisons**, un taux très élevé par rapport aux moyennes départementale (68%) et nationale (56%). (INSEE 2009)

Cela s'explique notamment par le caractère fortement rural du Pays et **l'histoire patrimoniale** d'un territoire (le Gâtinais plus particulièrement) comportant de nombreuses fermes de grande taille, avec des difficultés de transmission.

54% des ménages occupent leur logement depuis plus de 10 ans. Un taux relativement élevé puisqu'une majorité des ménages du département et de France métropolitaine occupent leur logement depuis moins de 10 ans (respectivement 51.3 et 51.2%). (INSEE 2009)



Source : INSEE – RP 1968 à 2009

Le parc est relativement ancien : en 2006, **35% des résidences dataient d'avant 1915**⁷. 75% du parc a plus de 40 ans.

Les 2 pièces sont difficiles à louer ; la demande se porte en majorité sur des logements d'au moins trois pièces.

UN PARC MAJORITAIREMENT COMPOSE DE PROPRIETAIRES

Le taux de ménages propriétaires de leur logement est particulièrement élevé sur le territoire du Pays ; alors que 61.8% de la population départementale est propriétaire de son logement et 57.7% des ménages français, ce sont **71.4% des ménages** du Pays qui possèdent leur logement. On note par ailleurs une augmentation de ce taux entre 1999 et 2009. (INSEE 2009)

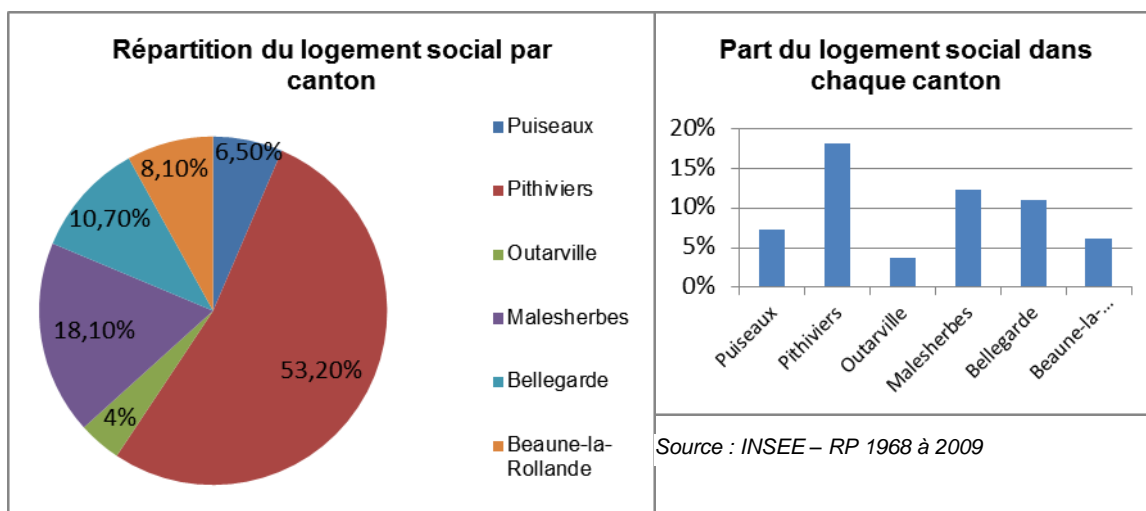
Le **parc locatif privé** est quant à lui relativement **réduit** ; il concerne **14.2% du parc** et a connu une augmentation sensible entre 1999 et 2009 (+7.8%). Cette croissance est particulièrement importante sur les cantons de Bellegarde (+17.2%), Malesherbes (+10.2%) et Pithiviers (+8.7%). Elle est plus limitée dans les autres cantons. (INSEE 2009)

UNE PART RELATIVEMENT FAIBLE DU LOGEMENT SOCIAL A L'EXCEPTION DES DEUX POLES URBAINS

Le **parc social représente 11.7%** des résidences principales en 2009 (15% pour le département du Loiret et 14.6% sur le territoire français). Cette proportion a baissé depuis 1999 (elle était alors de 13%). **Plus de 50% de ces logements se situent dans le canton de Pithiviers**, et en grande partie dans la **ville de Pithiviers** où le taux de logements sociaux atteint 42% (Chiffre SIAP 2013), situation atypique pour une ville de moins de 10 000 habitants. Le parc de logements sociaux de Malesherbes représente quant à lui environ 20% des logements de la ville. Les communes rurales disposent de peu, voir pas de logements sociaux.

Le parc est ainsi **inégalement réparti** sur le territoire ;

⁷ Source : Diagnostic de territoire SCoT PBGP, Déc 2011



Le parc locatif social est **peu tendu**, avec des délais d'attente raisonnables (2 à 3 mois pour une demande recevable), une **vacance faible**, une **population modeste, peu précarisée dans l'ensemble** mais une augmentation cependant des familles de personnes isolées en grande difficulté vivant des minimas sociaux.

La SIAP prévoit une construction de **70 logements neufs sur les deux ans** à venir puis un rythme de construction de 10 logements par an jusqu'en 2022. Le renouvellement est lent car la demande est faible. En termes de réhabilitation, l'objectif est de réhabiliter 20 logements par an.

La demande est en partie locale mais également **de plus en plus francilienne** dans un contexte de saturation de l'Île de France. La SIAP voit également une demande de plus en plus importante de populations non salariées (sans ressources).

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- **L'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Bellegardois**⁸, mise en œuvre entre 2005 et 2009, avait pour objectif de répondre à la demande de logements locatifs et en particulier des ménages les plus modestes en réduisant la vacance notamment, d'améliorer le confort des logements et d'encourager leur adaptation aux besoins liés au vieillissement. Elle concernait l'ensemble des communes de l'intercommunalité.
- **Réhabilitation des logements** : depuis une vingtaine d'année, la SIAP réhabilite au fur et à mesure son parc de logements, la majorité étant désormais classée C (réglementaire). S'il est difficile dans la réhabilitation d'aller au-delà, l'impact est cependant non négligeable ; pour exemple, le parc de Malesherbes est passé de E à C. 34 logements supplémentaires devraient être réhabilités pour 2014. Les principales mesures d'amélioration de la performance énergétique sont l'installation de la VMC ou encore l'isolation par l'extérieur.
- **La SIAP travaille au plus près de ses locataires, en organisation régulièrement des réunions ou événements directement sur site, en pied d'immeuble par exemple.** Ainsi, une récente opération en partenariat avec la SICAP visait à prévenir la précarité énergétique en travaillant sur les bons gestes : fonctionnement du chauffage, des appareils électriques... Une journée Développement durable / propreté avait également été organisée pour informer sur les règles du tri sélectif ou encore sur les produits nettoyage. Cependant et malgré le

⁸ Convention de l'OPAH

porte à porte réalisé à chaque fois, la **participation des habitants** lors de ces temps de sensibilisation est **très faible**.

- **La SIAP met en place des chantiers d'insertion** : en 2012, pendant 8 mois, des jeunes en difficultés issus du Pithiverais ont pu réaliser des travaux de rénovation dans les immeubles de la ville. Par ailleurs, la SIAP travaille aussi à **l'intégration de clauses d'insertion** dans les marchés de construction du territoire et cherche à en faire directement bénéficier les locataires du territoire, des personnes volontaires en recherche d'emploi.
- A Briarres sur Essonne, la **banque alimentaire** apporte un soutien aux ménages en difficulté sur une période de 2 à 4 mois avec un accompagnement pour un arrêt du soutien d'un commun accord.
- Des **expériences d'habitat intergénérationnel** sont prévues dans le futur écoquartier de Pithiviers. A noter également que dans les communes rurales, l'intergénérationnel n'est pas rare dans les familles.
- Au titre du module 4 du contrat de Pays, la région **subventionne les actions d'amélioration de la performance énergétique** des logements sociaux et bâtiments publics.

TABLEAU AFOM (ATOUPS, FORCES, OPPORTUNITES, MENACES) AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Les apports de la concertation sont indiqués en bleu.

+	-
<p>ATOUPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une forte proportion de ménages propriétaires : une accession facile à la propriété • Un parc locatif peu tendu : une offre suffisante • Une réhabilitation des logements par les principaux bailleurs du territoire. • Pas de contraintes topographiques pour la construction 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une faible part de logements sociaux en milieu rural, une concentration en milieu urbain • Une faible part de petits logements • Un taux de vacance élevé (excepté dans le logement social) • Un parc immobilier relativement ancien : fortement consommateur d'énergie (perte de valeur car insuffisamment isolé et peu tourné vers des énergies renouvelables) • Peu de plans locaux habitat sur le territoire • Moins d'attrance pour les logements collectifs • Un manque de logement pour les « PMR », personnes à mobilité réduite, et de MARPA (maison d'accueil rurale pour les personnes âgées) • Forte proportion de ménages propriétaires qui ne sont pas forcément en mesure d'assumer un investissement pour la rénovation énergétique du logement
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un projet d'écoquartier en cours sur Pithiviers • Un contrat de Pays qui prévoit le soutien aux initiatives de développement d'outils territoriaux (Plans locaux d'urbanisme et SCoT). • La RT2012 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un engouement pour les logements individuels de grande taille : risque d'étalement urbain. • Un parc de logement qui s'adapte peu aux évolutions démographiques et structurelles de la population • Augmentation du coût du logement (RT 2012) • Une population nouvelle d'Île de France qui arrive et risque de faire monter les prix de l'immobilier • L'effet de seuil des aides à la rénovation

ENJEUX AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ Développer la connaissance du territoire en matière de **logement indigne** (système de veille ou d'observation)
- ⇒ Eviter **l'étalement urbain** et les constructions en périphérie en encourageant des politiques de densification du territoire, comme le prévoit le SCoT)
- ⇒ Encourager **la rénovation et l'amélioration thermique** des vieux logements et leur **adaptation au vieillissement de la population.**
- ⇒ Adapter **le logement aux évolutions démographiques et structurelles de la population**
- ⇒ Mieux **répartir l'offre de logements sociaux**
- ⇒ Communiquer sur les **aides nécessaires** à la rénovation tout en anticipant leur baisse

CHAPITRE I : POPULATION ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

FICHE IV : URBANISME ET ORGANISATION DE L'ESPACE

L'urbanisme et l'aménagement du territoire intègrent des enjeux sociaux, (la fracture sociale d'un territoire, le développement de la mixité) des enjeux économiques (développement d'une activité respectueuse des principes du développement durable) et des enjeux environnementaux (la lutte contre l'étalement urbain, la préservation de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques...).

INSTRUMENTS OPERATIONNELS TERRITORIALISES

Le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) de la Région Centre

- **3 priorités définies** : Une société de la connaissance porteuse d'emplois, Des territoires attractifs organisés en réseau, Une mobilité et une accessibilité favorisées.
- **NB** : Ce schéma aborde un grand nombre des thématiques de ce diagnostic ; transport, santé, culture, emplois...

La charte du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

- **Objectif** : déterminer, pour les dix années à venir, les axes stratégiques de développement du territoire au plan économique, social et culturel, support pour l'élaboration de ses différents programmes d'actions.
- Elaborée en 1997 puis renouvelée en 2003 et 2008.
- 4 axes stratégiques définis dont : « **Un Pays où il fait bon vivre : faire de l'environnement et de l'urbanisme des enjeux forts de qualité de vie et d'image du Pays** »⁹.

Le schéma de cohérence territoriale du Pays (SCOT)

- **Objectif** : veiller à la cohérence entre les politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux à l'échelle de l'agglomération
- Elaboré **entre 2007 et 2011**, le SCOT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais définit les orientations d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir.
- Il s'agit du **2^{ème} SCOT approuvé dans le Loiret** après celui de la Communauté d'Agglomération d'Orléans Val de Loire.
- Le scénario de développement retenu est « **De la périurbanisation à la maîtrise du développement local**¹⁰ », qui prévoit d'atteindre 82 000 habitants en 2030. Il se structure autour de **3 axes stratégiques** eux-mêmes déclinés en objectifs :
 - Conforter l'identité et le positionnement du territoire
 - Assurer le renouvellement du tissu économique
 - Concilier environnement et développement.
- Objectif concernant l'organisation du territoire : « **Hiérarchiser et structurer le pôle urbain central** ». Des orientations différentes concernent les différents espaces du territoire :
 - Le **pôle urbain central** organisé autour de Pithiviers constitue une polarité (équipements, services, commerces) pour tout le territoire. Objectif : maintenir et favoriser un regain démographique (21,4% de la population du Pays en 2030).
 - Un réseau de **pôles secondaires** structure le territoire. Objectif : veiller à leur maintien sur la frange est (Malesherbes, Bellegarde...) et les conforter sur les franges nord et sud (Sermaises, Bazoches les Gallerandes...).

⁹ Charte de développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais redéfinie en 2008

¹⁰ PADD du SCOT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, Egis Aménagement / Square / Tassili, Septembre 2009, 44p.

- La commune de **Coudray** a lancé l'élaboration de son PLU¹¹ avec une démarche AEU, approche environnementale de l'urbanisme. Le projet a été arrêté le 12 décembre 2012 et est actuellement soumis pour avis aux différents partenaires et acteurs du territoire.
- La commune de Briarres-sur-Essonne a mené **conjointement la refonte de son PLU et son Agenda 21**, ce qui a induit une forte prise en compte des principes du développement durable dans l'élaboration du PLU.

Etat des lieux des documents d'urbanisme sur le territoire du Pays

	2002	2007	2012
RNU	44	16	10
Carte communale en cours	6	24	2
Carte communale approuvée	6	18	31
POS / PLU en cours	15	9	15
POS / PLU approuvé	25	29	38

Sources : Diagnostic du SCOT, p.12 du Volet Economie, Habitat, Equipements et Services / Site internet de la DDT du Loiret : <http://www.loiret.equipement.gouv.fr/>. Mise à jour 31 décembre 2012

ACTEURS CLES

- **Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Loiret** : informe, sensibilise, conseille et forme à la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Sur l'année 2013-2014, il travaille notamment sur la sensibilisation des élèves au thème des friches avec les autres CAUE de la Région.
- **La Direction Départementale des Territoires (DDT) du Loiret** : sensibilise les élus en amont des études préalables aux PLU en matière de « gestion de l'espace à l'échelle d'un bassin de vie, de la commune et du quartier ».
- **La Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) du Loiret** : réunit différents acteurs (représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement) de manière mensuelle afin de vérifier la cohérence des projets de documents d'urbanisme avec la préservation des ressources agricoles indispensables.
- **L'EPFL (CG 45), établissement public foncier du Loiret** : réalise des acquisitions foncières pour son compte ou le compte de ses membres (27 communes du Pays sont membres) pour mettre en œuvre des projets urbains, projets d'aménagement, accueil ou extension d'activités économiques, etc. L'EPFL gère uniquement l'achat, le portage, la gestion et la revente des terrains à la collectivité à l'origine de l'acquisition.

ANALYSE DE LA SITUATION

ANALYSE DU TISSU URBAIN

Situé à proximité de plusieurs agglomérations (parisienne, orléanaise, montargoise), le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais connaît une **croissance démographique** liée à cette proximité. Cela s'est traduit par une « **urbanisation spontanée, jusqu'ici peu organisée**, notamment sur les limites du territoire »¹². Toutefois, le Pays doit veiller à préserver son identité de la périurbanisation des métropoles qui l'entourent.

¹¹ <http://www.coudray.fr/fr/information/33585/plu-%28plan-local-urbanisme%29>

¹² *Stratégie opérationnelle de la Charte de développement du Pays (2003 – 2020)*

LES POLITIQUES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

L'absence d'opérations ou programmes d'amélioration de l'habitat en 2013

Aujourd'hui, il n'y a plus de dispositif d'amélioration de l'habitat sur le territoire du Pays mais deux opérations ont eu lieu ces dernières années.

■ **Le Programme d'Intérêt Général (PIG) de la Ville de Pithiviers**

Animé par l'UDAH Pact du Loiret entre 2006 et 2009, le PIG de Pithiviers représentait le volet logement du Plan de Cohésion Sociale. Le PIG concernait un périmètre de 500m autour des bâtiments historiques classés ainsi que les immeubles indignes. Il avait pour objectif¹³ de mettre sur le marché de nouveaux logements ou des logements vacants, de développer les logements locatifs, de lutter contre l'habitat indigne, d'adapter les logements pour le maintien à domicile des personnes âgées et de mettre en valeur le patrimoine bâti.

■ **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Bellegardois** (voir fiche [Logement](#) p.19)

Le programme de rénovation urbaine sur le quartier Saint-Aignan à Pithiviers

Le **quartier Saint Aignan à Pithiviers**, dit « zone urbaine sensible (ZUS) », fait l'objet d'une Opération de Restructuration Urbaine (ORU) depuis 2006. L'objectif est de **transformer de manière durable le quartier, tant dans son fonctionnement que sur son image**.

Une première phase a été réalisée¹⁴ :

- démolition de 93 logements (100% réalisé)
- un objectif de reconstruction de 29 logements sur site (2 logements soit 7% réalisé)
- réhabilitation de 66 + 45 logements (100% réalisés)
- la réalisation d'un terrain multisports et différents jeux pour les enfants,
- l'aménagement d'espaces publics : création de parkings, éclairage public,
- la restructuration du Centre Camille Claudel.



A compter de 2013, une seconde phase est en cours : elle inclut la **résidentialisation de logements** et **l'aménagement d'espaces publics**. Dans ce cadre, un groupe d'habitants a été constitué pour informer la population de l'avancement du projet et de recueillir leur avis¹⁵.

L'opération « cœur de village »

- ⇒ **QUOI** : Depuis 1984, la Région Centre mène l'opération « Cœur de village » qui vise à **dynamiser les villages** de moins de 7 000 habitants et **conforter les centres bourgs**. Afin de bénéficier d'une aide de la Région pour l'aménagement d'espaces publics, les communes intègrent dans leur projet d'aménagement la création de logements sociaux.
- ⇒ **COMMENT** : Pour faire face aux nombreuses demandes, la Région a précisé ses critères de sélection en 2012¹⁶ : l'aménagement doit favoriser le lien social, l'animation commerciale, la valorisation patrimoniale, prendre en compte la préservation de la biodiversité, la performance énergétique, l'accessibilité et être mené en concertation avec les habitants.
- ⇒ **QUI** : **30 communes** du Pays ont bénéficié de cette opération depuis 2000, avec au total plus de 85 opérations d'aménagements (rues, places, logements...), d'acquisitions, ou encore de viabilisation. La région subventionne **entre 40 et 60%** du montant de l'opération, pour un total depuis 2000 de **5.9 millions d'euros**.

¹³ http://www.hdpact45.com/programme/UDAH45/Index.cfm?Cont=Article&Rub=3&ID_OPArticle=204

¹⁴ Les programmes de rénovation urbaine en région Centre – Situation à fin décembre 2012, DREAL Centre, 50 p.

¹⁵ Journal Etap'Avenir, n°1, juin 2011

¹⁶ www.leberrry.fr/cher/actualite/pays/cher-nord/2013/03/15/operation-cur-de-village-est-relancee-par-la-region-sur-de-nouveaux-criteres-1477235.html

Le « 1% Paysage et développement » de l'A19

- ⇒ **QUOI** : Dans le cadre de l'aménagement d'une grande infrastructure transformant fortement un territoire, l'Etat a mis en place une politique d'accompagnement qualitatif pour ce type de réalisations : le « **1% paysage et développement** » qui consiste à consacrer 1% du montant des travaux à des actions de mise en valeur du territoire.
- ⇒ **COMMENT** : Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais fut concerné par la **création de l'A19** et donc par ce dispositif. **Trois appels à projets ont ainsi été mis en place entre 2007 et 2010** sur les territoires de l'Yonne et du Loiret pour retenir des projets qualitatifs menés par des maîtres d'ouvrage publics ou privés et promouvant les valeurs paysagères des territoires.
- ⇒ **QUI** : Sur le Pays, **plusieurs collectivités ont bénéficié de subventions** : Communauté de communes de Beauce et du Gâtinais, Communauté de communes du Beaunois, Crottes en Pithiverais, Attray, ainsi que des particuliers. Les **projets bénéficiaires** sont divers : réseau de circulations douces, enfouissement de réseaux et requalification d'espaces publics, restauration d'église / château / bâtiments agricoles...

Un projet ayant bénéficié de ce dispositif a été récompensé lors de l'édition 2012 des prix de l'aménagement urbain organisée par le Groupe Moniteur¹⁷ : la commune de Yèvre-la-Ville - Yèvre-le-Châtel dans le cadre de **l'aménagement du site historique de l'église Saint-Lubin**.



Peu d'outils réglementaires de mise en valeur du patrimoine recensé

Le territoire du Pays est un territoire rural, avec des villes et villages ayant une certaine **valeur patrimoniale** (voir les fiches [Tourisme](#) et [Paysage](#)) et méritant une valorisation et une protection spécifiques. On ne dénombre qu'une **ZPPAUP** (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) ou AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) à Puiseaux. Il faut néanmoins noter que la protection d'un périmètre de 500 mètres dans les petits villages ruraux suffit souvent à couvrir l'ensemble du territoire communal. Par ailleurs, plusieurs **démarches de valorisation du patrimoine** ont été initiées dans la cadre du programme LEADER+, ainsi que dans le cadre du FACT pour lequel le Pays a financé 39 projets pour un montant total de 180 00€ de subvention.

Seule la ville de Pithiviers dispose d'un **règlement local de publicité depuis 1985**.

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LE PAYS

- **Le SCoT** du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais s'est fixé comme objectif la **hiérarchisation du maillage territorial**. Ainsi, les politiques locales d'aménagement doivent viser le renforcement du pôle urbain central (autour de Pithiviers) et conforter les pôles secondaires (voire développer ceux parmi les moins équipés).
 - ⇒ **Premiers résultats** : lors de l'élaboration du SCoT, le pôle central était estimé à 18.7% de la population du Pays. En 2009, le pôle de référence pèse à hauteur de 19.4% de la population ; la redynamisation semble être en cours. L'objectif visé par le SCoT est d'atteindre 21.4% de la population à horizon 2030.
 - ⇒ Le Pays a par ailleurs recruté en septembre 2012 un **agent chargé du SCoT et du développement durable**.

¹⁷ <http://www.loiret.equipement.gouv.fr/le-prix-de-l-amenagement-urbain-a627.html>

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- **Un projet d'écoquartier** est en cours sur la **ville de Pithiviers** ; outre un nouveau collège, le quartier devrait permettre la création de quelques 600 logements (principalement individuels) ; une centaine de logements sociaux, 170 logements en accession sociale et maîtrisée, un îlot intergénérationnel (une quarantaine de logements) et le reste en marché libre de terrains à bâtir.
- La Communauté de communes du Bellegardois travaille à la valorisation de son patrimoine à travers son **PLH, son PLUi ainsi que sa Charte Paysagère**.

TABLEAU AFOM (ATOUPS, FORCES, OPPORTUNITES, MENACES) AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Les apports de la concertation sont indiqués en bleu.

+	-
<p>ATOUPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Pays • Un nombre de documents d'urbanisme locaux en augmentation • Quelques documents d'urbanisme qui se distinguent : un PLU Intercommunal à la CC du Bellegardois et un PLU AEU de Coudray • Un Programme de Rénovation Urbaine sur le quartier Saint Aignan à Pithiviers : résidentialisation • Recrutement par le Pays d'un chef de projet SCoT / DD • <i>Le réseau d'élus communaux qui favorise le développement des nouveautés et évite les dérives. Lien de proximité très positif avec la population</i> • <i>Représentation du Pays à la CDCEA</i> 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une hétérogénéité de documents d'urbanisme locaux (voire une absence pour certaines communes) • Peu de programmes locaux d'amélioration de l'habitat ou de valorisation patrimoniale et architecturale en cours • <i>Pas de réflexion sur la qualité du bâti sur certaines opérations d'aménagement et de lotissement</i>
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'opération Cœur de Village, opportunité de revitalisation des centres bourgs et de création de logements sociaux 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une périurbanisation à maîtriser > <i>consommation des terres agricoles et naturelles</i>

ENJEUX AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ Poursuivre le développement des **documents d'urbanisme locaux** et leur intégration intercommunale (PLUi)
- ⇒ **Maîtriser l'urbanisation**, sans trop consommer les espaces agricoles et naturels
- ⇒ Inciter à la **valorisation des zones urbaines et centres bourgs**

CHAPITRE I : POPULATION ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

FICHE V : TRANSPORTS ET MOBILITE

La problématique des **transports et déplacements** s'intègre à part entière dans le défi du changement climatique. Les transports sont responsables d'une part importante des émissions de GES (gaz à effet de serre) en France, émissions qui sont en augmentation notamment du fait de la part croissante du trafic routier. Les déplacements sont également une composante majeure de la stratégie en matière de développement urbain. Cette problématique relève d'une double interaction, entre urbanisation et infrastructures d'une part, et entre espace urbain et réseaux d'autre part.

INSTRUMENTS OPERATIONNELS TERRITORIALISES

Schéma des déplacements 2011-2025 du Loiret

- **Objectif** : engager une réflexion transversale, prospective et stratégique sur les déplacements dans le Loiret, définir une stratégie cohérente de mobilité, dans un souci d'accessibilité, d'une qualité de la desserte renforcée et d'une mobilité durable.
- Trois enjeux majeurs :
 - ⇒ **renforcer le maillage du territoire départemental** par une offre cohérente de modes de transports collectifs, complémentaires et intermodaux ;
 - ⇒ **réduire les nuisances liées aux déplacements** (pollutions atmosphériques, bruit, préservation des paysages, sécurité...) en relevant l'enjeu du développement des pratiques de déplacements durables ;
 - ⇒ **placer le Loiret au cœur du réseau routier et ferroviaire national** : faciliter les échanges entre tous les territoires et bassins d'emplois du Loiret, renforcer les liaisons avec les réseaux européens et nationaux, en impulsant et soutenant des projets ferroviaires.

ACTEURS CLES

- **Le Conseil Régional du Centre**, notamment en charge du transport régional express (TER)
- **Le Conseil Général du Loiret**, principal opérateur du transport collectif dans le département.
- **ODULYS**, groupement en charge du réseau Ulys, gestionnaire des transports en commun pour le département du Loiret. Plusieurs transporteurs assurent cette offre (Cars Dunois, Cars Fraizy, Rapides du Val de Loire, Autocars Darbier).
- **La SNCF/RFF et la RATP pour les lignes de train et de RER**

ANALYSE DE LA SITUATION

DEPLACEMENTS PENDULAIRES ET VOITURE INDIVIDUELLE

Une culture de la voiture individuelle ancrée

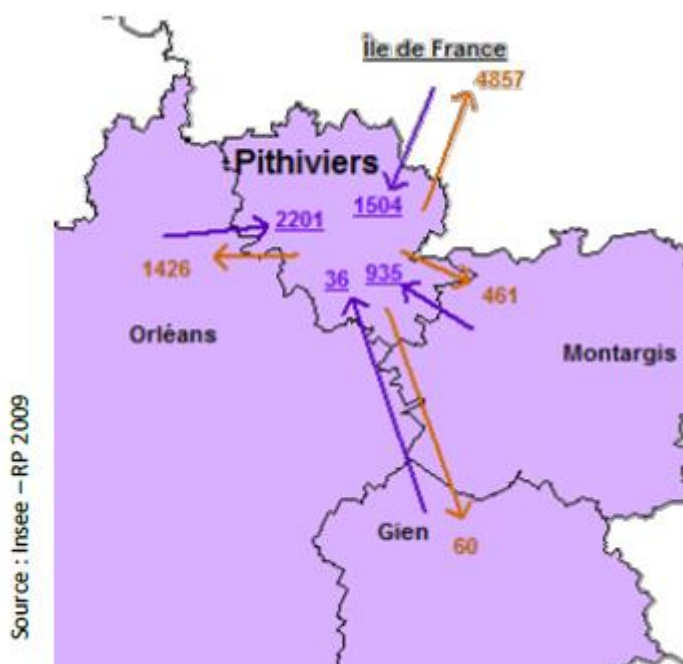
89% des ménages du Pays possèdent au moins 1 voiture, taux qui connaît une augmentation constante depuis 1999. Parmi ces ménages, la moitié ne possède qu'un véhicule tandis que l'autre moitié en possède au moins deux. Ce taux de motorisation des ménages est élevé ; il ne concerne que 85.7% des ménages du Loiret et 80.8% des ménages français. (INSEE 2009). Il est essentiellement lié au caractère rural de l'habitat qui nécessite des déplacements plus fréquents pour les membres d'une même famille.

Des migrations pendulaires principalement internes au Pays

La part des personnes **travaillant dans leur commune de résidence** sur l'ensemble du Pays représente **26%**. Il y a des différences marquées au sein des Communautés de Communes entre les principales zones d'emploi et les zones moins dynamiques ;

- ⇒ ainsi le taux monte à 41.5% pour la Communauté de communes Le Cœur du Pithiverais,
- ⇒ à 34.4% pour la Communauté de communes du Malesherbois (INSEE RP 2009).

L'analyse des migrations pendulaires sur le territoire du Pays montre que ces migrations sont **principalement internes au Pays**, avec une forte concentration des flux vers les agglomérations de Pithiviers et du Malesherbois. En ce qui concerne les migrations extérieures au Pays (cf. schéma ci-dessous), elles se font en majorité vers l'île de France et vers et de l'agglomération Orléanaise.



Migrations domicile travail pour la zone d'emploi de Pithiviers – ORFE, Septembre 2012

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

L'A19 : une opportunité pour la desserte routière du Pays ?

Du fait de la présence de plusieurs axes autoroutiers sur ou à proximité du territoire, le Pays est situé idéalement pour rejoindre plusieurs villes et axes majeurs. Il faut notamment rappeler la présence de **l'A6 et l'A10 en limite du territoire**, présence non négligeable pour l'influence sur le développement de villes comme Malesherbes.

Le 16 juin 2009 a été inauguré le dernier tronçon de l'A19 – autoroute s'inscrivant dans le projet de Grand Contournement de Paris – reliant l'A10 (Paris – Orléans – Tours – Poitiers – Bordeaux), l'A6 (Paris – Lyon), l'A77 (Nevers) et l'A5 (Paris – Troyes – Langres). Ce tronçon traverse le Pays d'est en ouest et se situe à moins de 10km au sud de Pithiviers. Le SCoT du Pays mise sur cette nouvelle infrastructure pour renforcer l'attractivité du territoire auprès des entreprises.

Cependant, les premières données disponibles semblent montrer que **l'impact de l'A19 serait limité** pour le territoire sur un plan économique (des retards dans la mise en œuvres des Zones d'activités et zones industrielles dont la création était liée à l'A19, et des difficultés comme par exemple la zone d'activités d'Escrennes qui peine à trouver des entreprises) tandis que l'impact négatif est dénoncé sur le **plan environnemental** par les associations de défense de l'environnement. Par ailleurs, les chiffres de trafic attendus semblent avoir été surestimés (6 000 véhicules jours au lieu des 9 000

attendus), chiffres qui, selon les associations contre le projet, ne permettraient pas d'assurer la rentabilité de l'infrastructure.

A noter par ailleurs que le Conseil Général a financé les remboursements sur la totalité du territoire de chaque commune traversée par la nouvelle autoroute.

Un large réseau d'infrastructures routières au sein du territoire

En dehors du réseau autoroutier, le pays est desservi par un **grand nombre de routes départementales**, la plupart d'entre elles étant organisées en forme de « toile d'araignée » autour de Pithiviers. On notera plus spécifiquement la départementale **RD 2152**, ancienne route nationale déclassée en 2006, qui relie Orléans et Fontainebleau en passant par Pithiviers et Malesherbes. Autre nationale déclassée en 2006, la **RD 2060 / RD 2160** traverse le sud du Pays en reliant Orléans et Montargis.



Infrastructures routières sur le territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Dans le cadre de son Schéma routier départemental 1998-2015, le Loiret prévoit des aménagements en vue de la **sécurisation** de certains itinéraires, parmi lesquels la **RD297** reliant Pithiviers à l'Eure-et-Loir (aménagements réalisés) et la **RD950** entre Pithiviers et Ladon, au sud du Pays¹⁸ (aménagements non réalisés). Un projet de **déviations** est à l'étude autour de la commune de Chilleurs-au-Bois, de même pour Sermaises.

Un dispositif départemental de covoiturage

Un des **axes d'intervention du schéma des déplacements 2011 – 2025 du Loiret** est de développer et de favoriser le covoiturage. Le Conseil général a décidé de mettre en place un projet à l'échelle départementale, visant notamment à structurer l'offre en zone rurale. Il s'agit, à terme, de **réaliser un plan de déploiement cohérent pour les aires de covoiturage dans le Loiret**.

A ce titre, le Conseil général a demandé aux communes de réserver des **emplacements pour le covoiturage** qui seront rendus visibles par un panneau de signalisation spécifique.

Au sein du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, **deux sites ont été aménagés** spécifiquement pour le covoiturage : un à Pithiviers (18 places, proche de l'Intermarché¹⁹) et un autre à Chilleurs-aux-bois, et donc proche de l'A19 (12 places + 1 place réservée GIC/GIG).

Un **site de covoiturage** du Conseil Général du Loiret a été créé afin de faciliter la mise en relation et trouver les informations nécessaires : www.covoiturage-loiret.com.

¹⁸ Source : Diagnostic Transports et déplacements – ScoT Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

¹⁹ <http://www.covoiturage-loiret.com/>

De manière ponctuelle, certaines communes du Pays ont **réalisé des aires de covoiturage** (ex : Bellegarde). A terme, la zone d'activité d'Escrennes pourrait accueillir également une aire de covoiturage.

RESEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN

Le réseau de bus départemental ULYS- lignes régulières et transport scolaire

Parmi les 26 lignes régulières que compte le réseau Ulys sur l'ensemble du département, **onze** desservent le territoire du Pays : trois sont exclusivement situées sur le Pays, trois autres le relient à Orléans, et trois à Montargis. Enfin, une ligne permet de rejoindre l'Essonne et la **ville d'Etampes**. A noter qu'une grande partie de ces lignes a pour **point de départ ou de passage Pithiviers**.

Une cinquantaine de communes au total sont desservies par les lignes régulières du réseau Ulys, sur les 96 communes que comptent le Pays, soit **50% des communes desservies**. Le réseau est plus dense pour les communes situées à l'est du territoire qu'à l'ouest.

Les lignes régulières ont de **courtes amplitudes horaires** qui correspondent principalement aux horaires scolaires : peu de lignes permettent de se déplacer entre 8h30 et 12h, entre 14h et 17h et après 19h. En outre, la périodicité des bus est souvent limitée pendant les **vacances scolaires**.

En dehors de scolaires (le Conseil Général participe à leur titre de transport ce qui fournit à tous les élèves concernés un titre de transport annuel – y compris vacances scolaires – valable sur l'ensemble des lignes du Département), plusieurs possibilités s'offrent aux usagers concernant les **abonnements et les tarifs** du réseau Ulys :



Le réseau Ulys sur le territoire du Pays – www.uly-loiret.com

- Ulys CONFOR, abonnement annuel illimité : 510 € par an
- Ulys 1 voyage : 2,30 €
- Ulys 10 voyages : 19,00 € soit 1,90 € le trajet
- Ulys mensuel illimité (31 jours) : 54.50 €.

Les données de fréquentation d'ULYS montrent que les 9 principales lignes du Pithiverais représentent **32% de la fréquentation totale du réseau**. La ligne 20, qui **relie Pithiviers à Orléans**, est de loin la plus fréquentée. En termes d'évolution de la fréquentation, ce sont les lignes 22 (**Malesherbes-Pithiviers**) et 23 (**Puiseaux-Pithiviers**) qui connaissent une augmentation forte de leur fréquentation en 2010-2011 par rapport à l'année 2009-2010. La ligne 24 connaît quant à elle une explosion de sa fréquentation, avec une augmentation de 156% (mais elle reste une ligne peu fréquentée). Enfin, la ligne 14 entre Malesherbes et Montargis est la seule ligne qui voit sa fréquentation diminuer.

Les Lignes régulières dans le Pithiverais

- 9 lignes régulières
 - Ligne 11 : Montargis / Pithiviers
 - Ligne 14 : Montargis / Malesherbes
 - Ligne 17 : Beaune la Rolande / Orléans
 - Ligne 20 : Orléans / Pithiviers
 - Ligne 21 : Bazoches les Gallerandes / Orléans créée en sept. 2010
 - Ligne 22 : Pithiviers / Malesherbes
 - Ligne 23 : Pithiviers / Puiseaux
 - Ligne 24 : Pithiviers / Outarville
 - Ligne 25 : Pithiviers / Etampes
- Chiffres 2010/2011
 - Les lignes du Pithiverais représentent 32 % de la fréquentation globale réseau Ulys :
 - Ligne 11 : 23 561 voyages (+15% par rapport à 2009/2010)
 - Ligne 14 : 10 938 voyages (- 3,11 %)
 - Ligne 20 : 152 593 voyages (+5,85 %)
 - Ligne 22 : 25 345 voyages (+ 36%)
 - Ligne 23 : 7 169 voyages (+ 49,60%)
 - Ligne 24 : 459 voyages (+156 %)
 - Ligne 25 : 22 519 voyages (+ 18,78%)

Le réseau Ulys dans le Pithiverais – ULYS – Novembre 2011

Une offre intéressante de transport à la demande

Le Pays a réalisé en 2004 une **étude pour la création d'un système de transport à la demande** sur le territoire²⁰, afin de pallier le manque de desserte dans certaines villes. Ainsi, le Pays a été site pilote pour la mise en place **deux services de transports à la demande distincts** par ULYS :

- ⇒ **Ulys à la demande « Canton »** : prise en charge dans la commune vers le chef-lieu du canton le plus proche.
- ⇒ **Ulys à la demande « Proximité »** : prise en charge dans une commune non desservie par les lignes régulières vers un arrêt d'une ligne régulière.

Le réseau de transport à la demande est **accessible à tous**, y compris aux **personnes à mobilité réduite**, au même coût que les lignes régulières.

Concernant la fréquentation du dispositif, les chiffres d'Ulys montrent une **bonne fréquentation de certaines lignes d'Ulys « Canton »**, notamment au niveau de Pithiviers, Malesherbes et Outarville. A l'inverse, Ulys « Proximité » rencontre **moins de succès**, en dehors du rabattement au niveau de Pithiviers vers la ligne 20²¹.

Une desserte RER à optimiser

Le territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est **directement relié à l'île de France** grâce à la gare RER de Malesherbes, qui permet aux habitants de se rendre via le **RER D à Paris Gare de Lyon en 1h20**.

²⁰ Etude ITER / Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais : Création d'un système de transport collectif à la demande sur le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - 2004.

²¹ Le réseau Ulys dans le Pithiverais – ULYS – Novembre 2011

Cependant, la population du Pays se heurte à nouveaux aux problématiques d'horaires des lignes régulières de bus mises en lumière précédemment : les **horaires des bus ne sont pas en adéquation** avec ceux du RER, et aucun bus ne circule à l'heure d'arrivée des derniers RER (22h30 en semaine).

La **gare RER d'Etampes** (30 km de Pithiviers) peut permettre un accès facilité vers la capitale également via le RER C, tout comme la gare de Montargis qui relie Paris via le Transilien (ligne R).



Gare RER de Malesherbes

Une desserte ferroviaire en projet

En dehors de la gare RER de Malesherbes et de la gare de Boisseaux, le territoire du Pays ne compte aucune gare de voyageurs SNCF. En fonction de leur lieu de résidence, les habitants du Pays rejoignent les gares les plus proches : **Nemours** pour les cantons de Bellegarde et Puiseaux (ligne Nevers – Montargis – Paris) ; **Orléans** pour les cantons du sud et la gare de **Boisseaux** pour les habitants de l'ouest du territoire.



Ancienne gare ferroviaire de Pithiviers

Pithiviers étant la seule sous-préfecture à moins de 100km de Paris à ne pas disposer de gare de voyageurs en fonctionnement, les acteurs du territoire souhaitent voir se réaliser le **projet de réhabilitation de la ligne ferroviaire en trafic voyageurs de Pithiviers entre Orléans –Pithiviers et Malesherbes**. Si le Conseil Général ne s'y est pas déclaré favorable pour le moment, le Conseil Régional s'est prononcé, dans le SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire), en faveur de la **réhabilitation de la ligne de fret** d'ici 2014. Des travaux effectués sur cet axe ferroviaire vont permettre aux wagons

chargés de fret de rouler normalement. Ce projet pourrait à terme faciliter la réouverture d'une gare de voyageurs.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de la future **ligne grande vitesse Paris Orléans Clermont Lyon**, un des tracés envisagés traverse le territoire du Pays.

Enfin, en matière de **fret ferroviaire**, la ligne de chemin de fer Beaune-Pithiviers, ligne stratégique (du fait de la réserve pétrolière située à Beaune-la-Rolande) ne fonctionne plus depuis plusieurs années.

Les taxis

Une **quinzaine d'entreprises ou d'artisans taxis** sont installés sur le Pays, la majorité étant située sur le canton de Pithiviers (6 entreprises), mais avec une bonne répartition sur le territoire²² : 2 sur le canton d'Outarville, 1 sur Malesherbes, 3 sur Beaune-la-Rolande et 1 sur Puiseaux et sur le canton de Bellegarde.

DEPLACEMENTS DOUX

Il y a peu ou pas de distinction faite sur le territoire entre les cheminements piétons et les cheminements vélo (pistes cyclables). **Quelques projets** ont été réalisés, comme un cheminement

²² Source : Diagnostic effectué lors de l'étude « Création d'un système de transport collectif à la demande sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais » – 2004 - ITER

sur toute la commune de Chambon-la-Forêt ou encore à Dadonville. Des **cheminements sont en projet** à Quiers-sur-Bezonde également. Les villes de Pithiviers et de Malesherbes comportent des **bandes cyclables**.

Les futurs aménagements de zones industrielles ou zones d'activités devront comprendre des infrastructures spécifiques, financées à travers le contrat de Pays. De la même manière, les documents d'urbanisme récents ou en cours prévoient également des liaisons douces (à Briarres-sur-Essonne, Bellegarde, ou encore la ZI de Puiseaux / Escrennes).

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LE PAYS

- ⇒ Le **sentier de la Rimarde** a été aménagé en sentier pédagogique, en parallèle du réaménagement du lit pour l'amener à retrouver un cheminement sinueux naturel. Les acteurs concernés (Syndicat de la Rimarde, Syndicat de Pays...) souhaitent poursuivre le sentier sur 6 km supplémentaires.



Sentier de la Rimarde au niveau de Courcelles – Crédit Photo Aequilibrium Conseil

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- **Pas de dispositifs spécifiques** de déplacement responsable (pedibus, plans de déplacement entreprises, auto-partage, ...) identifiés mais des **pratiques isolées, ponctuelles** : un ramassage réalisé par l'entreprise JOURDAIN, du covoiturage chez MAURY...
- La **Communauté de Communes du Malesherbois** a réalisé en avril-mai 2012 une **étude sur la pratique du covoiturage**²³ dans les entreprises du territoire ; 36% des répondants ont déclaré avoir déjà pratiqué le covoiturage, et 66% d'entre eux le pratiquent tous les jours. Les personnes ayant participé à l'enquête estiment que les deux moteurs principaux du covoiturage sont les économies budgétaires et le geste citoyen, tandis que les principaux freins sont les irrégularités des horaires, les questions de ponctualité ou d'empêchement.

²³ Enquête covoiturage – CCMalesherbois avec le soutien de la CCI du Loiret – Avril mai 2012

TABLEAU AFOM (ATOUPS, FORCES, OPPORTUNITES, MENACES) AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les apports de la concertation sont indiqués en bleu.

+	-
<p>ATOUPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • La proximité des grandes villes (Orléans 1h, Paris 1h30) • Un carrefour entre plusieurs axes de circulation, routiers (A19, A77, A10 ...) et fluviaux (Seine, Loire) stratégiques • Une localisation stratégique pour une attractivité renforcée • Des infrastructures de transport sur ou à proximité du territoire (A19, infrastructures à Orléans...) • Un bon réseau routier desservant Pithiviers • Un réseau de transport à la demande proposant deux formules et étant accessibles aux personnes handicapées • Une fréquentation en hausse de la plupart des lignes régulières d'Ulys • Une adaptation de l'offre de service du CG entre les pôles centraux et les chefs lieu de canton avec un tarif attractif y compris pour les déplacements domicile/travail 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire propice à l'utilisation des véhicules individuels • Des transports en commun peu optimaux en dehors d'une utilisation scolaire : répartition inégale des lignes de bus sur le territoire, amplitudes horaires courtes, etc. • Une difficulté pour les déplacements transversaux en transport en commun • Faible densité de la population • Faiblesse des opportunités de travail sur le Nord Loiret qui incite à des déplacements • Réseau « liaisons douces » peu développé • Peu d'espaces réservés aux deux roues, équipements rares pour le stationnement deux roues
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une incitation départementale au covoiturage à poursuivre et développer • Une desserte RER pour Paris à optimiser • Une ligne de fret en cours de réhabilitation • Une ligne de voyageurs à rouvrir • Le développement des véhicules électriques • La future écotaxe (loi en vigueur en octobre 2013) qui pourrait entraîner un report du trafic poids-lourds des nationales vers les autoroutes 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précarité énergétique liée au coût du carburant. • Risque d'augmentation du chômage lié à l'augmentation du coût du transport (éloignement entre lieu de travail et le lieu de résidence) • Trafic toujours important de poids-lourds (coût de l'autoroute, etc.)

ENJEUX AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ S'appuyer sur la **proximité des grandes villes** (Orléans, Montargis, Etampes) et la présence d'axes stratégiques pour soutenir et renforcer l'attractivité du territoire
- ⇒ Développer des **alternatives de transport sur un territoire rural**
 - Optimiser le **réseau de transports en commun** et faciliter les liaisons avec les RER
 - Inciter au covoiturage et proposer les **infrastructures adéquates**
 - Etudier des **modes de déplacements spécifiques** aux caractéristiques du territoire
- ⇒ Poursuivre les études sur la **réhabilitation de la ligne SNCF** pour le trafic de voyageurs entre Orléans, Pithiviers et Malesherbes

SYNTHESE DU CHAPITRE 1 : POPULATION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais connaît depuis de nombreuses années une **hausse régulière de sa population**, principalement due à un **solde migratoire élevé**. La population du Pays est éclatée sur un territoire à **faible densité**, malgré une augmentation progressive de cette dernière. Par ailleurs, le Pays connaît les mêmes tendances démographiques qu'à l'échelle nationale ; un **vieillissement** de sa population (notamment les plus de 75 ans, tandis que la tranche d'âge 60-74 ans est plutôt en diminution) et une **diminution de la taille des ménages**. Ces différentes évolutions sont à prendre en considération dans le développement du territoire ; prise en compte des besoins liés à une population vieillissante, à de nouvelles populations avec la nécessité de **créer une identité territoriale** prenant en compte ces différentes populations.

Le parc de logements sur le Pays est principalement composé de **résidences principales**, souvent **de grande taille et individuelles**, occupées par des propriétaires ; les résidences secondaires sont en diminution, les logements collectifs génèrent peu d'intérêt et les logements locatifs sont en baisse. Le territoire doit de fait s'attacher à **limiter l'étalement urbain**. Le logement social est réparti de manière **très inégale** ; majoritairement sur Pithiviers qui compte un taux de logements sociaux de 40%, et sur Malesherbes. Ce parc social est **peu tendu**, et se renouvelle lentement. La **hausse de la précarité**, et notamment **énergétique**, est un enjeu à prendre en compte pour les années à venir. Les **logements spécifiques** constituent également un enjeu majeur ; personnes âgées, personnes à mobilité réduite, logements répondant à un besoin temporaire (jeunes en intérim...).

L'urbanisation de ce territoire rural en période de hausse démographique s'est faite de manière spontanée ; l'élaboration du SCOT du Pays ainsi que la multiplication des documents d'urbanisme locaux (même si l'hétérogénéité est toujours forte) doivent **viser à éviter une périurbanisation non maîtrisée** qui nuirait au territoire. En dehors du SCOT, seul document d'aménagement du territoire à l'échelle du Pays, les **opérations sont ponctuelles et localisées** ; opération de rénovation urbaine de St-Aignan, OPAH du Bellegardois, etc. Les aides de l'Etat (1% Paysage) et de la Région (Opération Cœur de village) viennent en **appui aux collectivités pour la mise en valeur** de leur territoire et plus particulièrement la vitalité des centres-bourgs.

Le caractère rural du territoire fait de la **voiture le mode de transport principal** des ménages du Pays, qui sont 89% à posséder au moins un véhicule. Les **migrations pendulaires sont fortes**, qu'elles soient internes (la majorité) au Pays ou vers la région parisienne, Orléans et les autres villes du Loiret. Les **infrastructures routières sont adéquates** ; les routes départementales relient Pithiviers aux principaux pôles urbains à proximité. En revanche, la fréquentation importante de certains axes – qui traversent des villages – et notamment par les poids lourds, pèse sur les déplacements, même si la récente A19 qui traverse le territoire devrait permettre un report de la circulation. Les déplacements en transport en commun sont quant à eux permis par un **réseau de lignes de bus départementales dense** mais dont la fréquence et les horaires sont peu adaptés à des déplacements quotidiens optimaux. Si la **liaison RER de Malesherbes** permet de relier le territoire à l'Île de France, elle gagne à être optimisée, et **l'absence de ligne de transport de voyageurs** à Pithiviers pèse également sur le transport en commun du territoire. La recherche de **modes de déplacement spécifiques et adaptés** à un territoire rural proche des grands pôles urbains est un enjeu majeur pour le Pays.

CHAPITRE 2 : ENVIRONNEMENT, ENERGIE, RISQUES ET NUISANCES

Le respect de l'environnement et la préservation des ressources naturelles pour les générations futures sont des enjeux essentiels du développement durable. Au niveau mondial, européen ou national des décisions sont prises pour parvenir à cet objectif. Les collectivités, par les compétences qui leurs sont attribuées, ont un rôle majeur à jouer, dans les domaines de la biodiversité, de la gestion de l'eau, des énergies, des déchets, de la protection des milieux naturels...

Par ailleurs, dans notre vie au quotidien, nous sommes exposés à différents risques et nuisances provenant aussi bien de notre activité humaine que de phénomènes naturels. Leurs degrés peuvent être plus ou moins importants. Ils ont aussi bien un impact sur nous-mêmes que sur notre environnement.

FICHES

Liste des fiches composant la thématique :

Paysage, espaces naturels et biodiversité

Gestion de l'eau

Gestion des déchets

Energie

Qualité de l'air

Risques et nuisances

CHAPITRE 2 : ENVIRONNEMENT, ENERGIE, NUISANCES ET RISQUES

FICHE VI : PAYSAGES, ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE

Le paysage est un élément central pour un territoire : il révèle **son image et son cadre de vie**. Sa **fonction écologique** est primordiale. La préservation de cet environnement et la qualité de vie qu'il représente permet de **maintenir et d'attirer une population** et de développer un **attrait touristique**, avec les **retombées économiques** qui peuvent en découler. A l'inverse, la fragilisation et la diminution de la biodiversité entraînent des pertes économiques non négligeables.

INSTRUMENTS OPERATIONNELS TERRITORIALISES

La politique de préservation de la biodiversité du Conseil Régional de la région Centre

Le SRCE, schéma régional de cohérence écologique, est **en cours d'élaboration**.

La politique départementale en faveur des espaces naturels sensibles :

Le Conseil Général du Loiret **ouvre peu à peu ses espaces naturels sensibles au public**. En 2013, huit espaces naturels sont aménagés, mais aucun sur le territoire du Pays.

Un **Schéma d'Orientation Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SODENS)** est en cours d'élaboration. Son approbation est prévue pour la fin d'année 2013. Il sera constitué d'une feuille de route composée de 16 actions qui seront structurées autour de **5 objectifs** à mettre en œuvre entre **2013 et 2018** :

- Développer une expertise naturaliste opérationnelle, exhaustive et géographiquement homogène,
- Préserver le patrimoine naturel du Loiret,
- Développer l'accessibilité des habitants du Loiret aux sites et paysages,
- Sensibiliser le public à la préservation des milieux naturels et paysages du Loiret,
- Diffuser la politique des ENS au sein des autres politiques du Loiret.

Le SCOT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

- **Objectif 3** du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du SCOT : **conciliation entre développement et environnement**. A ce titre, le PADD prévoit de **préserver les richesses naturelles du territoire**.
- Le document d'orientations générales prévoit que les documents d'urbanisme locaux devront **préserver les espaces naturels remarquables, les espaces d'intérêt écologique majeur ainsi que les espaces naturels complémentaires**.

ANALYSE DE LA SITUATION

LES CARACTERISTIQUES PAYSAGERES PRINCIPALES

Un territoire dominé par des surfaces agricoles et terres arables

Le territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais se situe dans le **système géologique et hydrogéologique de la nappe de Beauce**. Le diagnostic Environnement du SCOT du Pays identifie plusieurs terrains présents sur le territoire, parmi lesquels les alluvions, les limons de plateaux, les calcaires de Pithiviers, la molasse du Gâtinais etc.

Trois entités paysagères ont été identifiées par le SCOT :

- **La Grande Beauce** au nord et à l'ouest, caractérisée par des plaines céréalières très fertiles et un paysage très ouvert dans lequel les éléments verticaux se détachent facilement (église, château d'eau...).
- **Le Gâtinais** à l'est, moins fertile que la Beauce, avec une forte diversité des cultures et des paysages moins uniformes, alternant entre petits espaces boisés, fermes isolées, de l'élevage, des îlots bâtis...
- **La Forêt d'Orléans** au sud, et les espaces sous influence de la forêt, milieux humides du fait de l'absence de relief.



Forêt d'Orléans – www.rando-loiret.com

Un réseau hydrographique important

Si la Loire n'est pas présente sur le territoire du Pays, d'autres cours d'eau parcourent le territoire :

- ✓ **l'Essonne**, affluent de la Seine, qui se forme sur le territoire du Pays au niveau de La Neuville sur Essonne à partir de deux cours d'eau, l'Œuf et la Rimarde, avant de quitter le territoire au niveau de Malesherbes pour aller se jeter dans la Seine à Corbeil-Essonnes.
- ✓ la **Rimarde**, qui prend sa source au sud du territoire et traverse 9 communes du Pays avant de rejoindre l'Œuf pour former l'Essonne.
- ✓ **L'Œuf** qui prend sa source à Chilleurs-aux-Bois et remonte vers le centre du territoire avant de devenir l'Essonne.
- ✓ La **Juine**, qui prend sa source au nord du Pays, à Autruy-sur-Juine et quitte ensuite le territoire du Pays. C'est un affluent de l'Essonne.
- ✓ le **Fusin Amont**, qui coule au sud-est du Pays et prend sa source à Batilly-en-Gâtinais, à côté de Beaune-la-Rolande. Il part ensuite vers l'est et sort du territoire du Pays.
- ✓ la **Bezonde**, qui prend sa source à Nesploy, au sud du Pays, et le quitte par l'est.



La Juine – Crédit photo EQ – www.panoramio.com

LES ESPACES NATURELS, CORRIDORS ECOLOGIQUES ET BIODIVERSITE

Une homogénéité des milieux naturels

En dehors du sud du territoire, qui représente la **frange nord de la forêt d'Orléans**, la majeure partie du territoire (plus de 80%) est constituée de **terres arables propices à la culture maraîchère et céréalière et aux prairies**. Les espaces urbanisés ou occupés par des activités humaines (hors agriculture) représentent seulement 2.9% de la surface du Pays. Le reste est consacré aux espaces naturels (terres arables et agriculture, forêt, eau, prairie...). Les **espaces bâtis sont concentrés** au milieu de grands espaces agricoles, ce qui permet une bonne lisibilité du territoire.

La Vallée de l'Essonne constitue un **élément de rupture**, avec la **dominante des grands plateaux céréaliers**. Il s'agit également d'un **axe migratoire** important pour les oiseaux d'eau entre la Vallée de la Seine et la Vallée de la Loire.

Les différentes protections et reconnaissances des milieux naturels remarquables

Il n'y a pas de parc naturel régional ni de zones humides reconnues RAMSAR (du nom de la convention internationale sur les zones humides) sur le territoire du Pays.

- Les zones Natura 2000 liées à la **forêt d'Orléans**

Il existe plusieurs catégories de zones classées Natura 2000 : celles relevant de la directive Habitat (pouvant être SIC, site d'importance communautaire, ou ZSC, zone spéciale de conservation) et celles relevant de la directive Oiseaux.

Le **périmètre de la forêt d'Orléans est classé SIC** au titre de la directive habitat (marais et zones humides) ainsi que **ZPS** (zone de protection spéciale) au titre de la directive oiseaux. Cela concerne donc les communes du sud du Pays.

- Les zones Natura 2000 de la « **Vallée de l'Essonne et des vallons voisins** »



La partie nord-est du Pays, qui correspond à la vallée de l'Essonne a été désignée site Natura 2000 en 2002. Le site est entièrement situé sur le territoire du Pays et recouvre **30 communes** pour **852 ha** (pelouses sèches et végétations, milieux humides des marais et bords de rivière en fonds de vallées notamment). A noter que le **Pays est maître d'ouvrage** du document d'objectifs validé en mars 2007 : les principaux objectifs sont la **conservation** des milieux, la **restauration** et **l'entretien**, ainsi que la **coordination** du site. Il y a également un enjeu **d'information** et de **sensibilisation** pour le grand public. Le Pays porte l'animation du

L'Essonne – www.rando-loiret.com
programme Natura 2000.

Le site est remarquable notamment pour sa **flore calcicole** présente dans les habitats boisés. **Neuf habitats** sont recensés comme étant d'intérêt européen et couvrent 23% du site. **Cinq espèces** ont également été recensées comme étant d'intérêt communautaire ; deux espèces d'invertébrés et trois espèces de poissons. La cartographie du site est régulièrement remise à jour. La dernière mise à jour date de 2013.

- le site Natura 2000 « **Marais de Sceaux et Mignerette** »

Majoritairement situé en dehors du Pays, avec une partie sur la commune de **Bordeaux-en-Gâtinais**, ce site Natura 2000 relève de la directive Habitat, et constitue les vestiges d'un ancien marais qui abritent aujourd'hui **plusieurs espèces de poissons et invertébrés**.

- Les **ZNIEFF du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais**

Plusieurs ZNIEFF, zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, ont été identifiées sur le territoire du Pays. Elles se superposent souvent avec les zones Natura 2000 identifiées précédemment :

- La **vallée de l'Essonne** : les berges de cours d'eau du nord-est du Pays (Essonne, Œuf, Rimarde) sont classées ZNIEFF de catégorie II (ensembles naturels riches, par opposition aux ZNIEFF de catégorie I, petites surfaces limitées) pour leur intérêt floristique.
- La **haute vallée de la Juine** (intérêt floristique et faunistique), ZNIEFF de type I
- La **forêt d'Orléans**, ZNIEFF de type II
- Le **bois de Bel Ebat**, sur les communes de Pithiviers-le-Vieil, Guigneville et Greneville-en-Beauce.

- La protection du paysage de la **Haute Vallée de l'Essonne**

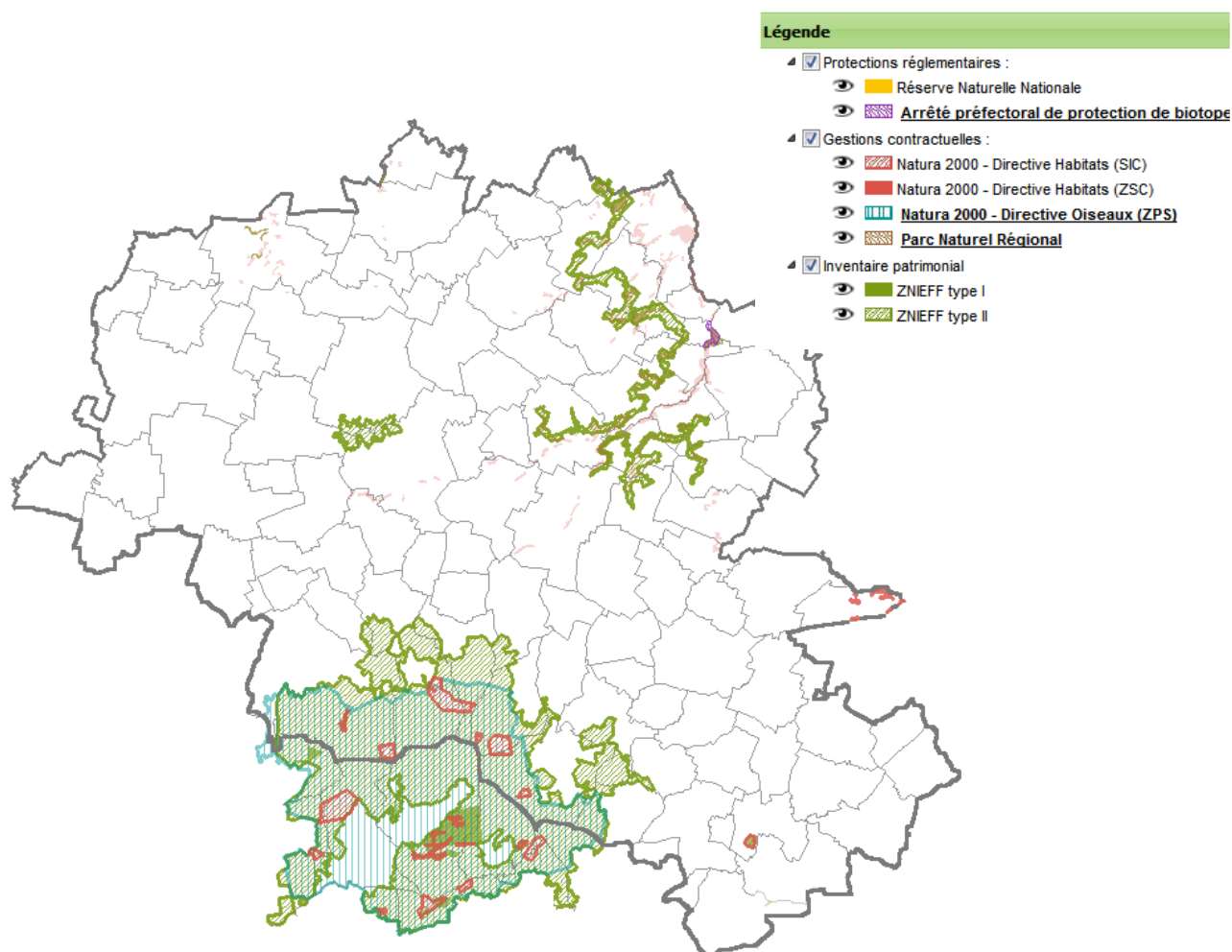
A noter que la **Haute Vallée de l'Essonne est classée depuis 2011 au titre de la protection paysagère**.

■ **Protection de biotope**

Un **arrêté de protection de site biologique** sur le **marais d'Orville – Dimancheville**, inscrit en ZNIEFF. L'arrêté initial a été pris en 1989, et modifié en 2009 pour éviter l'assèchement du marais et la fermeture du milieu par des espèces invasives, liées à un manque de gestion et d'entretien.



Marais d'Orville–Dimancheville – www.rando-loiret.com



Les différentes protections de la biodiversité sur le territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. A partir des données DREAL Centre, IGN-BD Carto®, IGN-BD Ortho®, IGN-Scan 25®, IGN-Scan 100®

Les menaces pour la faune du territoire

Certains projets sont susceptibles de **menacer la faune** présente sur un territoire ainsi que l'équilibre de la biodiversité. Ainsi, l'autoroute A19, qui traverse des zones en ZNIEFF, s'est construite sur un **territoire de transhumance** pour les animaux entre les forêts de Fontainebleau et d'Orléans. En dépit de son appellation « d'éco-autoroute » et de l'affectation d'un bureau d'études sur la question, des **conséquences négatives ont été constatées** localement. Des tranchées couvertes ont été construites au niveau de Montargis, passage qui ne serait pas le lieu principal de passage des animaux. Le passage de Courcelles, lieu qui voyait transhumer de nombreuses espèces, serait quant à lui trop étroit pour permettre un réel report du passage par cette ouverture²⁴.

Par ailleurs, le **morcellement parcellaire** sur les Espaces Naturels Sensibles est un facteur de limitation de l'action, notamment dans les zones humides et les coteaux. Ce morcellement rend difficile leur gestion et leur entretien. Un **manque d'entretien** est en effet constaté, notamment sur les pelouses sèches et les fonds de marais et de vallées, qui s'embroussaillent. Des actions se mettent en place progressivement.

Les dangers de l'agriculture sur la biodiversité

Bien qu'aucun document ne soit à disposition concernant les **conséquences de l'agriculture du territoire sur la biodiversité sur le territoire** du Pays, il est nécessaire d'attirer l'attention sur les conséquences négatives qu'elle peut avoir sur la biodiversité d'un territoire. L'utilisation de **produits phytosanitaires** ainsi que la **suppression des haies et de différents aménagements** auparavant facteurs d'équilibre et de développement de la biodiversité entraînent un appauvrissement de cette dernière. L'étude sur la biodiversité de la coopérative de Boisseaux (voir infra) partait d'ailleurs du constat d'un paysage très fragmenté, nuisant aux continuités écologiques et dispersant les habitats naturels. L'étude en cours sur la trame verte et bleue (voir infra) sera peut-être une source d'informations à l'échelle du Pays qui pourront **élargir les constats de la coopérative de Boisseaux à l'ensemble du territoire**.

Ces incertitudes quant aux impacts de l'agriculture conventionnelle sur le territoire montrent un manque de données sur le sujet et donc un **manque d'outils type « observatoire de la biodiversité »** à l'échelle du territoire du Pays. Il existe en revanche un observatoire régional.

Cependant, les acteurs locaux s'accordent à dire que la **prise de conscience** de la part des agriculteurs sur ces menaces est réelle et les **efforts non négligeables** (voir à ce sujet la fiche [Agriculture](#)).

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LE PAYS

- Le **programme LEADER +** (voir p.107) participe de la valorisation des ressources naturelles du territoire.
- Le Syndicat de Pays a souhaité réaliser une étude **trame verte et bleue** sur l'ensemble du territoire du Pays. Un bureau d'études a été mandaté et **l'étude est en cours**. La trame verte et bleue pourra faire partie intégrante de l'Agenda 21.

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- L'association Loiret Nature Environnement a lancé avec d'autres associations et acteurs du territoire en 2006 l'opération « **objectif zéro pesticide dans nos villes et villages** », qui se traduit concrètement par la signature d'une **Charte d'engagement** par les communes volontaires. En 2011, 18 communes du département avaient signé, parmi lesquelles

²⁴ Informations obtenues localement, à confirmer ou à croiser avec d'autres données ou études

Chilleurs-aux-bois, seule commune du territoire du Pays (d'autres communes mènent des démarches de gestion raisonnée des espaces verts hors cadre Charte).

- La coopérative agricole de Boisseaux (dont le périmètre est à cheval sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et le Pays Beauce) a réalisé en 2010 une **étude sur la biodiversité** sur son territoire. Cette étude comprend un **diagnostic** ainsi qu'un **programme de sensibilisation**. Le programme passe en particulier par une démarche sur **6 exploitations pilotes**, avec la réalisation de diagnostics propres à chaque exploitation, des conseils et la mise en œuvre **d'aménagements** (haies, bandes enherbées, diversification des habitats, diversification des espèces plantées, points d'eau, murets...) et la **sensibilisation** à travers l'observation de la faune locale.
- Les **fédérations de chasse** du territoire participent à la **replantation en cours de haies**. Par ailleurs, la fédération de chasse du Loiret et des Syndicats de rivières participe à **l'acquisition foncière** pour la conservation et la protection des espèces (plans de gestion écologique).

TABLEAU AFOM (ATOUPS, FORCES, OPPORTUNITES, MENACES) AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Les apports de la concertation sont indiqués en bleu.

+	-
<p>ATOUPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire peu urbanisé aux espaces naturels encore relativement préservés • Plusieurs sites classés ou protégés (ZNIEFF, Natura 2000, Biotope...) permettant une valorisation et une préservation des espaces naturels remarquables • Animation Natura 2000 portée par le Pays • Un programme LEADER + qui a impulsé des actions de longue durée sur la valorisation des richesses naturelles • L'obligation d'établir une charte paysagère en amont de réalisation des projets d'aménagement (zone d'activités...) • La prise en compte de la biodiversité dans les PLU 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des constructions ou infrastructures pouvant menacer la biodiversité (A19...) • L'absence d'observatoire de la biodiversité ou autre structure de vigilance • Le manque d'entretien des espaces naturels sensibles (reboisement des pelouses calcaires par exemple) • Couverture incomplète du Pays en PLU /PLUI • Des constructions sont observées sans tenir compte du bâti ancien ou très éloignés des bourgs
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un SCOT qui impose la préservation des espaces naturels aux documents d'urbanisme locaux • Une étude Trame Verte et Bleue en cours en cohérence avec le Schéma régional de cohérence écologique • SAGE (inventaire des zones humides) • Observatoire régional de la biodiversité • Les chasseurs et les agriculteurs sont impliqués et associés dans la création d'espaces mellifères, la plantation de haies pour la préservation des espèces et la préservation des marais (fédérations de chasseurs) • Des aménagements spécifiques ont été réalisés sur l'A19 (passage pour grands gibiers, poteaux pour les oiseaux, bassins,...) 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des activités économiques (industrie, agriculture) susceptibles d'appauvrir la biodiversité sur le territoire ou de la modifier • Mitage et morcellement parcellaire des zones naturelles • Le développement de l'urbanisation comme facteur de fragilisation de la biodiversité • Espèces invasives et prolifération de certains gibiers qui constituent une menace

ENJEUX AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ Être attentif aux impacts des activités humaines sur la biodiversité et rechercher des **outils favorisant la vigilance et l'observation**
- ⇒ Veiller à la **préservation des zones naturelles** remarquables
- ⇒ Etudier les **impacts des infrastructures** type A19 sur la biodiversité en vérifiant que les mesures compensatoires liées au projet ont un réel effet
- ⇒ Si les problématiques d'urbanisation ne sont pas majeures à l'échelle du Pays actuellement, veiller cependant à **maîtriser l'urbanisation** des villes-centres et éviter l'étalement urbain pour préserver les paysages
- ⇒ [Encourager la plantation de haies](#)

CHAPITRE 2 : ENVIRONNEMENT, ENERGIE, NUISANCES ET RISQUES

FICHE VII : GESTION DE L'EAU

L'eau, indispensable au fonctionnement de la biodiversité, ainsi qu'aux activités humaines, représente un enjeu fondamental dans un **contexte de rareté croissante**. Pour les usagers, l'eau potable est souvent dissociée de l'eau du milieu naturel. Or, la qualité des eaux consommées dépend du milieu naturel dont elle est extraite et des pollutions liées aux activités humaines. L'objectif **d'amélioration de la qualité et de la quantité** de l'eau ne peut être atteint sans mettre en œuvre concomitamment assainissement, récupération de l'eau pluviale, protection du milieu naturel, alimentation en eau potable et éducation sanitaire à l'environnement.

INSTRUMENTS OPERATIONNELS TERRITORIALISES

*Les outils et dispositifs concernant l'eau s'inscrivent dans le cadre de la **Directive Cadre sur l'eau** et de la **Loi sur l'eau de 1992**, dont la description se trouve en annexe de ce document (Cadre réglementaire).*

Le SDAGE Seine Normandie (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux)

- Fixe les **objectifs pour l'amélioration de la qualité des eaux souterraines et de surface** pour la période 2013-2018.
- **10 ambitions**, parmi lesquelles **l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées domestiques et industrielles** nécessaire pour l'atteinte et le maintien du bon état des eaux, la **réduction des flux polluants** déversés par temps de pluie dans les zones urbaines,

Le SAGE Nappe de Beauce (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

- Compatible avec les objectifs des SDAGE du bassin Seine Normandie et du SDAGE du Bassin Loire Bretagne
- **4 enjeux** partagés avec les acteurs locaux :
 - ✓ **Gérer quantitativement la ressource** pour parvenir à la préservation des milieux naturels et à un partage équitable de l'eau entre les usagers, notamment en cas de crise
 - ✓ **Assurer durablement la qualité** de la ressource de façon à garantir l'alimentation en eau potable et à restaurer les milieux aquatiques
 - ✓ **Prévenir et gérer les risques** en luttant en priorité contre les inondations
 - ✓ **Préserver les milieux naturels**
- Le SAGE dépasse les limites du Pays. La «**nappe de Beauce**», constitue une unité hydrographique qui s'étend sur environ **10 000 km² entre la Seine et la Loire** et qui est répartie sur deux grands bassins, le bassin Loire Bretagne et le bassin Seine Normandie. Il est présent sur deux régions, le Centre et l'Île-de-France, et six départements.

Le Contrat Global Essonne Amont (2007-2012)

- Elaboré suite à la fin du Contrat Rural mis en œuvre par le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais entre 2000 et 2005.
- **Contractualisation** avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie ; le Contrat Global Essonne Amont a été élaboré en cohérence avec les enjeux du SAGE Nappe de Beauce et avec la charte du Pays qui fixe notamment comme orientation de « **poursuivre une politique de développement durable**, économe des terres, soucieuse de la qualité de la nappe de Beauce, attachée à l'expression culturelle du Pays, à la protection de l'environnement, à la qualité des services de proximité, à l'accueil, au tourisme et aux sports. »

- **Objectifs :**

- ✓ Améliorer, préserver, restaurer et gérer la qualité des habitats aquatiques et les milieux humides;
- ✓ Assurer une alimentation en eau potable pour tous les habitants du territoire;
- ✓ Améliorer et préserver la qualité physico-chimique des milieux superficiels et souterrains.

ACTEURS CLES

- **Le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais** : le syndicat de Pays a accepté le portage de la **Commission Locale de l'Eau (CLE)** pour la nappe de Beauce. Il gère par ailleurs le Contrat Global Essonne Amont.
- **L'agence de l'eau Seine Normandie**, établissement public de l'État, qui met en œuvre les orientations définies par le comité de bassin. Son objet est de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux. Elle conseille les utilisateurs (communes, industriels, agriculteurs...) et finance les actions de protection de l'eau qu'ils entreprennent dans l'intérêt commun du bassin. Pour cela, elle perçoit des redevances auprès de l'ensemble des utilisateurs d'eau. Ces redevances sont calculées en fonction des quantités d'eau prélevées et des pollutions rejetées.
- **La Région Centre** n'a pas de compétences réelles dans le domaine de l'eau, son intervention dépend donc du rôle qu'elle souhaite se donner. Actuellement, l'action de la Région Centre se concrétise par la **signature de contrats avec les deux Agences de l'eau**, dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région. Ces contrats portent sur le soutien à l'émergence des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les programmes d'économie d'eau, les contrats de restauration de rivières et zones humides, les pollutions diffuses, et les postes de techniciens de rivières. La Région soutient également des études ou des actions d'information et de sensibilisation, et porte des contrats de bassin.
- **Le Conseil Général du Loiret** intervient à plusieurs niveaux concernant la gestion de la ressource en eau. Il joue un rôle important d'assistance, essentiellement pour les communes rurales, à travers trois services :
 - l'ASTER : assistance technique pour la gestion des rivières
 - le SATESE : service d'assistance technique et d'étude aux stations d'épuration,
 - le SATANC : service d'assistance technique à l'assainissement non collectif.Le Conseil général a élaboré un **Schéma départemental d'alimentation en eau potable**, véritable outil d'aide à la décision pour les collectivités.
- Au niveau intercommunal, la gestion locale des milieux aquatiques est assurée par **des structures locales de gestion** :
 - Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Rimarde
 - Syndicat Mixte du Bassin de l'Œuf et de l'Essonne
 - Syndicat du Bassin Fusin
 - Syndicat Intercommunal du Bassin de la Bezonde et du Huillard
 - Syndicat Intercommunal Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rivière La Juine et de ses affluents
 - Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau de la rivière Essonne et de ses affluents (hors Juine)
- Les **SPANC** (service public d'assainissement non collectif) : la loi sur l'eau de 1992 impose aux communes de contrôler les installations non desservies par le réseau collectif d'assainissement. Sur le territoire du Pays, les communes ont **délégué cette compétence aux intercommunalités**, qui gèrent toutes les SPANC.

- **L'ONEMA**, organisme technique français sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques.
- **La DDT du Loiret**, qui a en charge la politique de gestion durable et de protection de l'eau (police de l'eau).
- **La Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique** qui participe à l'amélioration de la connaissance du milieu à travers des études et travaux.
- **La Fédération de chasse** du Loiret

ANALYSE DE LA SITUATION

LE SERVICE D'EAU POTABLE

Le système de gestion de l'eau potable est un **système complexe**, avec une gestion parfois directement par les communes, parfois par des syndicats mixtes, avec au total une **vingtaine de gestionnaires différents**.

Les **réseaux de distribution sont anciens**, pouvant occasionner des problèmes de fuite. La communauté de communes du Beaunois a lancé une étude sur l'opportunité d'une interconnexion des captages pour pouvoir s'alimenter en cas de fuite ou de coupure.

Des eaux potables concernées de manière très ponctuelle par des problèmes de pollutions diffuses

Dans son bilan datant de 2008²⁵ sur la **qualité des eaux d'alimentation**, l'Agence régionale de la Santé (ARS) de la Région Centre a évalué la qualité des eaux potables sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne, sur la période 2006-2007 pour les paramètres bactériologiques et 2004-2006 pour les pesticides. Les conclusions du bilan mettaient en avant une amélioration globale de la qualité des eaux **sauf sur la région Centre**. Si l'Eure-et-Loir est particulièrement concernée par ces problématiques, le **Loiret** l'est également, dans une moindre mesure. Pour l'ensemble du département, les taux d'arsenic et de sélénium dans l'eau sont conformes pour la quasi-totalité de la population, à l'inverse des **taux de pesticides** qui ne sont **pas conformes pour plus de 20%** de la population du département.

Par ailleurs, l'ARS publie annuellement un **bilan de la qualité des eaux d'alimentation** en région centre. Le bilan 2012 montre des résultats globalement bons, avec quelques problématiques éparses:

- des **problématiques de qualité bactériologiques** dans quelques villes du territoire : Orveau-Bellesauve, Mainvilliers, Coudray, et dans une moindre mesure à Briarres-sur-Essonne, Dadonville et Malesherbes. (A noter quand même que ces cas isolés sont en augmentation par rapport à 2011).
- des **teneurs moyennes en nitrates élevées** dans quelques villes (également en légère augmentation par rapport à 2011), avec notamment la commune de Bâtilly en Gâtinais qui dépasse le seuil réglementaire de 50mg / litre.
- Un **taux de pesticide supérieur à la teneur maximale** dans la commune d'Orveau-Bellesauve.

²⁵ Source : Bilan, conclusions et perspectives – Bassin Loire-Bretagne, ARS 2008

L'ASSAINISSEMENT

Des stations en développement dans le cadre du contrat global Essonne amont

Le diagnostic du SCOT recensait **47 stations d'épuration** sur le territoire du Pays en 2007. Le bilan du contrat global Essonne amont indique que pour la période 2007-2012, **7 nouvelles stations** de traitement des eaux usées domestiques ont été créées, ce qui porterait à 54 le nombre minimal de stations sur le territoire²⁶, sachant que des stations ont également été créées en dehors du contrat global.

Des efforts en termes **d'intégration paysagère** sont réalisés lors de la construction de nouvelles stations, comme la nouvelle station d'assainissement collectif avec filtre à roseaux de Courcelles.

Concernant les communes non dotées d'une station, la création des SPANC doit permettre de contrôler et à terme de **réhabiliter les systèmes d'assainissement non collectif**. Cependant, le bilan du contrat global Essonne amont met en avant la difficulté et la lenteur de la mise en place effective des SPANC et des travaux de réhabilitation des installations identifiées comme « points noirs ».

La valorisation des eaux pluviales et les systèmes de récupération des eaux pluviales sont peu développés sur le territoire du pays, du fait de sols calcaires perméables et de sols argileux notamment.



Station d'assainissement collectif de Courcelles – Crédit photo Aequilibrium Conseil

L'EAU, MILIEU NATUREL

Une qualité moyenne voire médiocre des cours d'eau du territoire

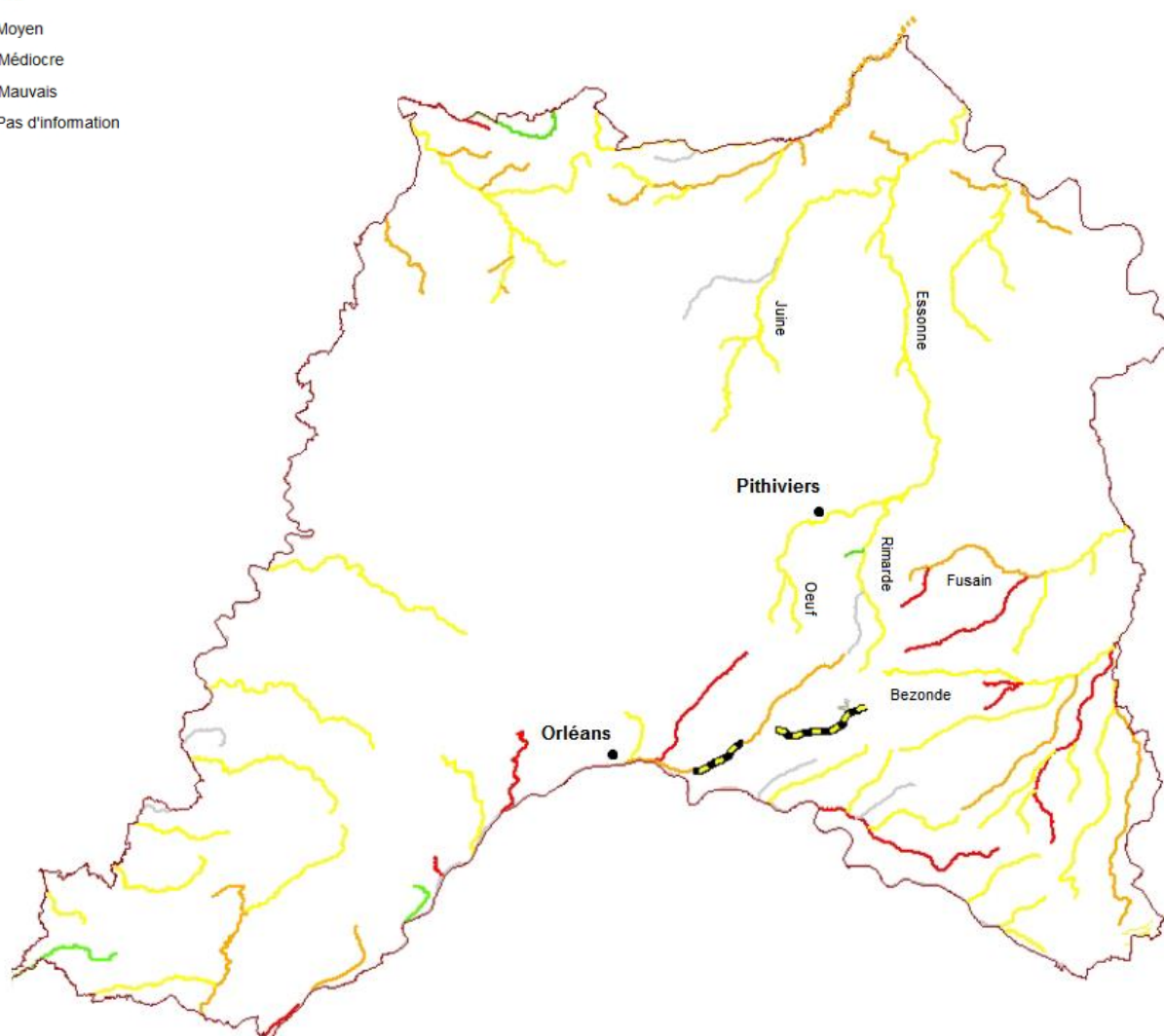
Le suivi réalisé dans le cadre du SAGE Nappe de Beauce montre une **qualité écologique des eaux de surface moyenne**, voire médiocre à mauvaise pour le Fusin (voir carte ci-dessous).

Le **bilan chimique** est quant à lui plus nuancé ; l'état chimique des eaux est qualifié de **bon pour la Rimarde** mais **mauvais pour l'Essonne et la Juine**. Les autres cours d'eaux du territoire ne sont pas qualifiés par manque d'informations.

²⁶ Ces données concernent le contrat global Essonne Amont, qui ne couvre pas la totalité du Pays. D'autres stations sont sans doute existantes sur le territoire du Pays concerné par le contrat global Loing en Gâtinais.

Etat ou potentiel écologique des masses d'eau

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Pas d'information



Qualité écologique potentielle des masses d'eau de surface sur la nappe de Beauce – SAGE Nappe de Beauce 2012

Une mauvaise qualité des eaux souterraines

Le suivi du SAGE réalisé sur les eaux souterraines du territoire corrobore les informations fournies par l'ARS sur la qualité de l'eau d'alimentation (voir supra) : **l'état chimique de la masse d'eau** qui alimente le territoire du Pays est **médiocre** (il s'agit notamment des teneurs en nitrates et pesticides), **tout comme son état quantitatif** (« équilibre entre d'une part les prélèvements et les besoins liés à l'alimentation des eaux de surface et d'autre part la recharge naturelle de la masse d'eau souterraine »²⁷).

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LE PAYS

- **Les classes d'eau**, organisées à l'initiative des structures d'accueils du jeune public (écoles, centres de loisirs...) se veulent de **temps de sensibilisation des enfants** à la préservation de l'eau. Activités pédagogiques, visites de terrain, temps d'échanges avec les acteurs du domaine de l'eau ... permettent aux enfants de découvrir la ressource, ses acteurs et le

²⁷ Tableau de bord n°1 SAGE Nappe de Beauce validé janvier 2013

fonctionnement des structures qui la gèrent. L'Agence de l'eau Seine-Normandie subventionne les classes, et le Syndicat de Pays, via le Contrat Global Essonne Amont, propose une assistance pour les classes d'eau ou toute autre opération de sensibilisation sur l'eau.

- Dans le cadre de l'animation du contrat global Essonne Amont (2007-2012) porté par le Pays, des actions de **sensibilisation et publication de brochures** sont également menées régulièrement. Un nouveau contrat est en cours de préparation.
- Une **trame bleue en projet**. Le Pays a lancé une étude Trame Verte et Bleue sur le territoire (voir fiche [Paysages, Espaces naturels et biodiversité](#) p.41).
- Le Pays, dans le cadre du SAGE, a par ailleurs lancé en 2011 **une série d'études sur l'incidence des forages proximaux** ; 3 secteurs ont déjà fait l'objet d'études qui ont conduit à la relocalisation de quatre forages, et 3 autres secteurs sont en cours d'étude.

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- Le **Syndicat de la Rimarde** travaille sur **l'aménagement de la rivière** de manière à lui permettre de retrouver son lit initial. Le cours d'eau a en effet subi des travaux **d'élargissement ou d'aménagements** dans les années 1950 afin de limiter les conséquences des inondations et faciliter l'agriculture, mais causant des **dégâts sur le paysage, le milieu et la biodiversité**. Le syndicat a lancé à partir de 2003 une étude puis un **programme de réaménagement** de la Rimarde et de ses rives, de manière à renaturer le lit, diversifier les habitats et milieux aquatiques, etc.
Dans le cadre des travaux de restauration de son lit, une « fête de la Rimarde » a lieu chaque année dans une commune qui associe les habitants à la démarche.
- Des actions sont également menées par les **autres syndicats de rivière**.
- Un **sentier pédagogique** a été créé en parallèle de ces aménagements, pour permettre la **promenade** et la **sensibilisation** des habitants. Le sentier, qui comporte 6 panneaux pédagogiques, relie pour l'instant Yèvre-la-ville et Nançray-sur-Rimarde.

GESTION DE L'EAU – AFOM ET ENJEUX

TABLEAU AFOM (ATOUPS, FORCES, OPPORTUNITES, MENACES) AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Les apports de la concertation sont indiqués en bleu.

+	-
<p>ATOUPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des masses d'eau souterraines importantes (calcaire de Beauce-Brie et Champagne) et une bonne qualité des annexes hydrauliques • Depuis longtemps un syndicat de Pays dynamique et moteur sur les problématiques de l'eau (Contrats avec l'Agence de l'Eau, la Région et le Conseil Général) • Des acteurs qui travaillent en partenariat • La multiplication des stations d'assainissement collectif et des dispositifs autonomes • Des actions de sensibilisation mises en place par le Pays et ses partenaires (notamment habitants et jeune public) • La présence d'espèces patrimoniales (telles que l'écrevisse à pattes blanches) • Une animation locale • <i>Interconnexions de l'Alimentation en Eau Potable existantes</i> • <i>Des syndicats de rivières engagés</i> • <i>Trois des huit communautés de communes se sont engagées sur la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (Contrat Global)</i> • <i>Un bassin d'alimentation de captage</i> • <i>Une procédure BAC (bassin d'alimentation de captage) engagée</i> 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un état écologique, chimique, quantitatif des eaux souterraines et de surface médiocre à moyen • Pas d'inventaire des zones humides sur l'ensemble du territoire (uniquement de manière ponctuelle sur les secteurs Natura 2000) mais en réflexion (inventaire des zones humides prévu) • <i>Multiplicité des opérateurs d'eau et de l'assainissement</i> • <i>Peu d'exutoire pour les rejets d'eaux pluviales et assainies (fragiles lorsqu'ils existent)</i> • <i>Quelques utilisations de puits non déclarées</i>
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un domaine de plus en plus réglementé et encadré, des documents avec des objectifs clairs, permettant de tendre vers une amélioration progressive de la qualité de l'eau • <i>Les études d'interconnexion du réseau AEP</i> • <i>Se référer, utiliser et appliquer les outils mis en place par les Pays dans ce domaine</i> • <i>Développement de l'usage de l'eau pluviale dans l'habitat</i> 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des pollutions ponctuelles sur les eaux d'alimentation de quelques villes (nitrates et pesticides, produits industriels, produits phytosanitaires, matières organiques, drainages agricoles...) avec des impacts potentiels sur la santé des consommateurs à long terme • <i>De multiples pressions des prélèvements (agricole, industrie, domestique)</i> • <i>Les conséquences des rejets professionnels (industries, métiers de bouche..) ne sont pas mesurées</i> • <i>Perspectives du 10^e programme de l'Agence de l'eau Seine Normandie : vers une réduction des aides</i>

ENJEUX AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ Améliorer la **qualité des eaux souterraines et de surface**
- ⇒ **Poursuivre la sensibilisation des collectivités, agriculteurs, industriels et particuliers** aux impacts de l'utilisation des produits phytosanitaires sur la qualité de l'eau
- ⇒ Poursuivre les efforts de **suivi et surveillance de la qualité** de l'eau
- ⇒ Poursuivre **l'amélioration du traitement des eaux usées** (création ou mise aux normes des stations d'épuration et des dispositifs d'assainissement non collectif)
- ⇒ Encourager les communes à mettre en œuvre les **démarches de gestion raisonnée des espaces verts** (0 phyto ou autres)
- ⇒ Encourager le **développement de la valorisation de l'eau pluviale** dans l'habitat

CHAPITRE 2 : ENVIRONNEMENT, ENERGIE, NUISANCES ET RISQUES

FICHE VIII : GESTION DES DECHETS

Depuis un demi-siècle, le volume des déchets produits par chaque français a plus que doublé, conséquence de nos modes de consommation, de l'augmentation du **nombre d'emballages** et des **produits à usage unique**. Ces déchets ont un **double impact** sur l'environnement et la biodiversité : beaucoup sont issus des ressources naturelles et **ponctionnent sur ces dernières**, limitées, et beaucoup **retournent dans la nature**, stockés, incinérés, mis en décharge, mettant en péril l'environnement, les paysages, la biodiversité. Il est donc essentiel de **limiter la production de déchets à la source** et, à défaut, de **trier les matières recyclables** pour éviter le gaspillage des matières premières, préserver l'environnement, la santé et limiter les coûts de gestion des déchets.

INSTRUMENTS OPERATIONNELS TERRITORIALISES

Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD)

- **Six orientations principales :**
 - ✓ Agir pour une meilleure prévention de la production des déchets et la réduction à la source
 - ✓ Agir pour une meilleure collecte et un tri efficace des déchets diffus
 - ✓ Prendre en compte le principe de proximité
 - ✓ Privilégier le transport alternatif
 - ✓ Optimiser le réseau d'installations en région

Le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Loiret

- Plan élaboré, suivi et animé par le Conseil général depuis 2005.
- Le dernier PEDMA a été approuvé en 2011. Il définit et planifie, à l'échelle du département et avec les communes et leurs syndicats de gestion, **l'organisation nécessaire à une bonne gestion des déchets, de la collecte à l'élimination** : filières de traitement, valorisation par la mise en place de la collecte sélective et de déchetteries...
- Un **observatoire départemental des déchets** permet de suivre la mise en œuvre du plan.

ACTEURS CLES

- **Le SITOMAP** (Syndicat Intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais) a pour compétences :
 - ✓ La collecte des ordures ménagères résiduelles et du tri sélectif
 - ✓ La collecte des encombrants
 - ✓ La collecte des Points d'Apport Volontaire (Verre et Multi-matériaux)
 - ✓ La gestion des déchetteriesCes différentes missions sont réalisées par des prestataires privés. Le traitement des déchets collectés est confié au **Syndicat Beauce Gâtinais Valorisation**. Le SITOMAP intervient pour **l'ensemble des communes et des Communautés de communes** comprises dans le territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, mis à part la Communauté de communes du **Bellegardois**, gérée par le SICTOM.
- **Le SICTOM** (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de Châteauneuf-sur-Loire) a pour compétences :
 - ✓ la collecte des ordures ménagères,

- ✓ la collecte sélective du verre, des journaux-magazines et des emballages légers,
- ✓ l'exploitation de 10 déchetteries.

Le SICTOM exerce ses compétences sur **6 communautés de communes**, dont celle du **Bellegardois**. Depuis 1994, la compétence Traitement a été transférée au SICTOM de Gien-Châteauneuf-sur-Loire qui exploite :

- ✓ un centre de transfert de déchets ménagers à Saint-Aignan-des-Gués
 - ✓ un centre de stockage de déchets ultimes (CSDU) de classe II à Saint-Aignan-des-Gués,
 - ✓ une usine d'incinération des ordures ménagères à Gien-Arrabloy.
- **TRIACTION** : TRIaction est une structure associative d'insertion sociale et professionnelle par l'activité économique, en l'occurrence le tri et surtout la valorisation des déchets. (Voir fiche [Industrie, artisanat, commerce et économie sociale et solidaire](#) p.77)

ANALYSE DE LA SITUATION

LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Une collecte en porte à porte sur les communes du SITOMAP

Le **SITOMAP** effectue une **collecte en porte à porte** dans toutes les collectivités adhérentes, au moins une fois par semaine. Les déchets ménagers sont séparés en deux récipients, **ordures ménagères résiduelles et tri sélectif**. La collecte en porte à porte pour le tri sélectif ne comprend pas le verre. Le verre est collecté en apport volontaire par le biais de colonnes à verres.



Pour les papiers et les emballages recyclables en carton, il est proposé, en plus du tri sélectif en porte à porte, des **colonnes à papiers**.

Le ramassage des **encombrants** est effectué **une fois par an** dans chaque commune.

Il est constaté une **légère baisse du volume d'ordures ménagères résiduelles** collectées et une légère hausse du volume de déchets recyclables collectés entre 2010 et 2011²⁸.

Une collecte mixte (porte à porte et PAV) pour les communes du SICTOM

Le **SICTOM** effectue une collecte en porte à porte au moins une fois par semaine pour les ordures ménagères résiduelles. Le tri des déchets recyclables se fait en revanche grâce à des **"points d'apport volontaire"** (PAV) : emballages recyclables, papiers et verres. Chaque commune de la Communauté de communes de Bellegardois est équipée d'un ou de plusieurs sites.

Le ramassage des encombrants en porte à porte a été supprimé récemment. En effet, cette collecte était devenue de plus en plus restrictive, notamment depuis l'interdiction d'y déposer des appareils électriques. D'autre part, les matériaux ramassés étaient tous enfouis sans tri préalable, ceci constituant un « non-sens » environnemental. Désormais les **encombrants sont à déposer en déchetterie**.

²⁸ Source : Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, 2011, SITOMAP

LES DECHETTERIES

Les 7 déchetteries sur le territoire du Pays²⁹

6 déchetteries sont à disposition des habitants pour le territoire du SITOMAP. Il s'agit des déchetteries de :

- Beaune-la-Rolande
- Pithiviers
- Bazoches-les-Gallerandes
- Puiseaux
- Malesherbes
- Sermaises

Une déchetterie gérée par le SICTOM est disponible sur le territoire, à Quiers-sur-Bezone. Les déchetteries sont donc **bien réparties sur le territoire**, à raison d'une par canton au minimum mais sont jugées **trop petites**.

Les déchetteries sont accessibles aux **habitants et aux professionnels**.

Les artisans, commerçants, les PME et les PMI pour les déchetteries du SITOMAP doivent signer une **convention** pour obtenir une **carte d'entrée** à la déchetterie et reçoivent une facture tous les 2 mois selon la quantité déposée. La quantité ne peut pas dépasser **3m³ par jour**.

Pour les particuliers, cette quantité ne peut excéder **1m³ par jour**.

Le Rapport annuel 2011 du SITOMAP fait apparaître une **augmentation de 11,78% du tonnage collecté en déchetterie** sur l'ensemble du territoire.

Pour le SICTOM, les professionnels doivent demander une **carte d'abonnement** (12 ou 4 dépôts) pour pouvoir accéder à la déchetterie. Le dépôt ne peut pas excéder **2m³**, pour les professionnels comme pour les particuliers.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS³⁰

Le centre de tri de Beauce-Gâtinais-Valorisation

L'ensemble des déchets de la collecte sélective en porte à porte du SITOMAP viennent au **Centre de Valorisation de Pithiviers**.

Les différentes filières de valorisation

- **Valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles** : ces déchets sont acheminés vers le Centre de Valorisation Énergétique de Pithiviers. Dans cette usine, les déchets sont incinérés et la chaleur dégagée permet de produire de l'électricité (revendue au réseau public de distribution) et de l'eau chaude (utilisée par la malterie de Pithiviers). Cette usine accepte également les **déchets incinérables des déchetteries** ainsi que les déchets de deux autres syndicats de collecte (SICTRM de Nemours et SIRTOMRA d'Artenay). Dans le respect de la réglementation, les eaux de process sont **recyclées et réutilisées** en circuit fermé.
- **Valorisation des déchets recyclables** : les déchets contenus dans les bacs jaunes sont acheminés au centre de tri de Pithiviers et vont subir plusieurs tris (manuels et mécaniques) afin d'être débarrassés des indésirables et être stockés par catégorie. Ces derniers seront ensuite mis en balle pour être **acheminés vers les entreprises de recyclage**.

²⁹ Source : Sites internet du SITOMAP et SICTOM

³⁰ Id.

- **Valorisation organique** : l'ensemble des déchets verts des particuliers et professionnels déposés en déchetteries sont acheminés sur la **plate-forme de compostage de Dadonville** et transformés en compost.

La gestion des déchets ménagers repose également sur un **réseau de centres de stockages**, nécessaires pour l'enfouissement de la partie non valorisable (déchets ultimes). Le département du Loiret compte **4 centres de stockages de déchets ménagers et assimilés** (type II). Aucun centre n'est situé sur le territoire du Pays de Beauce Gâtinais.

Compostage individuel et collectif

En 2010, le SITOMAP mettait à disposition gratuitement des **composteurs** en direction des particuliers. En 2011, il a été décidé de **reconduire cette opération** sous une autre forme. Aujourd'hui, une **subvention de 20 € est accordée** aux particuliers pour l'obtention d'un composteur de 400 litres ou 25 € pour un volume supérieur. Dans le cadre de cette aide, le SITOMAP demande aux usagers de s'engager à répondre aux questionnaires et enquêtes concernant la pratique du compostage dans le cadre du suivi de l'opération et à réserver l'utilisation du composteur à son habitation située dans une commune adhérente au SITOMAP. Suite à la mise à disposition de 3 000 composteurs entre 2008 et 2010, le questionnaire avait révélé une **faible utilisation des composteurs** distribués ; depuis la nouvelle formule de subventionnement, 125 composteurs ont été acquis par les particuliers. Est également proposée la mise en place du **compostage collectif dans les écoles**.

Le SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire, dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME Centre, propose à ses usagers de **recevoir des composteurs de 320 litres (15€) ou de 620 litres (25€)**. Ces composteurs sont remis uniquement dans le cadre de **réunions publiques** afin de s'assurer la **bonne utilisation** de ces derniers. Une convention est également passée avec les usagers.

Il n'est pas recensé sur le site internet du SICTOM d'actions de compostage collectif dans les écoles de la Communauté de communes du Bellegardois.

De la même manière, on ne recense **aucune démarche de compostage collectif** en pied d'immeuble ou dans la restauration, démarches qui restent complexes à l'échelle d'une commune mais dont l'enjeu n'est pas négligeable.

Les actions de collecte et de valorisation de TRlaction

L'association qui a fait de la valorisation des déchets son cœur d'activité œuvre sur le site même de l'usine d'incinération et de valorisation de BEGEVAL à Pithiviers. En 2011, **TRlaction a trié 450 tonnes de papier, 1000 tonnes de carton et 7500 tonnes de matériaux divers** (plastiques, métaux...), tout en ayant **accompagné 350 personnes en insertion**. TRlaction vient de compléter son activité en mettant en place **l'opération Carton**, action de valorisation des cartons produits par les entreprises. Elle a acquis pour cette nouvelle activité un véhicule 100% électrique.

A noter en revanche **l'absence de site de recyclage des gravats** sur le territoire, l'absence de filière **d'élimination des boues d'épuration** et de traitement des **matériels de vidange** des systèmes d'assainissement non collectif.

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Information, sensibilisation et prévention ³¹

- Un **Programme Local de Prévention des déchets** a été signé en 2010 entre le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de Châteauneuf-sur-Loire et l'ADEME Centre avec un **objectif de réduction des ordures ménagères de 7%**, comme le recommande le Grenelle de l'Environnement.

Il se traduit par différentes **actions de communication et de sensibilisation** :

- ✓ Des animations dans les écoles et les accueils de loisirs
 - ✓ Newsletter, application Smartphone
 - ✓ Des rubriques « sensibilisation » sur le site du SICTOM (jeux, conseils sur le compostage, « ma liste de courses », le jardinage sans pesticides,...)
- Le SITOMAP propose également différentes **actions d'information et de sensibilisation** (guide du tri, l'autocollant stop pub, visite du centre de tri,...). Des actions sont également menées en direction des scolaires.
 - La **SIAP travaille également avec ses locataires** pour le tri des déchets dans les immeubles, mais rencontrent des difficultés à faire appliquer les règles de tri.

Méthanisation

- « **Cultivons l'avenir du Pithiverais** » et la **SICAP** travaillent sur un **projet d'usine de méthanisation** qui devrait voir le jour en 2014 ou 2015 et dont les permis de construire et d'exploiter viennent d'être déposés. Le gaz produit devrait être directement réinjecté dans le réseau de Gaz de France.

³¹ Source : Sites internet du SITOMAP et SICTOM

GESTION DES DECHETS – AFOM ET ENJEUX

TABLEAU AFOM (ATOUPS, FORCES, OPPORTUNITES, MENACES) AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Les apports de la concertation sont indiqués en bleu.

+	-
<p>ATOUPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un volume de déchets ménagers en baisse au profit d'une hausse des déchets recyclés et d'une hausse des volumes déposés en déchetterie : vers des meilleures pratiques de tri ? • Un réseau de déchetteries bien réparties sur le territoire • Une valorisation énergétique des déchets ménagers • Une valorisation organique des déchets et la distribution ou subventionnement de composteurs pour les particuliers et les écoles • Des actions de sensibilisation par les deux syndicats de gestion des déchets et le principal bailleur social. • Une association d'insertion (TRlaction) qui valorise les produits recyclables • Les déchetteries peuvent accueillir indifféremment les professionnels et les particuliers 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu de démarches concernant le compostage collectif • Capacité trop limitée des déchetteries et horaires restrictifs • Pas de structure pour le recyclage des gravats • Difficulté de tri dans les immeubles collectifs <i>et nécessité d'une meilleure communication sur les règles de tri</i> • Difficulté de collecter les poubelles des habitations secondaires • La communication n'est pas forcément optimale dans les écoles (lien entre sensibilisation et réalité du tri dans les écoles, collèges, lycées et ALSH). • Peu de communication sur la réduction des déchets • Pas de filière organisée / connue pour la récupération des déchets spéciaux (amiante par exemple) : peu de communication sur ces questions.
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un programme local de prévention des déchets mis en œuvre par le SITOMAP 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'une redevance incitative pourrait générer des dépôts sauvages dans la nature • Décharges sauvages notamment pour les déchets spéciaux (amiante)

ENJEUX AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ Atteindre les **objectifs fixés par le programme local de prévention des déchets** sur le périmètre du SICTOM et **mettre en place un programme local de prévention** des déchets sur les communes du SITOMAP
- ⇒ Réduire les **déchets à la source**
- ⇒ Poursuivre la **sensibilisation sur le tri et la valorisation organique individuelle / collective**
- ⇒ Développer le **compostage**
- ⇒ Penser au **recyclage des gravats et déchets spéciaux**
- ⇒ Développer des actions de **valorisation des déchets**
- ⇒ *Poursuivre l'amélioration de l'accès et de la signalétique aux déchetteries*

CHAPITRE 2 : ENVIRONNEMENT, ENERGIE, NUISANCES ET RISQUES

FICHE IX : ENERGIE

Les collectivités détiennent, à travers leur **politique énergétique**, un levier important. Cette politique doit viser à la fois une **production diversifiée** de l'énergie consommée, notamment à travers le développement des **énergies renouvelables**, et une **réduction de la consommation** énergétique du territoire (maîtrise de la demande en énergie, efficacité énergétique dans les bâtiments, logements, transports...).

INSTRUMENTS OPERATIONNELS TERRITORIALISES

Le Schéma Régional Climat Air Energie de la région Centre

- Le SRCAE de la région Centre, arrêté le **28 juin 2012**, fixe les **orientations stratégiques** des politiques dans les trois domaines que sont **le climat, l'air et l'énergie**, aux horizons 2020 et 2050, **dans tous les secteurs** (agriculture, industrie, transport...).
- Ce document s'impose aux schémas et plan d'urbanisme qui doivent appliquer et s'inscrire dans ces orientations.

Le Plan Climat Energie de la région Centre

- Le PCET de la région Centre a été voté en décembre 2011 et est annexé au SRADD (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire).
- **Objectif** : **réduction de 40% des émissions de GES** (20% au niveau national) d'ici 2020.

Le Plan Climat Energie du Loiret

Le volet interne (« patrimoine et services ») est en cours de finalisation. Un **bilan des émissions de gaz à effet de serre** a été réalisé en **2010**. Le volet territorial est en projet.

Programmation du contrat Pays – Région

- Le programme d'actions du contrat de 3^{ème} génération entre le Pays et la Région prévoit un **module 4 sur la performance énergétique**. Au titre de ce module, 4 orientations sont prévues :
 - ✓ Mettre en œuvre un PCET à l'échelle du Pays
 - ✓ Favoriser les initiatives en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments
 - ✓ Favoriser l'installation de sources d'énergies renouvelables
 - ✓ Améliorer la performance énergétique des exploitations agricoles.

ACTEURS CLES

- La **SICAP**, société coopérative de la région de Pithiviers, créée par des agriculteurs au début du XX^e siècle, alimente (distribution et vente) une grande partie du territoire (à l'exception du canton de Bellegarde et des villes de Pithiviers et Malesherbes) en énergie, à des tarifs identiques à ceux pratiqués par EDF. Une filiale (EOLE 45) a été créée pour la construction et l'exploitation de parcs éoliens sur le territoire. D'autres filiales ont été créées autour des énergies renouvelables mais en dehors du territoire du Pays.
- **L'ADIL 45** (agence départementale d'information sur le logement), conseille sur les questions relatives au logement (aides à l'amélioration de l'habitat, espace info énergie...).
- **La SIDESUP** : située à Engenville, SICA (société d'intérêt collectif agricole) qui déshydrate la pulpe de betterave provenant de la sucrerie de Pithiviers, ainsi que la luzerne, a depuis



quelques années commencé la fabrication des granulés de bois à travers la filiale Boi'sup, en partenariat avec l'ONF, de manière à les substituer à sa consommation d'énergies fossiles

ANALYSE DE LA SITUATION

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Le logement type du territoire : une maison individuelle ancienne potentiellement énergivore

L'étude Habitat réalisée par le Conseil Général en 2001 à l'échelle de la zone d'emploi de Pithiviers (périmètre qui ne correspond pas exactement au Pays mais qui peut s'y apparenter) montre que le **parc immobilier du territoire est en grande partie composé de logements anciens** (près de 45%, et 32% des résidences principales datent d'avant 1948). Cette proportion augmente pour le parc locatif privé (65%). Le diagnostic du SCOT réalisé en 2011 indique pour sa part que **35% des résidences du Pays datent d'avant 1915**.

Un parc ancien constitue généralement un **indicateur de la consommation énergétique**. Plus les logements sont anciens, plus ils seront **énergivores**, à moins d'y remédier par la rénovation thermique. L'ancienneté du parc du territoire induit donc la présence de **logements potentiellement énergivores**.

Comme indiqué dans la fiche Logement, le parc est également caractérisé par la **prédominance des logements individuels de grande taille**. Il s'agit là aussi d'un indicateur de la consommation d'énergie : les logements collectifs sont **moins énergivores que les logements individuels**.

La précarité énergétique

La précarité énergétique est communément définie comme la **difficulté pour un foyer à payer ses factures en énergie** - principalement en chauffage, mais également en transport - pour son logement et à satisfaire ainsi un de ses besoins élémentaires³².

Il n'y a **pas d'étude ou de données spécifiques sur l'état de la précarité énergétique** sur le territoire du Pays. La difficile identification des ménages touchés par la précarité énergétique est à mettre en lien avec la non-connaissance des **facteurs d'exposition des habitants** du Pays au risque de précarité énergétique. Ces facteurs méritent d'être **identifiés**, au regard du renchérissement actuel, mais sans doute durable, du coût des énergies, notamment fossiles (dépendance à l'automobile, chauffage, ...).

UN POTENTIEL EN ENERGIES RENOUVELABLES NON NEGLIGEABLE

Un potentiel éolien

Si le Loiret dans son ensemble n'est pas un département très venteux, la bonne exposition aux vents du territoire du Pays ainsi que sa **faible densité de population** et son caractère rural avec des paysages dénués d'espaces patrimoniaux, notamment en Beauce, sont **propices au développement éolien**³³.

Plusieurs **zones de développement éolien** (ZDE) ont été arrêtées sur le territoire : la ZDE Plateau Beauceron, arrêtée en juillet 2009, et la ZDE du Nord Loiret, arrêtée en juillet 2012, pour laquelle le schéma régional éolien recommande la densification et l'extension des parcs existants³⁴.

Plusieurs parcs éoliens ont été installés sur le territoire :

- La SICAP a installé **3 parcs** :

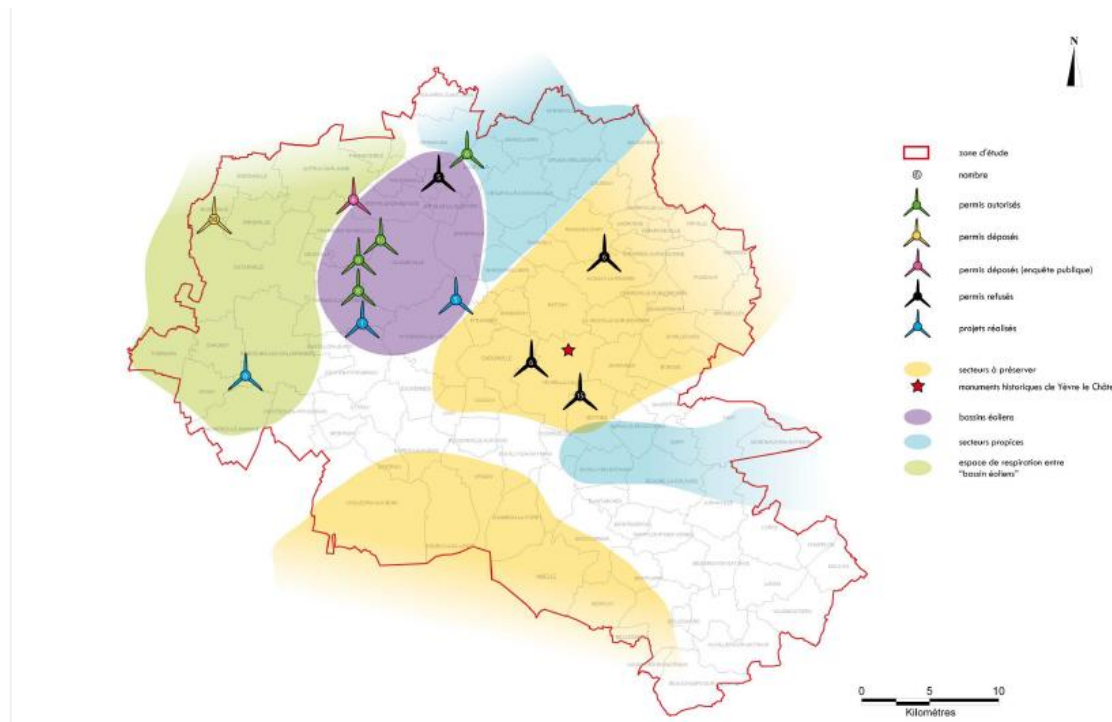
³² <http://www.precarite-energie.org/Qu-est-ce-que-la-precarite.html>

³³ *Guide éolien du Loiret, Septembre 2003*

³⁴ *SRCAE du Centre – Annexe SRE – Juin 2012*

- 6 éoliennes à **Bazoches-les-Gallerandes** pour une puissance nominale de 12 MW
- 5 éoliennes à **Pithiviers-le-Vieil** pour une puissance nominale de 10 MW
- 6 éoliennes à **Sermaises** depuis fin 2010, pour une puissance nominale de 12 MW
- Un parc de 5 éoliennes, pour une puissance installée de 12.5 MW, à **Jouy-en-Pithiverais**, propriété de Vent Local.

Les champs éoliens de la SICAP ont permis d'atteindre une part de **10 à 15% d'énergie éolienne dans le mix énergétique**.



Le développement de l'éolien sur le territoire du Pays. Source : Contrat de Pays 2010-2015

La géothermie

Le SRCAE du Centre note un potentiel en matière de géothermie dans la région, avec un rythme rapide d'installations sur nappes superficielles, principalement à usage particulier.

La méthanisation

Une usine de méthanisation est en projet à Escrennes, voir [fiche Déchets](#), p.57.

Un potentiel en matière de cultures énergétiques

L'importante surface agricole du territoire du Pays, les **ressources en paille** et les ressources issues de la **forêt d'Orléans** offrent au Pays un potentiel de production **d'électricité, de chaleur ou de carburant à partir de la biomasse**. Cf. à ce sujet le Pôle d'excellence rurale SIDESUP, ci-dessous.

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LE PAYS

- Le **PER « SIDESUP »** : partant du constat rappelé ci-dessus d'un fort potentiel en matière de biomasse sur le territoire, un Pôle d'excellence rurale « **Conversion énergétique : valorisation des ressources agricoles et forestières locales** » a été lancé, avec pour objectif d'utiliser les ressources en bois du territoire pour remplacer l'énergie fossile utilisée

pour les activités de SIDESUP. SIDESUP produit aujourd'hui les **granulés bois** nécessaires à sa propre consommation et à la revente aux entreprises et particuliers.

- Dans le cadre du module 4 du Contrat de Pays, le Pays et la Région accompagnent les **collectivités et les bailleurs sociaux** dans leurs travaux **d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments**. Sept projets ont été identifiés et sont en cours d'instruction (travaux d'isolation de gymnase, de logements, de mairie financés avant 2015).
- Toujours au titre du module 4 du Contrat de Pays, une action de **maîtrise de l'énergie dans les exploitations agricoles** a été engagée. Les agriculteurs sont incités à réaliser le **diagnostic Diaterre** (nouvelle version de PLANETE), diagnostic énergétique de leur exploitation, puis à réaliser **les investissements recommandés** à l'issue du diagnostic. Le diagnostic est financé à 80% tandis que les investissements conséquents sont subventionnés à hauteur de 25 à 35%. En 2013, aucune somme n'a été engagée au titre de cette action.

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- Les **journées Energie Grandeur Nature**, initiées en 2008 par l'association « Cultivons l'avenir du Pithiverais » (qui met en synergie les différents acteurs économiques du territoire et organise des actions sur les énergies alternatives) permettent la rencontre des acteurs dans les domaines du solaire, de l'éolien, de la biomasse, etc.
- Le **3^e forum des acteurs de l'Economie sociale et solidaire en Pithiverais** organisé en 2011 en partenariat avec le Pays a été l'occasion d'aborder, au travers des ateliers créatifs participatifs, les problématiques de **la précarité énergétique** (prévention, lutte).
- **L'association Rendez-vous la terre** a créé un « centre-habitation » situé à Boiscommun, sur l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments à usage domestique (maison témoin) et organise des temps d'échange, forum, réunion sur des thèmes liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.
- **La SICAP** travaille à l'enfouissement des réseaux électriques.

ENERGIE – AFOM ET ENJEUX

TABLEAU AFOM (ATOUPS, FORCES, OPPORTUNITES, MENACES) AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Les apports de la concertation sont indiqués en bleu.

+	-
<p>ATOUPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un dynamisme en matière d'innovation et de diversification des sources d'énergie, à encourager et porter à connaissance • Un Pôle d'Excellence Rurale axé sur l'énergie : filière bois, géothermie, éoliennes, photovoltaïque pour les collectivités et les entreprises mais aussi à l'échelle individuelle • Des Parcs Eoliens importants et en cours de développement • Présence d'un fournisseur local d'énergie qui diversifie l'origine de sa production (SICAP) • Les bailleurs sociaux s'engagent et investissent pour l'isolation des logements (SIAP / LOGEM) • Programme d'enfouissement des réseaux par la SICAP 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une faible connaissance et prise en compte des situations de précarité énergétique • L'absence de suivi des actions engagées au titre du contrat de Pays • Des constructions avec des matériaux peu efficaces en matière d'énergie
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des documents-cadre à l'échelle régionale et départementale • Des acteurs moteurs sur le territoire (SIDESUP...) • Un territoire ayant un fort potentiel de développement des énergies renouvelables (éolien, géothermie...) • Un contrat de Pays qui prend en compte les problématiques énergétiques • Projet d'usine de méthanisation à Escrennes • Des aides financières sont possibles via l'ADEME, la Région et l'ANAH 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des logements potentiellement énergivores pouvant accroître la facture énergétique des ménages et le risque de situations de précarité énergétique (risque qui s'accroît) • Risques liés au coût des carburants induisant des risques sur l'emploi. Les trajets entre résidence et lieu de travail vont coûter de plus en plus cher. • Incertitudes sur le recyclage des produits > panneaux solaires, éoliennes,...

ENJEUX AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ Utiliser le **potentiel de développement d'énergies de substitution** du territoire
- ⇒ Multiplier les **incitations aux opérations innovantes** en matière d'énergie (actions témoins et concrètes)
- ⇒ Aller plus loin dans la prise en compte des **problématiques d'efficacité énergétique** et de **précarité énergétique**
- ⇒ Améliorer les connaissances sur **la vulnérabilité énergétique du territoire** (transport et chauffage pour les particuliers)

CHAPITRE 2 : ENVIRONNEMENT, ENERGIE, NUISANCES ET RISQUES

FICHE X : RISQUES ET NUISANCES

Dans notre vie quotidienne, nous sommes exposés à différents risques et nuisances provenant **aussi bien de notre activité humaine que de phénomènes naturels** : **nuisances sonores** provenant du trafic routier, **inondations** de zones habitables par le débordement de cours d'eau, **explosion** par mélange de certains produits dans le cadre d'une activité industrielle, pollution de l'air (extérieur mais aussi intérieur) avec des effets sur la santé, l'environnement, le patrimoine bâti... L'aménagement urbain, l'organisation de la production, les actions de prévention peuvent réduire ces risques et les probabilités qu'ils se produisent.

INSTRUMENTS OPERATIONNELS TERRITORIALISES

Le DDRM du Loiret

Conformément à la législation, la préfecture du Loiret a établi en 2012 son **Dossier Départemental des Risques Majeurs**.

Les Comités Locaux d'information et de concertation de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande

- Dans chaque bassin industriel comprenant a minima une **installation SEVESO³⁵ seuil haut**, les CLIC se veulent **facteurs d'information et de concertation** sur les risques technologiques, de débat sur les moyens de les réduire et de les prévenir.
- Composés de tous les acteurs impliqués dans la maîtrise du risque, des riverains et salariés.
- La présence d'ISOCHEM, entreprise dans le domaine de la chimie classée SEVESO seuil haut justifie l'existence d'un CLIC à Pithiviers, tout comme Argos France Dépôt (stockage de carburant) justifie celle de Beaune-la-Rolande.

Les PPRT de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande

- Les deux communes sont dans l'obligation réglementaire d'établir un **Plan de prévention des risques technologiques**.
- Le PPRT de Pithiviers est en cours de consultation par le public, le délai d'approbation étant fixé à décembre 2013.
- Le PPRT de Beaune a quant à lui été approuvé en septembre 2011.

Le Schéma Régional Climat, Air et Énergie (SRCAE) de la Région Centre

- Adopté le **28 juin 2012**.
- Il définit les **grandes orientations et objectifs** régionaux, en matière de maîtrise de la consommation énergétique, réduction des émissions de gaz à effets de serre, réduction de la pollution de l'air, valorisation du potentiel d'énergies renouvelables de la région, adaptation aux changements climatiques.
- Il dresse un **inventaire des émissions de polluants atmosphériques** et propose de développer des projets visant à améliorer la qualité de l'air (changer les modes de déplacements des personnes et des biens, impulser le renouvellement des appareils de chauffage au bois,..). Le SRCAE intègre le **Plan régional pour la Qualité de l'Air**.

³⁵ Classification de certains établissements présentant des risques d'accidents majeurs, issue de la directive SEVESO II

ACTEURS CLES

- **Lig'air** : association agréée pour la **surveillance de la qualité de l'air en région Centre**, membre du réseau ATMO. Elle met à jour quotidiennement l'indice Atmo (indice de pollution de l'air) pour le jour même et les prévisions pour le lendemain. Il n'y a pas de station de mesure sur le territoire du Pays, les plus proches étant Montargis, Orléans / Marigny-les-Usages et Oisonville. Il s'agit de sa **mission de mesure**, qui s'ajoute à une **mission d'information**.

ANALYSE DE LA SITUATION

LES RISQUES NATURELS

Quelques communes soumises au risque d'inondation

Les communes suivantes situées au nord-est du Pays, le long de l'Essonne, sont concernées par un **risque d'inondation** :

- Malesherbes
- Augerville-la-rivière
- Orville
- Dimancheville
- Briarres sur Essonne
- Puiseaux
- Aulnay-la-Rivière
- Ondreville sur Essonne
- La Neuville sur Essonne

Ces 9 communes du Pays sont concernées par le **PPRI, plan de prévention des risques d'inondation, interdépartemental de l'Essonne**, approuvé en juin 2012.

Aucune autre commune du Pays n'est soumise à des risques d'inondations, la Loire, le Loing et l'Ouanne ne traversant pas le territoire du Pays.

Quelques communes soumises à des risques de mouvements de terrain

Les communes de Dadonville, Pithiviers, Estouy, Bondaroy et Marsainvilliers sont identifiées par le DDRM comme susceptibles de connaître des **mouvements de terrain**, ainsi qu'au nord-ouest du territoire la commune d'Andonville. Ces risques sont dus à la présence de **cavités souterraines**. En revanche, le risque de mouvements de terrain lié au **phénomène de retrait-gonflement des argiles** est **globalement faible** sur le territoire du Pays, à l'exception de quelques zones à l'ouest et autour de Pithiviers où le risque est caractérisé comme moyen.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Deux entreprises à risque sur le territoire du Pays

Les entreprises **ISOCHEM à Pithiviers** et **Argos France Dépôt à Beaune-la-Rolande** sont classées parmi les 11 installations **SEVESO à seuil haut**³⁶ du Loiret; cela signifie qu'il s'agit d'Installations Classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentant un **risque majeur** (pour lesquels la quantité de produits dangereux dépasse un certain seuil) et faisant l'objet de **mesures supplémentaires**. Outre l'**étude d'impact** et l'**étude de danger** propre aux ICPE, les installations classées SEVESO doit disposer d'un **système de gestion de la sécurité** et d'un **Plan d'Opération**

³⁶ Dossier départemental des risques majeurs, Préfecture du Loiret, Janvier 2012

Interne (POI). L'étude de danger doit être révisée tous les 5 ans, et une visite annuelle de la DREAL est organisée.

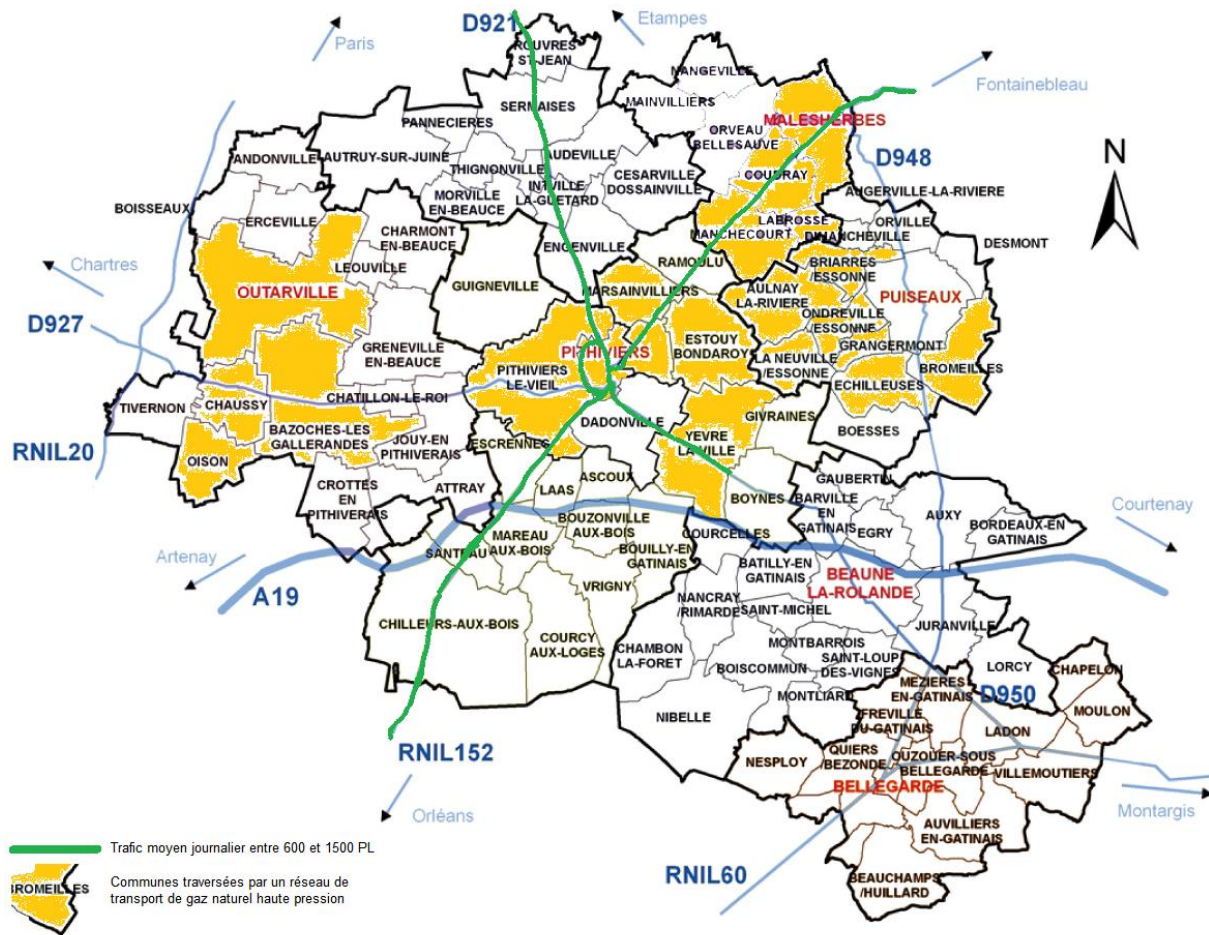
4 sites sont par ailleurs classés **SEVESO seuil bas**³⁷ ; la coopérative agricole de Boisseaux, celle de Puisseaux, ND Logistics à Malesherbes et Orgapharm à Pithiviers.

Plusieurs silos « à enjeux très importants »

Les silos à enjeux très importants sont ceux concernés par la **présence de tiers** dans un périmètre ou une zone dans lesquels un accident peut avoir des **effets létaux ou irréversibles**. Sur le territoire du Pays, les silos de la **coopérative de Boisseaux, de Puisseaux, d'Agropithiviers, d'USCP et de Sidesup à Engeville et de MFB, Soufflet Agriculture et SVI à Pithiviers-le-Vieil** sont considérés par le DDRM comme des silos à enjeux très importants.

Plusieurs zones de transport de matières dangereuses

Une zone centre-est du Pays est concernée par un **réseau de transport de gaz naturel haute pression**. En revanche, aucun pipeline à hydrocarbures liquides ne traverse le territoire. Les départementales sont par ailleurs concernées par un **trafic important de poids lourds** pouvant transporter des matières dangereuses et notamment la D321 et la D948. L'autoroute A19 est également concernée.



Risques liés aux transports de matières dangereuses. Carte Aequilibrium Conseil. Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs - Préfecture du Loiret - Janvier 2012

³⁷ Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement, région Centre, mise à jour 31.12.12

QUALITE DE L'AIR

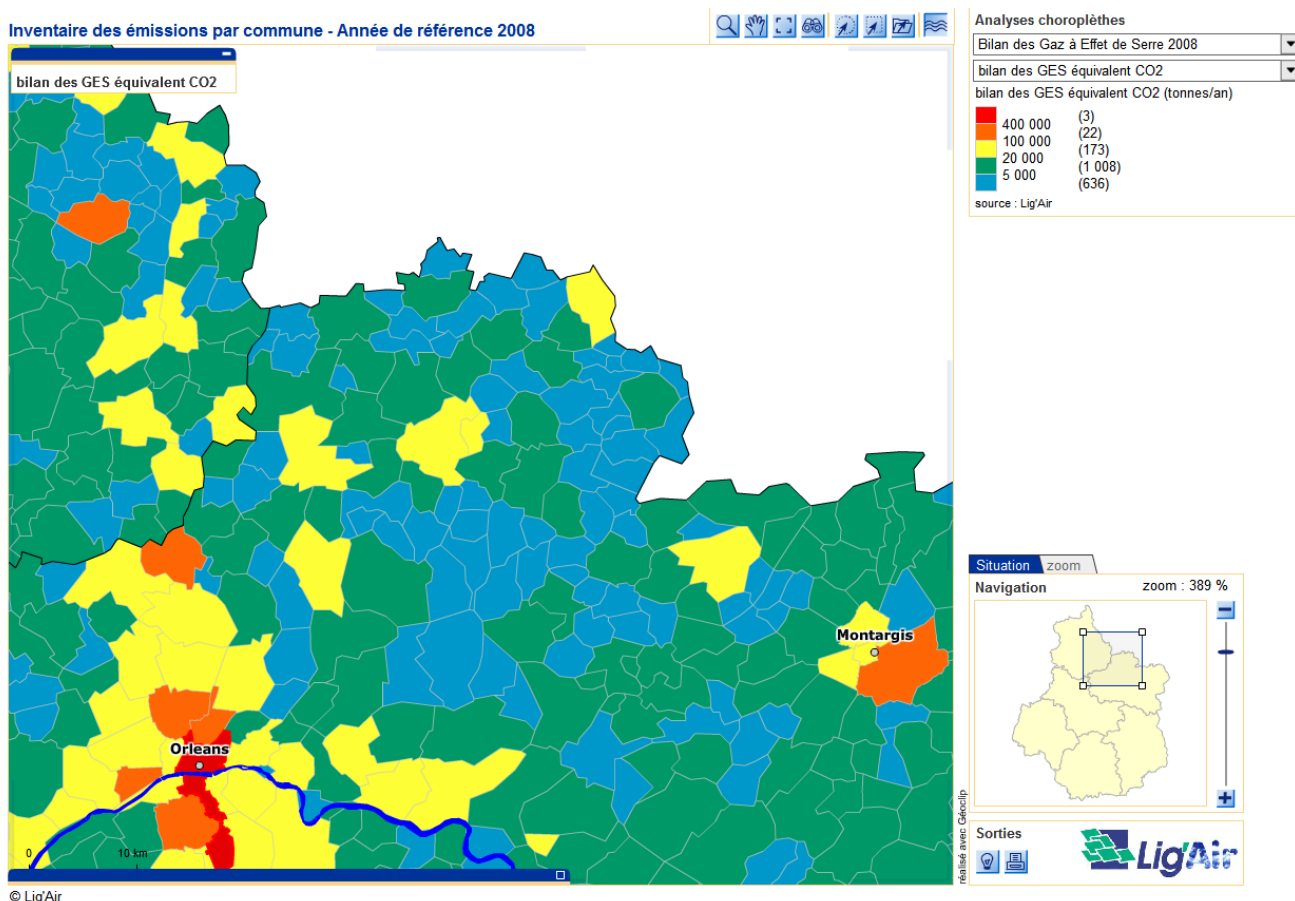
Les polluants atmosphériques mesurés par Lig'air

Lig'air réalise des **mesures de 6 polluants atmosphériques** (l'oxyde d'azote, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone, l'ozone, et les particules en suspension) grâce à un réseau de 26 analyseurs répartis sur le territoire régional. **L'indice ATMO (pour ATMOSphère)** est un indice composite créé à partir des mesures en temps réel de quatre polluants (dioxyde de soufre, ozone, dioxyde d'azote, particules fines), permettant d'évaluer la qualité de l'air à chaque instant sur une échelle de 1 à 10 (un indice bas signifiant une meilleure qualité de l'air). Un **indicateur d'alerte** a été mis en place ; il prévient de tout **dépassement pour l'un des 6 polluants observés**.

Lig'Air a mis en place un **service gratuit de prévention**, qui permet aux personnes particulièrement sensibles à la pollution de l'air d'être averties par e-mail la veille de chaque jour pour lesquels l'indice prévisionnel de la qualité de l'air dépasse le seuil de 6.

Un territoire globalement peu émetteur de GES

Lig'air réalise **l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES)** par commune. Pour l'année 2008 (année de référence), on remarque qu'en dehors des **périmètres urbains que sont Malesherbes, Pithiviers et Outarville**, les émissions de GES sont **relativement faibles**. Cela s'explique en grande partie par le caractère rural du territoire qui dispose d'une faible concentration d'habitants et d'activités humaines.



Inventaire des émissions de GES par commune, par Lig'Air. Bilan réalisé avant l'ouverture de l'A19.

Une qualité de l'air acceptable

En 2006, la série de mesure réalisée à Bazoches-les-Gallerandes (présence de la société Traitement Chimique des Métaux) n'a **pas montré de teneurs anormales de métaux lourds** dans l'air ambiant.

Les conditions atmosphériques du territoire (peu de vagues de chaleur et peu de vents forts³⁸) lui permettent de jouir d'une **qualité de l'air relativement bonne**, bien que la région parisienne puisse avoir une influence sur la quantité d'ozone dans l'air lors d'épisodes de vents Nord-Sud.

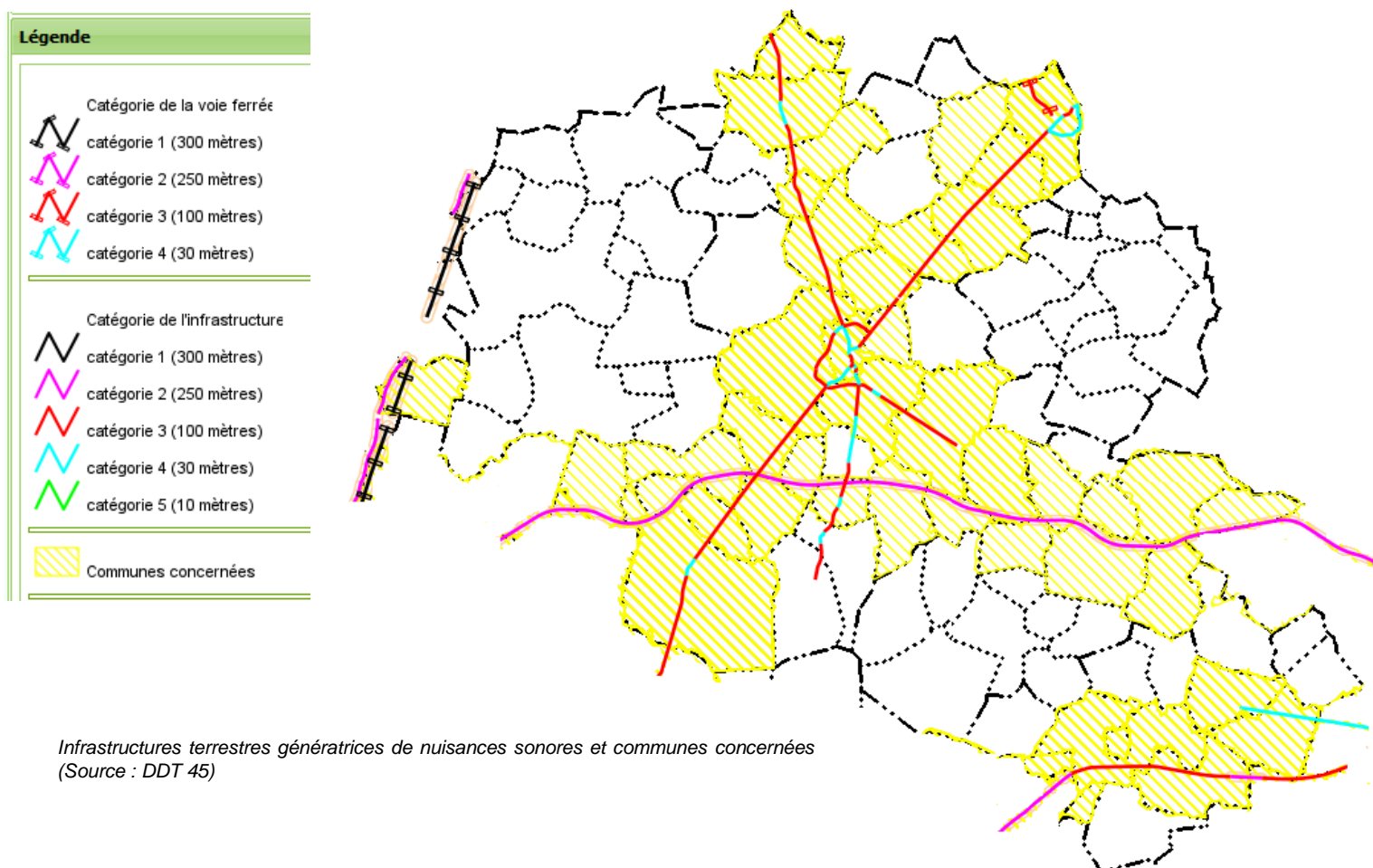
NUISANCES SONORES

Des axes de circulation générateurs de nuisances

Le territoire du Pays est peu, voire pas concerné par des **nuisances sonores liées aux infrastructures ferrées** (la voie ferrée de la ligne Paris Orléans passe à l'ouest du territoire et les nuisances ne concernent que la commune de Tivernon).

En revanche, les infrastructures routières des départementales et de l'autoroute A19 sont génératrices de **nuisances sonores sur plus de 40 communes du territoire**. Ces nuisances sont classées en **différentes catégories, de 1 à 5**, en fonction du nombre de décibels (1 étant le niveau le plus élevé). Ce classement induit différents périmètres affectés, de 10 à 300 mètres. Les nuisances sonores des départementales du Pays sont globalement de **catégorie 3**, voire 4, tandis que l'autoroute entraîne une nuisance de **catégorie 2**. Seule la voie ferrée entraîne des nuisances de catégorie 1.

La diminution des nuisances sonores liées aux infrastructures routières passe par la **diminution du trafic routier**, et donc le **développement et l'incitation aux transports en commun**.



³⁸ Diagnostic Environnement du SCOT Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

NUISANCES OLFACTIVES

Certaines activités, liées à l'agriculture, comme l'épandage ou l'élevage, ou aux activités industrielles, sont sources de nuisances olfactives. Ainsi, l'entreprise Doux à Boynes ou la sucrerie de Pithiviers sont génératrices d'odeurs pour le voisinage.

RISQUES ET NUISANCES – AFOM ET ENJEUX

TABLEAU AFOM (ATOUPS, FORCES, OPPORTUNITES, MENACES) AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Les apports de la concertation sont indiqués en rouge.

+	-
<p>ATOUPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une association départementale de surveillance et d'information sur la qualité de l'air : Lig'air • Une bonne qualité de l'air et des émissions de GES modérées 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des risques technologiques liés à la présence d'industries à risque (2 Seveso seuil haut, silos à enjeux très importants...) • Des transports de matières dangereuses (gaz naturel et axes routiers) • Des axes routiers générateurs de nuisances modérées • <i>Un nombre de Plans Communaux de Sauvegarde insuffisant</i>
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu de risques naturels majeurs sur le Pays 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelques zones à risque (modéré) d'inondation et de mouvements de terrain

ENJEUX AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ **Diminuer le trafic routier** afin de diminuer les nuisances sonores.
- ⇒ Avoir **conscience et une bonne connaissance** des risques existants, aussi modérés qu'ils soient, rester vigilant, et s'assurer de l'existence et la **mise à jour des systèmes de prévention et de protection.**
- ⇒ **Maintenir une bonne qualité de l'air** et éviter l'augmentation des émissions de GES

SYNTHESE DU CHAPITRE 2 : ENVIRONNEMENT, ENERGIE, RISQUES ET NUISANCES

Le Pays est principalement composé de **trois entités paysagères** ; la Grande Beauce, le Gâtinais et la Forêt d'Orléans. Les activités humaines représentent **moins de 3%** de la surface du Pays ; le reste étant constitué principalement de **terres arables** et d'espaces naturels, parmi lesquels les vallées et fond de vallées, favorisées par un **vaste réseau hydrologique**. Les espaces naturels du territoire font l'objet de **nombreuses protections** : ZNIEFF, Natura 2000, Protection biotope, sont autant d'outils permettant de **protéger et valoriser le territoire**. Une **trame verte et bleue** est également à l'étude à l'échelle du Pays. Cependant, on dénombre aussi des **menaces sur la biodiversité et les paysages**, comme l'étalement urbain, le mitage ou les infrastructures routières lourdes, mais aussi le manque d'entretien de certains espaces. Autant d'enjeux pour les années à venir. Quelques communes s'engagent progressivement sur la voie d'une **gestion raisonnée des espaces verts**, mouvement à encourager.

Le Syndicat de Pays est un **acteur majeur de la politique de l'eau** sur le territoire, puisqu'il est notamment **animateur du Contrat Global Essonne Amont**. Concernant la qualité des eaux sur le Pays, plusieurs cas de figure sont répertoriés ; la qualité de l'eau potable est qualifiée de bonne, hormis quelques cas de **pollutions ponctuelles et localisées** ; la qualité des cours d'eaux est moyenne voire médiocre ; et l'état tant qualitatif que quantitatif des eaux souterraines est également jugé médiocre. Un travail sur le long terme est mené sur les questions d'assainissement ; **développement des stations de traitement** des eaux usées domestiques et **réhabilitation – lente – des systèmes d'assainissement non-collectifs**. Le **suivi, la surveillance et la sensibilisation** sont des enjeux majeurs pour le territoire.

Deux syndicats se partagent la gestion des déchets sur le territoire ; le **SITOMAP** et le **SICTOM**. Toutes les communes ont un **système de collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères**, et uniquement celles du SITOMAP pour le tri sélectif (toutes les CC sauf Bellegarde). **Sept déchetteries** sont réparties sur le territoire, ouvertes à tous, particuliers et professionnels, mais jugées trop petites. Les déchets ménagers sont valorisés dans le **centre de valorisation énergétique de Pithiviers**, tout comme une partie des déchets triés via **l'association TRIaction**, située dans le centre. Les déchets organiques sont compostés à la plateforme dédiée à Dadonville. Des **incitations au compostage individuel** sont faites par les deux syndicats (subvention à l'achat, réunions...). Enfin, **l'usine de méthanisation** en projet devrait venir augmenter le potentiel de valorisation des déchets du territoire.

Le territoire du Pays a un **fort potentiel en énergies renouvelables**, et en particulier **l'éolien** ; plusieurs parcs sont déjà installés et d'autres sont en projet. La **géothermie** ainsi que la **méthanisation** sont également des potentiels non négligeables. Le développement énergétique du territoire peut s'appuyer sur des **acteurs dynamiques et innovants**, comme la **SICAP**, coopérative agricole productrice d'énergies renouvelables. En revanche, l'enjeu pour le territoire réside dans la **réhabilitation du parc de logements**, dont les caractéristiques (grands logements individuels en majorité) permettent de penser qu'il est **énergivore**. La mobilisation de **données sur la précarité énergétique, actuellement inexistantes**, est également un enjeu clé.

Les **risques naturels sont peu présents** sur le territoire du Pays ; une dizaine de communes sont soumises à des **risques d'inondation**, et quelques autres à des **risques de mouvements de terrain**. Ce sont en revanche les **risques technologiques qui prédominent** sur le territoire, qui compte deux entreprises classées **SEVESO Seuil Haut**, et 4 autres classées **SEVESO Seuil Bas**. Les communes concernées sont dotées des **documents réglementaires adéquats**. Des **silos** à enjeu très important, la présence d'un réseau de **transport de gaz naturel** haute pression sur le territoire ainsi que le passage de poids lourds transportant des **matières dangereuses** viennent compléter ces risques technologiques.

La qualité de l'air sur le territoire du Pays est **acceptable voire bonne**. Elle est surveillée par **l'association départementale Lig'Air**. Les habitants des communes traversées par les grands axes de circulation sont concernés par des **problématiques de nuisances sonores** moyennes. Enfin, quelques entreprises génèrent des **nuisances olfactives** pour le voisinage.

CHAPITRE 3 : DEVELOPPEMENT ET ACTIVITES ECONOMIQUES

Le développement économique fait partie des grands piliers du développement durable. Il est essentiel au dynamisme et à l'attractivité des territoires et permet de créer des richesses, sources de revenus.

Néanmoins, des modes de production industrielle et de consommation non viables engendrent une dégradation continue de l'environnement à l'échelle planétaire. Parallèlement, une grande partie de l'humanité ne voit pas ses besoins essentiels satisfaits (santé, éducation, nutrition). La préservation de l'environnement et une meilleure distribution des ressources ne pourront trouver de solution qu'à travers une évolution durable et profonde des modes de production et de consommation.

A l'échelle individuelle, le travail est au centre du processus d'intégration sociale et facteur de lutte contre les exclusions. Agir contre un chômage qui s'étend dans la durée, anticiper les besoins au niveau local et faciliter le déplacement des salariés c'est participer à l'épanouissement et au bien-être de tous.

FICHES

Liste des fiches composant la thématique :

Emploi et formation

Industrie, artisanat, commerce et économie sociale et solidaire

Agriculture

Patrimoine et Tourisme

CHAPITRE 3 : DEVELOPPEMENT ET ACTIVITES ECONOMIQUES

FICHE XI : EMPLOI ET FORMATION

L'emploi est au centre du processus d'**intégration sociale** et facteur de lutte contre les exclusions. Agir contre un chômage qui s'étend dans la durée, anticiper les besoins au niveau local et faciliter le déplacement des salariés c'est participer à l'épanouissement et au bien-être de tous. Le développement durable implique un nouveau mode de développement, créateur d'**emplois stables et de qualité** pour les habitants. Il suppose aussi une gestion sociale de l'entreprise et, dans les différents processus de fabrication, de transport et de distribution, une activité respectueuse de l'environnement. Pour mieux cerner la réalité humaine du territoire et porter une **attention particulière aux groupes les plus fragiles**, mais aussi maintenir une diversité de populations, il faut connaître les caractéristiques du territoire en termes d'emploi.

INSTRUMENTS OPERATIONNELS TERRITORIALISES

Les dispositifs régionaux de formation

- La Région disposant de la **compétence en matière de formation professionnelle**, plusieurs dispositifs existent pour favoriser la formation continue et l'insertion à travers la formation :
 - ✓ Le Contrat de Plan régional de développement des formations
 - ✓ Les Contrats régionaux pour l'emploi et la qualification
 - ✓ Les Pactes de continuité professionnelle
- Ces dispositifs et d'autres contribuent à **accompagner tout type de publics** (demandeurs d'emploi, jeunes en difficulté d'insertion, personnes dont la formation de base est insuffisante, salariés précaires, etc.) dans un parcours de formation **adapté à leurs besoins et difficultés**.

Schéma départemental de l'insertion (2011-2015)

- Deux **orientations stratégiques** :
 - ✓ Favoriser l'**autonomie et l'employabilité** des publics de l'insertion, en poursuivant l'effort de diversification des réponses et d'individualisation des parcours
 - ✓ Favoriser l'**accès du plus grand nombre à l'emploi durable**, en confortant et en élargissant les voies et moyens d'accès et de maintien dans l'emploi

Pacte territorial d'insertion du Loiret

- Conclu entre les principaux acteurs de l'insertion (Conseil général, Conseil régional, État, Pôle emploi, Agence régionale de santé, Caisse d'allocations familiales et Mutualité sociale agricole)
- Vaut engagement pour ces partenaires à mettre en œuvre des actions et des moyens financiers en faveur de l'**insertion de personnes en difficulté**.

Plan local d'insertion du Pithiverais

- **Trois axes** :
 - ✓ Axe 1 - Renforcer la **cohérence et la complémentarité des dispositifs** d'intervention en matière d'insertion et de formation
 - ✓ Axe 2 - Favoriser la **convergence des leviers** de l'accès à l'emploi, de la formation et du développement économique
 - ✓ Axe 3 - **Sensibiliser et accompagner les personnes** en insertion professionnelle vers une mobilité autonome

ACTEURS CLES

- **La Mission locale du Pithiverais** et ses différentes permanences dans le quartier Saint-Aignan à Pithiviers, à Puisseaux, à la CC La plaine Nord, à la CC de Beaunois, à Malesherbes, à Chilleurs aux bois, ...
- **La Mission Locale de Montargis et Gien** intervient également sur Bellegarde dans le cadre de l'Espace jeunes.
- **Pôle Emploi** : l'antenne de Pôle Emploi à Pithiviers comprend 31 personnes et accompagne les demandeurs d'emploi dans la recherche et la formation.
- **Cap Emploi** : accompagne dans l'emploi les personnes en situation de handicap (emploi et formation).

A noter que le caractère rural du territoire permet une proximité directe des acteurs de l'emploi et un travail partenarial facilité (UTS, CCAS, Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale...)

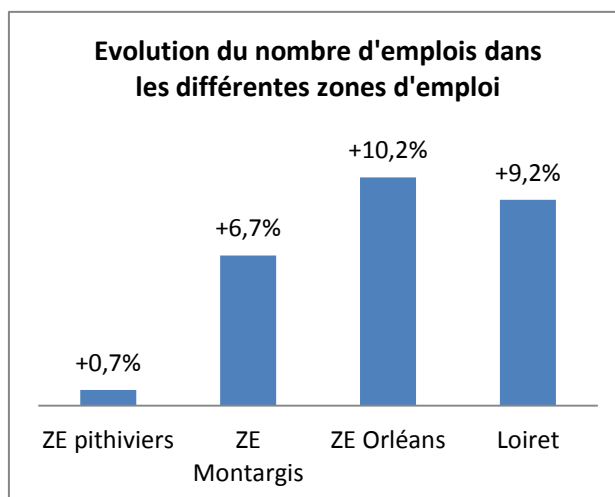
ANALYSE DE LA SITUATION

CARACTERISTIQUES DES EMPLOIS DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE

Le bassin d'emploi du Pithiverais

La zone d'emploi (ZE) qui sera principalement considérée ici est celle du **bassin économique de Pithiviers**, qui comprend 50 741 habitants³⁹ (il s'agit du territoire du Pays, sans le canton de Bellegarde, sans une partie du canton d'Outarville et de Pithiviers (les franges ouest).

Le nombre d'emplois disponibles dans le bassin économique a connu **une stagnation** entre 1999 et 2009, passant de 19 078 emplois à 19 217. Cette évolution ne reflète pas l'évolution générale des zones d'emplois proches, qui ont connu des **évolutions positives** assez fortes.



INSEE, RP2009

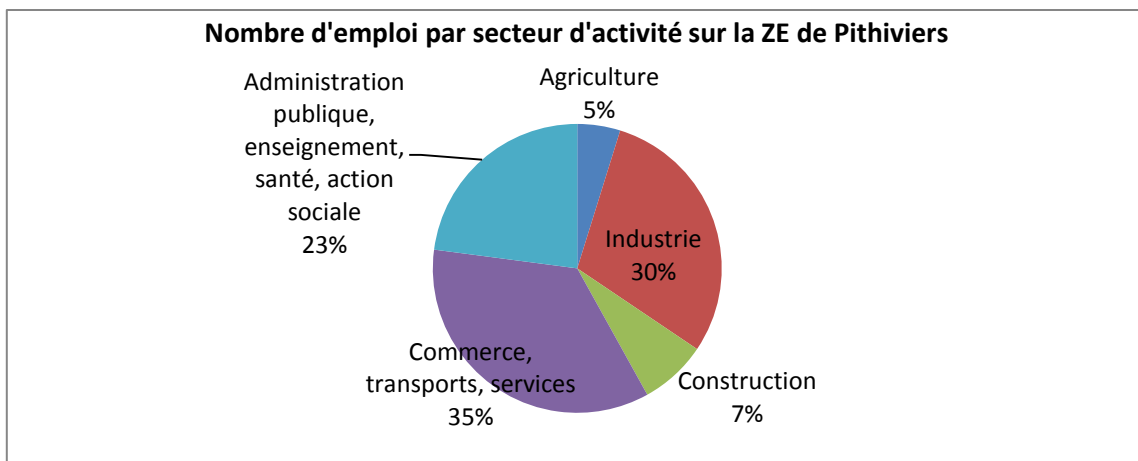
NB : les chiffres INSEE 2009 ne reflètent pas l'évolution liée à la crise économique actuelle. Les acteurs locaux notent une diminution du nombre d'emplois disponibles, liées aux fermetures d'entreprises ou plans de réduction des effectifs.

Une économie dominée par le secteur tertiaire

A l'image de la **tertiarisation de l'économie nationale**, l'emploi est dominé par le secteur tertiaire : commerce, transports, services, administration, enseignement, santé, action sociale ... représentent **58% des emplois de la zone**.

La CC du Bellegardois, non comprise dans la zone d'emploi de Pithiviers, connaît une répartition du nombre d'emploi par secteur d'activité **relativement similaire**, avec toutefois un **taux plus élevé pour l'agriculture** (12%) et des taux moins élevés pour l'industrie et le commerce (respectivement 26.4% et 28.6%).

³⁹ INSEE, RP 2009, Zone d'emploi Pithiviers



INSEE, RP 2009, Zone d'emploi Pithiviers

Une légère féminisation des emplois

En lien avec l'augmentation du secteur tertiaire, **la part des femmes dans les emplois de la zone a augmenté de 7.4%** entre 1999 et 2009. Cette évolution est vraie pour les emplois salariés, tandis que les femmes non salariées ont diminué, passant de 790 en 1999 à 725 en 2009.

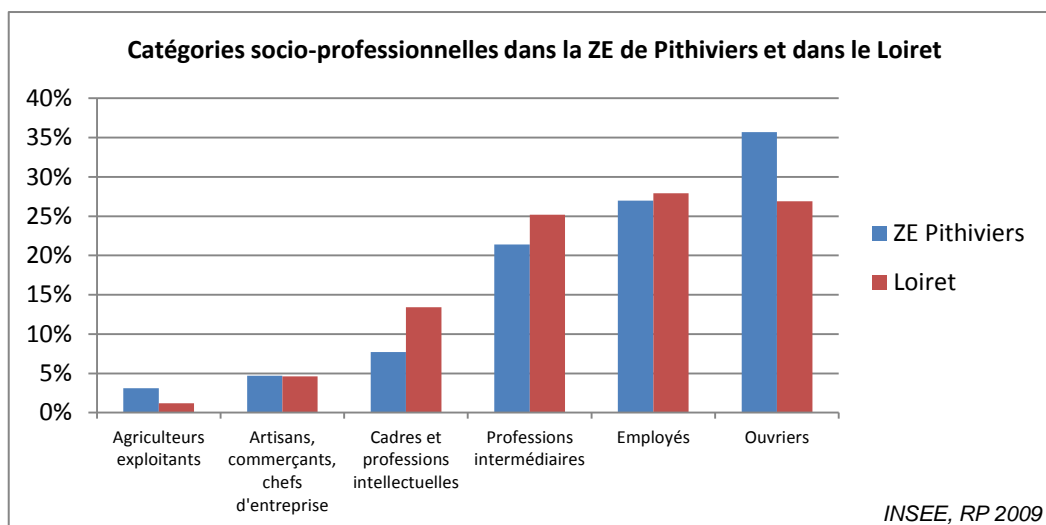
CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION AU REGARD DE L'EMPLOI

Un taux d'activité en hausse

Entre 1999 et 2009⁴⁰, le **nombre d'actifs** de la zone d'emploi a augmenté, passant de **73.5% de la population totale à 75.1%**. Cette hausse du taux d'activité s'explique en partie par **la baisse du nombre d'étudiants** (élèves, stagiaires non rémunérés...), qui étaient 9.5% en 1999 et ne sont plus que 7.3% en 2009, mais cette baisse est compensée par la **hausse du nombre de retraités** (9,6% en 2009 contre 7,7 en 1999).

Une forte représentation des ouvriers et employés

Les **ouvriers** représentent en 2009 **35,7% de la population active**, suivis de près par les **employés** (27%) et les **professions intermédiaires** (21,4%). Si les ouvriers sont surreprésentés par rapport au taux départemental (26.9%), ce n'est pas le cas des autres catégories, qui sont plutôt sous-représentées, à l'exception des **agriculteurs exploitants**, qui sont en proportion plus représentés sur le territoire qu'à l'échelle départementale (**3.1% contre 1.2% pour le Loiret**).



⁴⁰ A noter cependant que lors du recensement de 1999, les militaires n'étaient pas inclus dans ces chiffres

Une population majoritairement titulaire d'un emploi stable

La population du territoire (c'est vrai pour le territoire du Pays comme pour la ZE de Pithiviers) est en **grande partie titulaire d'un contrat à durée indéterminée** (ou fonction publique) : **77.3%** pour la ZE de Pithiviers. Ils sont 6.6% à être en contrat à durée déterminée (ce chiffre monte à **9% pour les femmes**) et près de 3% en intérim. Les emplois aidés, stagiaires et apprentis représentent 2.5% de la population. Ces répartitions se retrouvent à peu de chose près dans les mêmes proportions à l'échelle départementale, hormis la **plus forte proportion d'actifs en contrat à durée déterminée pour le Loiret (7.8%)** que sur le bassin d'emploi de Pithiviers.

Globalement, les **emplois sur le Pays sont donc durables**. On note cependant que la répartition des conditions d'emploi hommes/femmes montre que les **femmes sont davantage salariées (92.3%)** que les hommes (85.5%) et donc, par voie de conséquence, sont beaucoup moins nombreuses à être indépendantes ou employeurs que les hommes (7.7% contre 14.5%).

Des niveaux de salaires disparates selon la CSP et le sexe

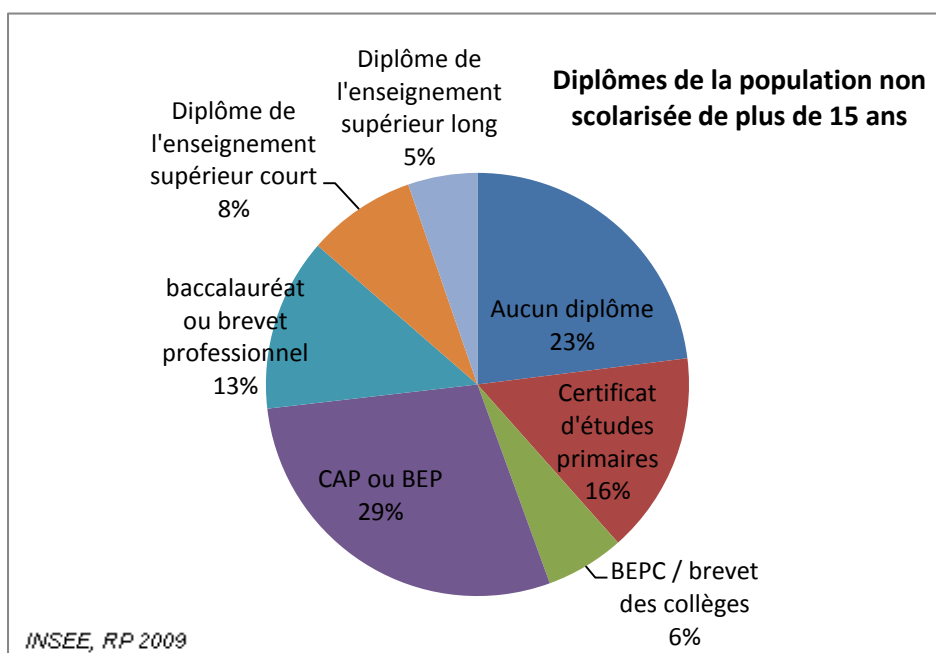
En moyenne, un actif sur la zone d'emploi de Pithiviers gagne **11.8€ net de l'heure**, somme inférieure à celle du département, qui est de 12.6€ de l'heure en moyenne, et de la France, 13.2€. Ces différences s'expliquent en grande partie par des **cadres mieux rémunérés aux échelles de comparaison** (21.8€ pour la ZE de Pithiviers, contre 22€ dans le Loiret et 23.5€ au niveau français). A l'inverse, les **ouvriers du territoire sont légèrement mieux payés** que dans les zones de comparaison, qualifiés comme non qualifiés.

De **disparités salariales hommes / femmes** sont à noter, notamment chez les **cadres**. Dans l'ensemble, les femmes gagnent 2.5€ de moins par heure. Les femmes cadres gagnent quant à elles **5.1€ de moins que les hommes**. Les disparités sont moins fortes chez les ouvriers, avec 1.5€ de moins pour les ouvrières qualifiées et moins d'un euro pour les ouvrières non qualifiées. Si la plupart de ces disparités se retrouvent à l'échelle départementale et nationale, elles sont en général **plus fortes sur la ZE de Pithiviers**, notamment pour les **professions intermédiaires et les ouvrières qualifiées**. Ces disparités sont cependant à nuancer du fait d'une proportion de cadres relativement faible sur le territoire.

Une population peu diplômée

Parmi la population non scolarisée de plus de 15 ans, près **d'un quart ne dispose d'aucun diplôme** ; et **plus d'un quart est titulaire d'un CAP ou d'un BEP**. Les personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur représentent **13.6% de la population** (contre 22% à l'échelle départementale et 24.6% à l'échelle nationale).

Ces chiffres sont à mettre en corrélation avec **l'offre limitée de structures de formations d'enseignement supérieur** sur le territoire au-delà du BAC : le lycée de Pithiviers propose un BTS Gestion des PME, et proposera à la rentrée 2013 un **BTS Logistique**.



PHENOMENES DE MIGRATION PENDULAIRE

Indicateur de concentration d'emploi

Pour 100 actifs ayant un emploi et résidant dans la zone, il y a **89 emplois disponibles** sur le territoire. Il s'agit de l'indice de concentration d'emploi. Cet indice est relativement faible et a subi une forte diminution entre 1999 et 2009 (il était de 96 en 1999). Il est plus fort au niveau départemental (98) et national (98.6). Cet indice relativement faible indique que les habitants du territoire doivent donc **se rendre sur d'autres bassins d'emploi** pour trouver du travail.

Un taux de migration domicile-travail important

Seuls **28% des actifs du territoire travaillent dans leur commune** de résidence. Une forte proportion se déplace donc soit dans une autre commune du territoire (la majeure partie, cf. [fiche Transports et déplacements](#) p.31) soit à l'extérieur du bassin d'emploi ; 47.5% restent dans le département du Loiret, tandis que **23.8% se rend dans une autre région** (Île-de-France en grande majorité).

CHOMAGE ET PERSPECTIVES D'EMPLOI

Un taux de chômage en augmentation mais un territoire moins touché que les zones d'emploi alentours

Le taux de chômage calculé par l'INSEE au 3^e trimestre 2011 était de **8% pour la zone d'emploi de Pithiviers**. Les chiffres provisoires pour 2012 étaient de **9%, montrant un taux en augmentation**, et ce depuis 2008 (il était alors de moins de 5.5%) avec une période de baisse légère entre 2009 et 2010.

La comparaison avec les zones d'emploi alentours montre que le territoire est **moins touché que la zone d'emploi voisine de Montargis** (12.9% en provisoire pour 2012) mais légèrement **plus touché que le bassin d'emploi orléanais** (8.5%). Le taux de chômage du territoire reste inférieur aux taux départemental (9.7%) et national (9.9%) pour le provisoire 2012. Tous ces territoires confondus connaissent une **hausse** du taux de chômage d'environ **1 point** entre 2011 et 2012.

Un taux plus élevé chez les jeunes et les seniors

Ce taux de chômage se révèle particulièrement important **chez les jeunes de moins de 24 ans** où il atteint **14.7% de la population** (INSEE, au 31 décembre 2011), ainsi que chez les **personnes de plus de 50 ans** (plus de 15% de chômage). Le taux est élevé également pour les **chômeurs de longue durée**, pour lesquels Pôle Emploi met en place des prestations spécifiques.

Ce **chômage important** chez les jeunes se voit également dans l'**augmentation de 14% du nombre de jeunes accompagnés** entre 2009 et 2011 par la Mission locale du Pithiverais, avec 80% des demandes portant sur la **vie professionnelle** (cf. [fiche Enfance et Jeunesse](#)). Cependant, la proximité de la région parisienne et l'importance du travail en intérim sur le territoire offrent aux jeunes de possibilités d'emplois. Le Pôle Emploi de Pithiviers souhaite cependant travailler avec les entreprises au développement d'une offre plus pérenne que l'intérim.

Concernant le fort taux de chômage chez les seniors, il s'est accru avec les **fermetures ou la réduction des effectifs des entreprises locales** comme Cargovan, STECO ou Doux; les questions de **transfert de compétence** et de **mobilité** sont au cœur des enjeux pour leur reclassement.

Les **problématiques de mobilité et logement** renforcent les difficultés des personnes en recherche d'emploi à retrouver un travail ; si la problématique des transports en commun a déjà été soulevée par les différents acteurs du territoire, ces questions sont hors de leur champ de compétence. La ligne de **train de voyageurs** serait à ce titre un atout en matière d'emploi. Concernant le logement, il s'agit notamment de difficultés rencontrées par les jeunes qui, sans le permis, disposent d'une **offre de petits hébergements limitée** voire inexistante dans les communes du territoire proche des entreprises. Cette difficulté est renforcée par le fort taux d'intérim chez les jeunes, qui disposent de ce fait de **ressources cycliques**.

L'accès à l'emploi des femmes ou encore des **personnes en situation de handicap** n'est pas une problématique majeure au sein du Pays⁴¹. En revanche, Pôle Emploi met en avant des problèmes **d'illettrisme** assez conséquents (concernant le français langue étrangère plus que de l'analphabétisme), problématique sur lesquelles l'antenne de Pithiviers travaille en partenariat avec la région, le CCAS et la direction régionale.

LES POLITIQUES ET STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET LA FORMATION

Peu de structures d'accompagnement vers l'emploi à l'échelle du Pays

Les principaux services départementaux ou régionaux d'accompagnement en matière d'emploi et de formation sont principalement **situés à Orléans** (Maison de l'emploi du bassin orléanais, etc.). Sur le territoire du Pays, on trouve :

- La **Mission locale du Pithiverais** pour accompagner les jeunes
- Le **Pôle Emploi**
- Le **SPO, service public pour l'orientation**

Il y a globalement **peu de structures d'accompagnement** vers l'emploi et la formation sur le territoire du Pays, constat à mettre en lien avec la difficulté à réaliser un état des lieux des situations de précarité sociale sur le territoire (cf. [fiche Solidarité et équipements sociaux](#)).

En revanche, un **pacte local d'insertion** a été créé en 2010 (nouvelle phase en 2013) en partenariat avec la Mission Locale, le Pôle Emploi et le Conseil Général (UTS). Il est constitué de trois commissions : **formation, emploi et mobilité**. L'objectif est de **travailler conjointement avec les entreprises** du territoire afin de faciliter le lien entre les offres non pourvues et les demandeurs d'emploi.

On trouve par ailleurs plusieurs **agences d'intérim** sur le territoire (4 à Malesherbes, 7 à Pithiviers).

Les structures ou associations de formation



- Le **GRETA**, structure de l'éducation nationale, en lien avec les **Espaces Libres Savoirs**, propose des **formations pour adultes** : composé de formateurs issus de l'éducation nationale et de milieux professionnels, le groupe propose plusieurs formations dans différents lieux (collèges et lycées). Sur le territoire du Pays, on peut citer le centre de formation de Puiseaux, qui propose pour l'année 2013 les formations suivantes, d'une durée de 6 à 50h : **utiliser internet efficacement ; devenir un éco-citoyen averti ; faire de son ordinateur son meilleur assistant ; faire que les langues vivantes soient un atout** (anglais, espagnol, allemand). Les formations proposées sont gratuites pour les particuliers. Des établissements adhérents sont également présents à Pithiviers, Bellegarde, Neuville-aux-Bois, Beaune-la-Rolande, etc.
- Les **Espaces Libres Savoir**, financés par le Région Centre, promeuvent l'offre de formation aux savoirs de base et constituent également des lieux de ressources avec accès libre et accompagné au matériel informatique. Il y a un ELS à Pithiviers.



⁴¹ Source : Pôle Emploi Pithiviers

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Des initiatives isolées des communautés de communes

- ✓ Toutes les communautés de communes ont une compétence obligatoire en matière de **développement économique**, mais celle-ci concerne la plupart du temps la création de zones économiques et l'aide à l'implantation et à la création d'entreprises. **L'emploi et l'insertion sont rarement traités**, en dehors de certaines communautés de communes et notamment **la Communauté de communes du Beaunois** :
 - La CC a établi une **convention avec Pôle emploi** pour permettre une information de proximité à ses administrés.
 - **La CC apporte une aide aux demandeurs d'emploi**, aide qui se compose d'un accueil personnalisé sur rendez-vous, d'informations concernant Pôle emploi, les ateliers Pôle Emploi et les contrats de travail, d'un appui technique pour la recherche d'emploi (cv, lettres de motivations, etc.), de la mise à disposition de documentation et d'un accès gratuit à internet / fax / téléphone.
 - **La CC propose une aide aux entreprises** : accueil personnalisé également, transmission des offres d'emploi, mise à disposition de documentation.
 - **La CC délivre des informations et un accompagnement en matière d'apprentissage** et de « jobs d'été » (appui pour la rédaction de CV, lettres de motivation, offres...)
 - **Enfin, un agent relais** de la Mission Locale de Pithiviers est présent pour accueillir et accompagner les jeunes sortis du système scolaire.
 - A noter qu'il s'agit d'un **véritable service d'accompagnement** continu puisque le service est ouvert du lundi au vendredi.

Un projet de territoire pour Pôle Emploi

Pôle Emploi Pithiviers vient de créer son **projet d'établissement**, à travers lequel l'antenne locale souhaite **travailler au plus proche du territoire**. Elle a mis en place à cet effet un suivi avec trois niveaux d'accompagnements :

- Un accompagnement suivi pour les personnes autonomes,
- Un accompagnement guidé
- Un accompagnement renforcé pour les personnes en difficulté dans leur recherche d'emploi

Pôle emploi Pithiviers souhaite également **renforcer le lien avec les entreprises** du territoire pour travailler sur le développement économique et le recrutement.

Enfin, la structure ponctue l'année de **manifestations** telles que des « jobs dating », des forums d'emplois multisectoriels ou spécialisés, et des petits déjeuners entreprises, à raison d'une manifestation minimum par trimestre.

TABLEAU AFOM (ATOUPS, FORCES, OPPORTUNITES, MENACES) AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Les apports de la concertation sont indiqués en bleu

+	-
<p>ATOUPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des dispositifs régionaux et départementaux d'accompagnement vers l'emploi et la formation (pouvant être renforcés pour les demandeurs d'emploi) • Une Mission Locale à Pithiviers et ses antennes sur le territoire pour l'accompagnement des jeunes • Une couveuse d'entreprises • Une pépinière d'entreprises portée par la CCI du Loiret, soutenue et financée par les Communautés de Communes • Une volonté du secteur économique de se rapprocher des structures d'accompagnement, et vice versa • Une concertation entre les chambres consulaires et des projets en commun 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des niveaux de salaires disparates et de fortes inégalités salariales entre hommes et femmes notamment chez les cadres et professions intermédiaires • Une population peu diplômée • Un indice de concentration d'emplois relativement faible • Un taux de chômage en augmentation • Une difficulté de disposer des chiffres exacts en matière d'emploi pour le périmètre du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais • Une offre de formation continue insuffisante pour les salariés. • La fermeture et les plans sociaux de plusieurs entreprises du territoire (STECO, Cargovan, Doux...) • Un manque d'attractivité du territoire (les entreprises ne s'installent pas ou peu sur le territoire) • La présence d'un seul CFA (Bellegarde) • Un manque de formation post-bac (seulement 2 BTS) • Des problèmes de transport • Des difficultés d'accès au logement adapté aux familles • Une incohérence entre offres/demandes d'emploi • Des formations proposées pas assez adaptées aux besoins exprimés des entreprises
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un secteur tertiaire en développement • Des communautés de communes dynamiques en matière d'accompagnement et d'information pour l'emploi • Un service public pour l'emploi (SPEL) • De l'employabilité potentielle : existence d'offres d'emploi non 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un taux de chômage en augmentation chez les jeunes et les seniors • Risques de fermeture des entreprises • « Migration » des publics les plus qualifiés vers les territoires frontaliers et vers les territoires où ils ont suivi leur formation • Difficulté de fixer les jeunes qualifiés sur le territoire (vont vers Etampes)

<p>pourvues</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des zones d'activités nouvelles ou en construction 	<p>/Fontainebleau/Orléans...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de cohérence des politiques de l'emploi des différentes Communautés de communes
--	--

ENJEUX AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ **Poursuivre l'accompagnement des jeunes et des seniors** vers l'emploi
- ⇒ **Former les jeunes et les adultes et adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises locales**
- ⇒ **Coordonner** les besoins des entreprises avec les structures d'accompagnement vers l'emploi
- ⇒ **Rendre le territoire attractif** pour s'assurer le retour des jeunes après formation ou diplôme à l'extérieur du territoire
- ⇒ Améliorer « **l'attractivité** » de l'entreprise
- ⇒ Créer une **synergie** et une **complémentarité** entre tous les acteurs économiques
- ⇒ Faciliter l'accès à l'emploi et la formation par une **politique de logement et de transport** adaptée
- ⇒ **Réduire les inégalités salariales** entre hommes et femmes.

CHAPITRE 3 : DEVELOPPEMENT ET ACTIVITES ECONOMIQUES

FICHE XII : INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les activités économiques – **industrie, commerce, agriculture...** – ont des incidences majeures, à la fois sur les revenus, l'intégration, la reconnaissance sociale, mais aussi sur le progrès permettant d'améliorer la qualité de vie de chacun. Les collectivités et les acteurs économiques partagent ainsi une **responsabilité dans le développement d'activités nouvelles** et durables, génératrices d'emplois et respectueuses de l'environnement.

INSTRUMENTS OPERATIONNELS TERRITORIALISES

Le schéma commercial départemental du Loiret

- Adopté en mai 2004
- **5 orientations principales :**
 - ✓ Développer l'offre de proximité
 - ✓ Moderniser, renforcer qualitativement et développer l'offre commerciale des pôles existants en recherchant un meilleur équilibre entre les formes de distribution
 - ✓ Animer les centralités urbaines
 - ✓ Inscrire le développement commercial dans le cadre du développement démographique et économique
 - ✓ Prendre en compte les spécificités locales dans le développement commercial
- Il prend également en compte les questions des **marchés non sédentaires, de l'hôtellerie et des cinémas.**

Certains acteurs du territoire s'accordent à dire qu'il n'a pas réellement été suivi.

ACTEURS CLES

- **CCI du Loiret :** la chambre de commerce et d'industrie accompagne le développement économique du territoire. Elle est notamment à l'initiative de la **création de la pépinière d'entreprises Nord Loiret**, en cours de finalisation (2 candidats actuellement) et du centre d'affaires Jean Paul Charié
- **CMA du Loiret :** la Chambre des métiers et de l'artisanat du Loiret **représente les chefs d'entreprises artisanales** auprès des pouvoirs publics (force de proposition) et **accompagne les acteurs de l'artisanat dans leur vie professionnelle** (apprentissage, création d'entreprise, formation...)
- **L'Union Commerciale Industrielle et Artisanale de Pithiviers (UCIAP)**, association de commerçants de Pithiviers à laquelle sont adhérents plus de 70 commerçants et entrepreneurs de la ville. L'UCIAP organise des manifestations diverses pendant l'année ; marchés artisanaux, défilés de modes, concours de vitrine, animations de fin d'année, salon de l'habitat...

On trouve d'autres unions commerciales sur le territoire, comme l'**UCAM**, union commerciale du Malesherbois.
- **Cultivons l'avenir du Pithiverais**, qui regroupe les acteurs économiques du territoire (dont le Syndicat de Pays, la SICAP, les DEP, CCI, CMA, chambre d'agriculture, etc.) afin de favoriser les projets économiques locaux, notamment autour de l'intégration des énergies propres et renouvelables dans tous les secteurs d'activité du territoire.

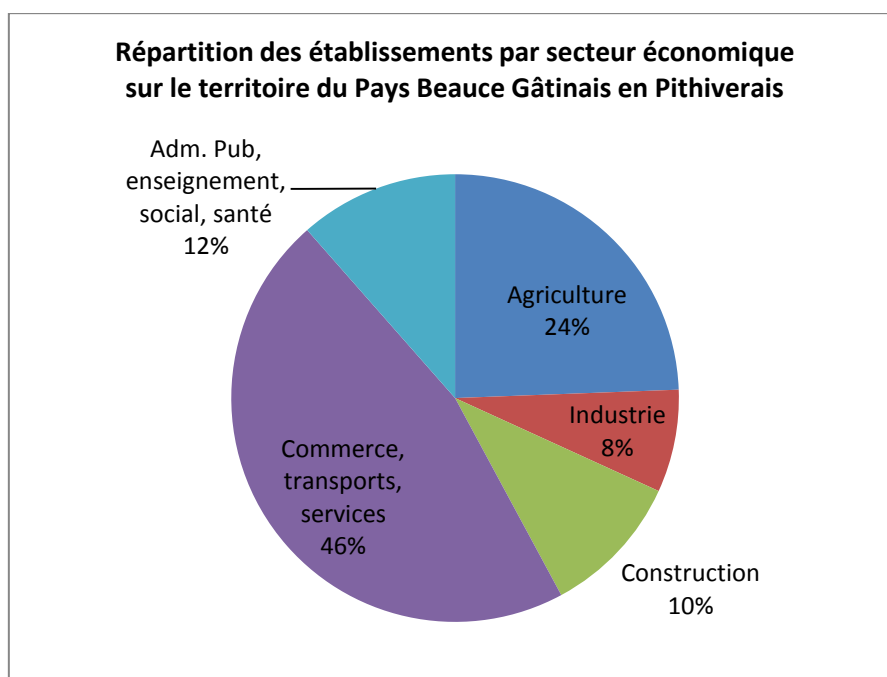
- La **couveuse d'entreprises PES 45** (Pour une Economie Solidaire), association ayant pour objectif d'accompagner de futurs entrepreneurs dans le montage de leur projet de création d'entreprise, sur les territoires d'Orléans, Montargis, Gien et Pithiviers.
- **Les DEP, Dirigeants économiques du Pithiverais**, regroupement des chefs d'entreprises actifs ou retraités, du territoire.
- **Le réseau des entreprises MSP**, Malesherbes Sermaises Puisieux, qui a pour objectif de coordonner la dynamique économique du territoire et de soutenir les initiatives, être force de proposition et favoriser les rencontres, partages et informations entre les chefs d'entreprises.
- **L'ADEL**, agence de développement économique du Loiret.

ANALYSE DE LA SITUATION

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE⁴²

Une activité partagée entre les services et la production

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais comptait **5 274 « établissements actifs⁴³ » au 31 décembre 2010**, employant près de **20 000 salariés**. Les **services** forment une importante partie de ce tissu économique : les commerces, transports et services divers représentent **46% des établissements**. Cependant, les **activités de production** restent importantes puisque l'agriculture, l'industrie et la construction représentent à elles trois plus de **42% des établissements** (contre 27.4% à l'échelle départementale et 26.5% au niveau national).



INSEE, RP 2009

⁴² Données INSEE, RP 2009, mise à jour juin 2012

⁴³ Il s'agit ici des « établissements actifs » selon la typologie de l'INSEE. En termes d'entreprises (une entreprise peut compter plusieurs établissements), les chiffres de l'INSEE sont de 3 072 entreprises).

Des entreprises bien implantées et un taux de création d'entreprises élevé

Plus de **54% des entreprises du territoire sont présentes depuis plus de 6 ans**, et 40% depuis plus de 10 ans, ce qui est révélateur d'un **tissu d'entreprises bien implantées sur le territoire et stables**. Un peu moins de 15% des entreprises sont implantées depuis moins d'un an, ce qui montre également un **dynamisme dans la création d'entreprises** : 398 entreprises ont été créées en 2011. Cela représente un **taux de création d'entreprises de 15.3%**, taux à peu près égal à celui du territoire français (15.6%) et un peu en deçà du taux départemental de 16.2%.

Près de 70% des entreprises créées en 2011 concernent le secteur du **commerce, transports et services** divers. Cependant, en termes de dynamisme, c'est le secteur de la **construction qui enregistre le plus fort taux de création d'entreprises** : 18.6 % (16.6% pour les services).

Un tissu important de très petites entreprises

60% des entreprises du territoire sont individuelles. Cela signifie qu'elles n'emploient **aucun salarié**.

Les entreprises de moins de 10 salariés (micro-entreprises ou très petites entreprises) représentent quant à elles **31.7% des entreprises du territoire**. Ainsi, les entreprises individuelles et les TPE représentent plus de 90% des entreprises : le territoire possède un tissu de petites entreprises très important.

Parmi les activités génératrices d'emplois sur le territoire, on trouve en particulier **l'agroalimentaire, l'imprimerie / industrie du livre et la pharmaceutique**. Les principales entreprises du Pays (plus de 200 salariés) sont :

- **Maury Imprimeur**, plus gros employeur du territoire avec plus de 1600 salariés sur deux sites, Malesherbes et Manchecourt (imprimerie)
- **Interforum** à Malesherbes (édition)
- **Sofedit** à Sermaises (industrie automobile)
- **Savane Brossard** à Pithiviers (industrie alimentaire).

On trouve également les entreprises **Chryso, Jourdain, et Steco Power** parmi les employeurs majeurs sur le territoire. Il faut citer par ailleurs les administrations : l'hôpital et la Ville de Pithiviers comptent parmi les plus gros employeurs du territoire.

LES ZONES D'ACTIVITES DU PITHIVERAIS

Des petits parcs d'activité peu spécialisés

Le territoire compte **deux parcs d'activités majeurs**, à Pithiviers et Malesherbes, ainsi que **plusieurs petits parcs d'activités**, comme la petite zone industrielle de Puiseaux. Ces zones sont en général **diversifiées**, mêlant entreprises d'artisanat, commerces et industries.

- ✓ La zone industrielle et commerciale de Pithiviers, située au nord-ouest de la ville, regroupe à la fois des entreprises à vocation industrielle et des entreprises à vocation commerciale ;
- ✓ Le parc d'activité de Malesherbes ;
- ✓ Le parc d'activité de Sermaises, de 35ha, avec notamment l'entreprise



Parc d'activité de Malesherbes – Google Earth

Chryso ; 7ha viabilisés sont disponibles⁴⁴.

- ✓ Le parc d'activité de Bellegarde, de 16ha, occupé par des entreprises artisanales et commerciales et des petites industries. Il reste 10ha disponibles, dont 6 non viabilisés.
- ✓ Le parc d'activité d'Auxy, à proximité directe de l'A19 ; d'une surface totale de 60ha dont 30ha viabilisés disponibles.
- ✓ La zone industrielle et commerciale de Puiseaux.
- ✓ La communauté de communes de Beauce et du Gâtinais a souhaité profiter de la présence nouvelle de l'A19 pour développer un **nouveau parc d'activités**, le parc Saint-Eutrope, sur la commune d'Escrennes. En 2013, peu entreprises ont encore annoncé leur volonté de s'installer sur la **zone de 75ha**. Le projet de site de méthanisation (voir fiche Energie) sera situé sur cette zone. 64ha sont disponibles.

La **nouvelle Pépinière d'entreprises** de Pithiviers, ouverte en janvier 2013, a pour objectif de favoriser la réussite des créations de projets ; entreprises en projet ou entreprises récemment créées.

Concernant les **locaux disponibles**, l'**ADEL** recense sur le territoire du Pays les sites suivants :

- Bâtiments industriels de 2 107 M² couverts, sur un terrain de 5 500 M² sur la CC du Beunois (vente)
- 1 800 m² d'ateliers sur la CC Terres Puiseautines (location)
- Un local d'activité de 1 800 m² au sol sur la CC Cœur du Pithiverais (vente)
- Une surface constructible de 17 000 m² à diviser en locaux d'activités de 3000 m² sur la CC Plaine du Nord Loiret (vente/location)



L'OFFRE COMMERCIALE

La présence des grandes marques de distribution en alimentaire sur les pôles principaux

Les principales villes du territoire sont desservies par les **grandes enseignes de distribution** : **Leclerc** à Pithiviers, **Intermarché** à Puiseaux, Malesherbes et Pithiviers le Viel, **Carrefour Market** à Dadonville.... Les grandes enseignes s'installent dans les **zones d'activités**, en **périphérie des villes**. Si elles permettent aux habitants des villes et bourgs alentours d'accéder à une **offre alimentaire diversifiée**, leur localisation implique l'utilisation d'un **véhicule** et elles sont un **facteur de dépérissement des commerces de proximité** en cœur de ville.

Un commerce de proximité fragile

En dehors de quelques communes du territoire, comme **Puiseaux, Outarville ou Bellegarde**, qui ont gardé un **centre-bourg dynamique** avec des commerces, les centres villes (Malesherbes, Pithiviers) ont tendance à **péricliter au profit des zones commerciales** périphériques. Par ailleurs, le dynamisme de ces villes majeures du territoire et de leurs zones commerciales entraîne la raréfaction et la perte de dynamisme des petits pôles secondaires.

D'autres facteurs contribuent à la fragilité des centres villes ; c'est le cas par exemple des questions de **stationnement et de circulation** à Malesherbes⁴⁵. Cette perte de dynamisme des centres villes ou centres-bourgs se traduit par la **raréfaction des commerces de bouche**, ainsi que par le remplacement des commerces en **services : banques, assurances, immobilier...**

⁴⁴ Données ADEL 2013, www.adeloiret.com

⁴⁵ Etude préalable à l'ORAC 2010 – mai 2009

Les différentes communautés de communes font des **constats communs** dans le diagnostic réalisé dans le cadre de l'ORAC du Pays Beauce Gâtinais en 2009 : la perte de dynamisme des centres villes et celle **des pôles secondaires**. De nombreuses communes n'ont plus du tout de commerce. Certains territoires comme le Beunois disposent d'une bonne **répartition des pôles** (4 pôles sur la communauté de communes) mais rencontrent des problèmes de **répartition des commerces** au sein de ces pôles.

Certains objectifs sont communs également : **conforter ou redynamiser les pôles secondaires**, aider les **commerçants ambulants**, créer, dynamiser ou regrouper les **unions commerciales**, **mettre aux normes les commerces** et **valoriser les vitrines**.

Quelques unions de commerçants⁴⁶

Plusieurs unions de commerçants sont présentes sur le territoire du Pays, certaines étant jugées comme dynamiques par les acteurs du territoire (union jugée assez dynamique sur la CC Malesherbois, dynamique pour Puisseaux, très dynamique pour le Bellegardois, ...). Certains territoires, comme le Beunois ou la CC Plaine du Nord Loiret, ne disposent pas ou plus d'union commerciale.

En revanche, il y a **peu de travail en commun** entre ces différentes unions pour permettre de réfléchir à l'échelle plus large que la commune. Sur Bellegarde par exemple, les élus souhaitent que l'Union commerciale devienne intercommunale.

Plusieurs marchés répartis sur le territoire

Plusieurs marchés se tiennent **chaque semaine** sur le territoire du Pays :

- ✓ A Pithiviers, plusieurs marchés hebdomadaires : Place des Halles, en centre-ville les samedis et mercredis matin (marché alimentaire et marché aux fleurs) ; sur le Mail ouest les samedis (marché non alimentaire) ; et enfin dans le quartier de Saint-Aignan les vendredis toute la journée (marché alimentaire, non alimentaire et aux fleurs).
- ✓ Marché hebdomadaire à Bellegarde le lundi
- ✓ Marché hebdomadaire à Puisseaux le lundi
- ✓ Marché hebdomadaire à Beaune-la-Rolande le vendredi matin
- ✓ Marché à Boiscommun les jeudi et dimanche matin
- ✓ Marché à Bazoches-les-Galerandes les vendredi et dimanche matin
- ✓ Marché à Chilleurs-aux-Bois le jeudi matin
- ✓ Marché à Malesherbes le lundi matin



Répartition des principaux marchés sur le territoire du Pays – Aequilibrium Conseil

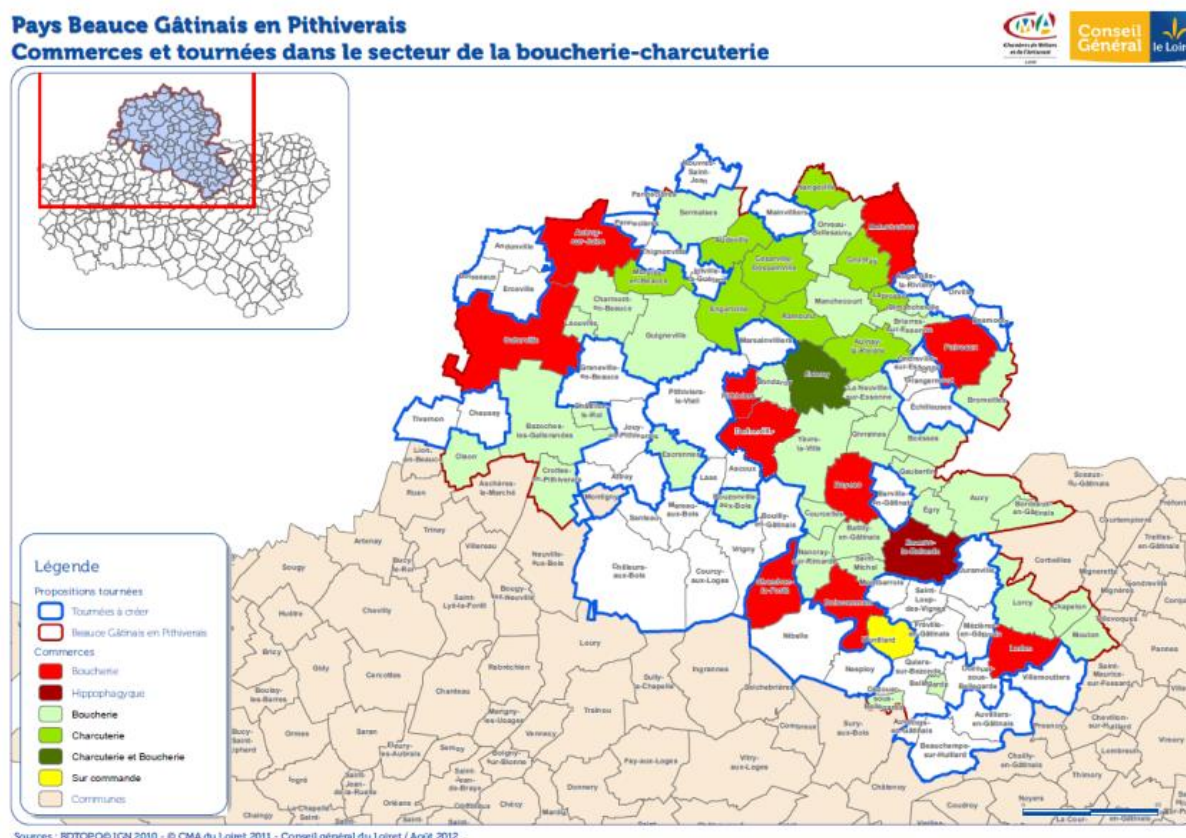
Les marchés sont **relativement bien répartis** sur le territoire, **à l'exception du nord / nord-ouest** où aucun marché n'est identifié.

⁴⁶ Id.

Les tournées alimentaires

Les commerçants ambulants sont une solution courante dans les territoires ruraux pour offrir aux habitants une **offre de proximité en matière de commerces de bouche** (boulangeries et boucheries notamment). Dans un contexte de **vieillesse de la population**, il est indispensable pour un territoire comme le Pays de maintenir cette offre de proximité, d'autant plus du fait d'une offre commerciale pauvre dans les bourgs et de **pôles secondaires en perte de dynamisme**, comme vu précédemment.

Dans le cadre de l'ORAC, le Pays a fait réaliser par la Chambre des métiers et d'artisanat du Loiret une étude se voulant un **outil d'aide à la décision** pour les commerçants et entrepreneurs du territoire, en portant à leur connaissance **l'offre et la demande sur chaque commune** en matière de commerces locaux et de tournées alimentaires de boucherie-charcuterie et boulangerie-pâtisserie.



Tournées alimentaires sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais – CMA du Loiret, Conseil Général – Août 2012

Le Pays met également à disposition des habitants sur son site internet un **semainier des tournées alimentaires**, proposé en kit à construire soi-même.

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire : définition

La **CRESS Centre** (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de la région centre) définit l'ESS de la manière suivante :

« Les organisations de l'économie sociale et solidaire **sont, comme les autres, des entreprises, mais elles ne sont pas des entreprises comme les autres**. C'est pourquoi elles relèvent de statuts juridiques qui leur sont propres : associations, coopératives, mutuelles, fondations... Ce sont des structures qui se reconnaissent dans les **valeurs communes** de l'Economie Sociale et Solidaire et

souhaitent contribuer à **l'émergence d'une autre façon de faire de l'économie** : ensemble en entreprenant autrement⁴⁷ ».

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire sur le territoire

- **TRIACTION** : cette structure associative d'insertion sociale et professionnelle par l'activité économique a pour mission :
 - ✓ L'accompagnement d'un public défavorisé et vulnérable vers l'emploi durable à travers une action économique et écologique de tri de produits recyclables (cartons, papiers, bouteilles,...)
 - ✓ Mettre ce public en situation de travail réelle au travers de l'entreprise d'insertion
 - ✓ Aider ce public à mettre en œuvre un projet professionnel, l'aider à développer son employabilité, à regagner une reconnaissance sociale en retrouvant la confiance et l'estime de soi.
- **Les Jardins de la voie Romaine**, à Beaune-la-Rolande, accueillent des personnes en insertion pour une activité de maraîchage biologique. L'association fait partie du réseau « Jardins de Cocagne ».
- **Les chantiers ASER** (dont Natura 2000) : structure d'insertion qui intervient sur le territoire bien qu'elle soit basée dans un département voisin. Elle effectue des travaux en espace vert et des petits travaux en bâtiments et de peinture.

Les actions en faveur de l'ESS sur le Pays

- **Le Forum de l'ESS** : à trois reprises, l'association La Spirale Vie Créative, le GAL et le Syndicat de Pays ont organisé, à l'occasion du Mois de l'ESS, un Forum des acteurs de l'ESS en Pithiverais. Les forums sont organisés en plusieurs temps : des **ateliers participatifs** (réemploi, précarité énergétique, cuisine à partir de produits locaux), des **témoignages** des acteurs de l'ESS dans le cadre d'un **espace-forum**, des temps d'échanges thématiques, etc. Le thème de la dernière édition (2011) était « **Innover pour travailler et mieux vivre ensemble en Pithiverais : des jeunes et leurs aînés au rendez-vous** ».

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LE PAYS

LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU PAYS

- Comme vu précédemment, le Pays accompagne le développement des commerces du territoire, avec notamment la mise en place d'une **première ORAC, opération de restructuration de l'artisanat et du commerce**, entre 1999 et 2003 ; le bilan positif de cette première ORAC a amené le Pays à en développer une **seconde**, en 2010.
- Dans le cadre de cette seconde opération, le Pays travaille sur **les tournées alimentaires** et la **valorisation du commerce et artisanat local**.

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- Les démarches des entreprises en faveur du développement durable sont plutôt **isolées et ponctuelles** ; il faut noter également que **beaucoup ne communiquent pas** sur les efforts réalisés.
En matière de **déplacement**, des réflexions sont menées à l'échelle de la **communauté de communes du Malesherbois**, réflexions qui pourraient déboucher sur un plan de déplacement global.

⁴⁷ <http://www.cresscentre.org>

A noter également **la société Pithiviers Nettoyage** (société d'entretien) qui cherche à inscrire son action en permanence dans un développement durable ; formations, alphabétisation, accompagnement des salariés et amélioration des conditions de travail, réduction forte des quantités d'eau et de produit d'entretien utilisés, etc. Ces efforts lui ont valu le **prix spécial du Jury lors du Trophée national du développement durable** de la FEP (fédération des entreprises de nettoyage) pour son implication globale et dans la durée.

TABLEAU AFOM (ATOUPS, FORCES, OPPORTUNITES, MENACES) AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Les apports de la concertation sont indiqués en bleu

+	-
<p>ATOUPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une économie diversifiée (prépondérance des services mais maintien d'activités de production importantes) tout en ayant des domaines de spécialisation (imprimerie, agroalimentaire, chimie fine...) • La présence de plusieurs marchés alimentaires sur le territoire (mais inégalement répartis) • Un travail sur les tournées alimentaires dans le cadre de la seconde ORAC du Pays avec la CMA • Une prise en compte de l'ESS sur le territoire : plusieurs structures et un forum (dernier : 2011) • Une bonne structuration des chefs d'entreprise et acteurs économiques dans le secteur de Pithiviers : réseau MSP, UDEL, groupement du Pithiverais/BNI, Entreprendre entre Plaine et forêt, DEP, Cultivons l'avenir du Pithiverais,... ainsi que les réseaux nationaux (Rotary Club, Lions Club) 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retard du dynamisme et de renouveau attendu suite à la nouvelle infrastructure qu'est l'A19 (politique de tarification Vinci Autoroute à revoir) • L'affaiblissement des centres villes et la fragilité du commerce de proximité au profit des supermarchés des pôles principaux (menaces entre les supermarchés) • Des unions commerciales ayant peu de moyens et dont certains connaissent des difficultés dans le management. • Des nouveaux secteurs commerciaux en périphérie mais peu reliés par les dessertes TC et cheminements doux • Idem pour les nouvelles zones d'activités : forte dépendance à la voiture • Manque d'attractivité et d'implantation des entreprises • Présence inégale de l'ADEL sur le territoire • Pas assez de communication sur les possibilités et les réussites locales • Pas d'état des lieux du territoire ni de prospection pour aller chercher des entreprises / commerces / enseignes sur des territoires limitrophes.
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • La présence d'une couveuse d'entreprise sur le territoire, d'une pépinière et d'un centre d'affaires sur le territoire • Quelques unions commerciales sur lesquelles s'appuyer pour valoriser le commerce local • La saturation du plateau proche de Saclay peut inciter les entreprises à venir sur le Pithiverais • Opportunités de développement économique avec le Grand Paris et l'A19, Fontainebleau... 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • La perte de dynamisme des pôles secondaires • La fin des fonds FISAC • La lourdeur des procédures administratives pour l'installation d'entreprises • La lourdeur des procédures (réponse à appel d'offre, clauses ...) pour les entreprises locales

ENJEUX AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ **Renforcer le commerce de proximité**, les centres-bourgs et maintenir les pôles secondaires
- ⇒ Renforcer l'**attractivité économique** du territoire
- ⇒ Fédérer les **unions commerciales** pour une **valorisation de l'ensemble** du commerce local
- ⇒ Poursuivre les **initiatives propices à la connaissance et au développement de l'économie sociale et solidaire**.
- ⇒ Développer l'**animation économique** : *coordination des différents acteurs économiques (communautés de communes, ADEL, regroupements d'entreprises, chambres consulaires, Conseil régional...)*
- ⇒ Travailler sur les clauses (insertion...) dans les appels d'offres de manière centralisée

FICHE XIII : AGRICULTURE

Problématique environnementale, source de préoccupations sociale et levier économique, l'agriculture est un enjeu majeur du développement durable. Les impacts de l'agriculture intensive sur l'eau, les sols et la biodiversité, les incertitudes des effets des pesticides sur la santé de l'homme, d'un côté, et la nécessité de nourrir une population nombreuse à des coûts contrôlés d'un autre côté, en font une problématique complexe.

INSTRUMENTS OPERATIONNELS TERRITORIALISES

Le plan régional de l'agriculture biologique

- Fédère les acteurs de la filière en région centre, pour la période **2009-2013**
- S'articule autour de **5 axes** :
 - ✓ La formation
 - ✓ L'expérimentation
 - ✓ La conversion
 - ✓ La structuration des filières
 - ✓ La restauration collective.

ACTEURS CLES

- **La Chambre d'agriculture du Loiret** représente les professions agricoles du département, soit environ 5 000 entreprises. Elle est chargée de représenter les métiers de l'agriculture auprès des partenaires et pouvoir publics et d'accompagner les agriculteurs dans le développement d'une agriculture durable, pour eux (revenus...) et pour l'environnement.
- **La Coopérative de Boisseaux** regroupe 120 exploitations dans un périmètre autour de Boisseaux (en grande partie situé en dehors du territoire du Pays). Elle est spécialisée dans la production de céréales à vocation alimentaire.
- La **Coopérative de Puisseaux** regroupe 160 exploitants de blé et d'orge. Elle fournit notamment la filière Mac Donald's.
- **AgroPithiviers**, coopérative agricole qui rassemble 600 adhérents dans le domaine du blé et de l'orge. Ses producteurs fournissent en particulier Heineken, Panzani ou encore Banette.

ANALYSE DE LA SITUATION

LE PAYSAGE AGRICOLE DU PAYS

Quatre ensembles agricoles pour une agriculture homogène

Le diagnostic du SCOT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais identifie **4 grands ensembles** agricoles sur le territoire :

- ✓ La **Grande Beauce**, terre de grandes cultures céréalières
- ✓ Le **Gâtinais Ouest**, avec des élevages et cultures spécifiques en perte de vitesse au profit des grandes cultures
- ✓ Le **Gâtinais Est**, avec une spécificité d'élevages autour de Nibelle et sur le canton de Bellegarde, mais en perte de vitesse également par rapport aux grandes cultures.
- ✓ **L'Orléanais**, terres forestières.

La majorité des cultures sont **industrielles et fournissent l'industrie agro-alimentaire**. Les grandes cultures ont peu à peu gagné du terrain sur les cultures spécifiques et l'élevage, augmentant **l'homogénéité du territoire**. Parmi les cultures spécifiques, le **safran** qui reste anecdotique mais dont la culture a été relancée depuis une vingtaine d'année. L'homogénéisation des cultures rend le territoire **plus dépendant aux aléas** du marché et aux évolutions des tarifs.

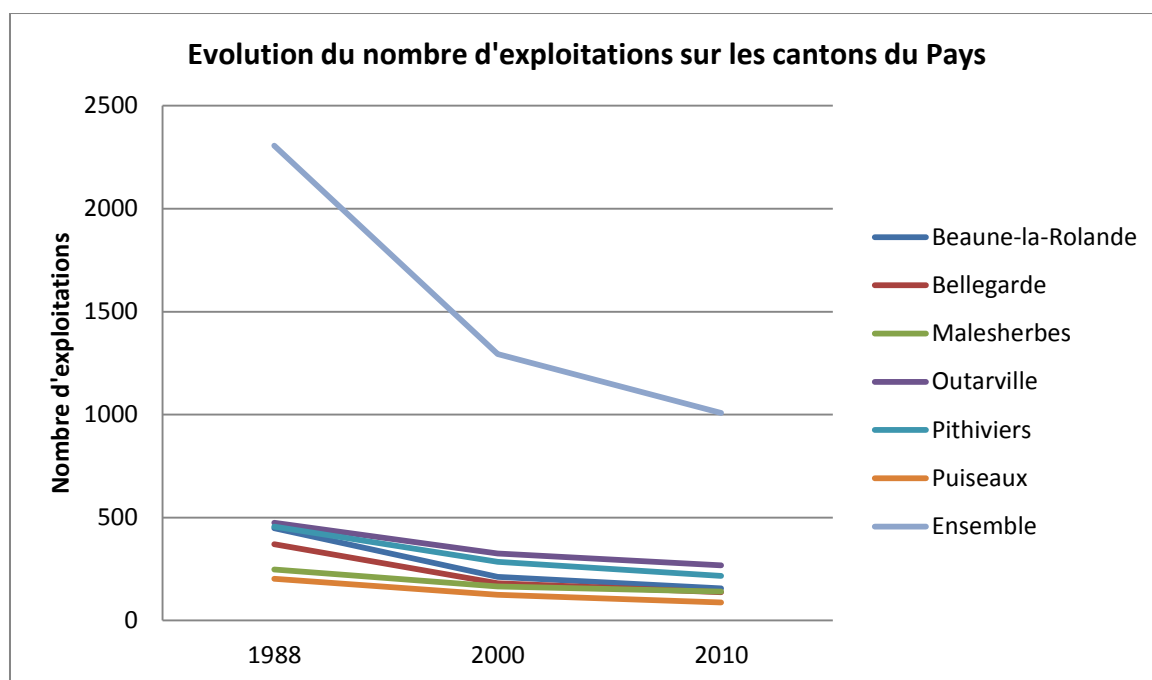
Les principales espèces cultivées sont le **blé**, principalement à usage alimentaire (les terres d'élevage cultivent également des céréales pour l'activité d'élevage) et la **betterave à sucre**. Une des trois grandes sucreries de la région agricole se situe à Pithiviers-le-Vieil, depuis la fin du XIX^{ème} siècle. **L'orge** est également cultivé (une malterie, Ets Soufflet, est installée à Pithiviers) et dans une moindre mesure les pois, les **oignons** et le cresson.

Le territoire est également **3^e producteur national de roses** avec les pépinières du Pithiverais, notamment dans le Bellegardois.

Une profession minoritaire pour des exploitations de plus en plus grandes

En 2009, l'INSEE recensait **1 074 agriculteurs** sur le territoire du Pays, soit moins de **3.4% de la population**, pour une activité qui occupe pourtant une surface importante du territoire. L'industrialisation des cultures, l'utilisation de **produits phytosanitaires** requérant peu de main d'œuvre pour de grands espaces et l'augmentation des grandes cultures au détriment des petites cultures spécialisées peut expliquer ce paradoxe.

Le recensement agricole réalisé par Agreste en 2010 confirme ces données : le **nombre d'exploitations a diminué de 56.3%** entre 1988 et 2010 sur les 6 cantons du Pays, tandis que la **surface agricole utile n'a diminué que de 25.8%**. Il y a donc une augmentation de la taille des exploitations parallèle à la diminution du nombre d'exploitations.



Données Agreste, recensements agricoles 1988 2000 2010

Les évolutions vers une agriculture conventionnelle et fortement consommatrice de produits phytosanitaires peuvent nuire, comme on a pu le voir dans la fiche [Biodiversité](#), à la biodiversité ainsi qu'à la qualité de l'eau. Elle a d'autre part un **impact négatif sur l'emploi**. Enfin, l'appauvrissement des sols liés aux produits chimiques utilisés constitue une menace à terme sur la capacité des terres à produire. Cependant, les **efforts des agriculteurs** pour réduire ces menaces sont de plus en plus importants.

Un développement lent de l'agriculture biologique maraîchère

L'agriculture biologique sur le territoire du Pays reste à ce jour **assez marginale** ; seules **3 exploitations** sont recensées par la structure BioCentre (fédération des agriculteurs biologiques en région Centre) sur le territoire : **deux producteurs de légumes** autour d'Outarville et Leouville, et un **producteur de Safran** à Echilleuses. Le **Jardin de la voie romaine** proposent également des produits issus de l'agriculture biologique.

En revanche, les **initiatives en faveur de l'agriculture raisonnée**⁴⁸ **se multiplient**. Ainsi, 80% des exploitants de Puiseaux par exemple ont modifié leurs pratiques agricoles pour tendre vers une agriculture raisonnée.

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LE PAYS

L'excellence rurale valorisée

- Le **PER Châtillon** : pôle d'excellence rurale situé sur le canton de Puiseaux, ce pôle d'excellence rurale a pour objectif principal la mise en place **d'outils permettant une meilleure connaissance des produits d'élaboration du pain**, tout en créant un lieu d'échanges et de formations sur cette thématique. Le Moulin de Châtillon qui doit incarner ce lieu est situé sur la commune d'Ondreville-sur-Essonne. La difficulté est aujourd'hui de faire vivre le lieu et d'en faire un lieu dynamique.
- Le **PER SIDESUP** : (voir fiche [Energie](#)), à travers la valorisation de la luzerne pour la fabrication de granulés bois, le PER vise à **promouvoir la valorisation, notamment énergétique, des bio-ressources locales**.

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- Le **Rucher-école du Gâtinais à Orville** organise toute l'année des cours et des stages autour de l'apiculture. Il accompagne les apiculteurs dans leurs démarches.
- Tous les deux ans en septembre, se tient à Outarville le **salon Inov'agri**, un des plus grands rassemblements nationaux sur le thème de l'agriculture après le salon de l'Agriculture de Paris. Le prochain aura lieu en septembre 2014.
- Un **lycée professionnel agricole** est présent sur le territoire, à **Beaune-la-Rolande** ; il accueille 180 élèves dans 3 filières ; **l'aménagement paysager, la filière forestière et la filière conseil-vente en produits du jardin**. Il dispose aussi de classes de 4^e et 3^e d'enseignement agricole général.

Le développement de structures pour l'agriculture locale ou biologique

- Les **Jardins de la voie romaine**, association de maraîchage biologique (voir fiche précédente), ou encore l'ouverture d'une « **Ruche qui dit Oui** »⁴⁹ à Desmont (mise en relation entre des consommateurs et des producteurs sur un périmètre limité) montrent le développement d'une **demande et d'une offre de circuits-courts**, ou de produits issus d'une **agriculture raisonnée ou biologique**.

⁴⁸ « L'agriculture raisonnée correspond à des démarches globales de gestion d'exploitation qui visent, au-delà du respect de la réglementation, à renforcer les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement et à en réduire les effets négatifs, sans remettre en cause la rentabilité économique des exploitations », et notamment en réduisant l'utilisation d'intrants. Ministère de l'agriculture.

⁴⁹ <http://www.laruchequiditoui.fr/>

TABLEAU AFOM (ATOUPS, FORCES, OPPORTUNITES, MENACES) AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Les apports de la concertation sont indiqués en bleu

+	-
<p>ATOUPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une agriculture dynamique, une activité de transformation présente sur le territoire qui permet des emplois directs et induits (agroalimentaire) • Quelques structures de circuits-courts en développement avec une augmentation de la fréquentation du réseau « Bienvenue à la ferme » • Les Jardins de la Voie Romaine, combinant circuits courts, agriculture biologique et insertion. • Présence d'un CFA et d'un lycée agricole sur le territoire • Développement d'une agriculture raisonnée et d'une agriculture biologique sur le territoire • Des responsables professionnels très impliqués, associés aux autres acteurs économiques du Pithiverais réunis au sein de l'association « Cultivons l'Avenir du Pithiverais » ce qui favorise l'émergence de projets innovants sur les énergies renouvelables (projet de méthanisation,...) • Des sols et des produits de qualité destinés à l'alimentation humaine (céréales, blés améliorants, betteraves, malt > marché de niche) • Une politique en faveur de la biodiversité • La présence à proximité du territoire d'Arvalis, l'institut du végétal. 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une agriculture assez peu diversifiée mais quelques cultures spécialisées (luzerne, oignons, pommes de terres, orge, betteraves,...) • Un développement lent du maraîchage biologique mais le développement de l'agriculture biologique pour les grandes cultures • Des impacts négatifs de l'agriculture conventionnelle sur la qualité de l'eau et la biodiversité (fort taux de nitrates) • Méconnaissance du milieu « élevage bovins et volailles » • Insuffisance des circuits courts • « Mauvaise image » de l'agriculture : un secteur qui mériterait d'être valorisé auprès du grand public
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux pôles d'excellence rurale (Moulin de Châtillon et SIDESUP bois énergie) • Une capacité d'adaptation des acteurs, moteurs et leaders • Le SCoT qui permet de limiter l'extension de l'urbanisation et de préserver le foncier agricole. 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une perte de compétitivité des productions • Des restrictions au niveau de l'irrigation • Un danger d'appauvrissement des sols • Une gestion des surfaces liée à un manque de repreneurs des exploitations agricoles (augmentation des surfaces d'exploitations qui rend difficile la reprise).

<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des mentalités liée à la formation des agriculteurs • Des atouts pour développer des emplois et se rapprocher des structures d'accompagnement • Une agriculture consciente des efforts à faire en matière d'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • La réduction des surfaces agricoles et le risque d'enclaver les sièges d'exploitations par l'urbanisation (avec la proximité de la région parisienne) • Renouvellement des leaders, mobilisation des jeunes
---	--

ENJEUX AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ Poursuivre la sensibilisation des agriculteurs à l'intérêt d'une **agriculture raisonnée** et donner les outils pour la conversion
- ⇒ Développer la **veille sur la qualité des sols** et les impacts des produits phytosanitaires sur la biodiversité et la santé
- ⇒ Maintenir une **diversité dans les cultures** et soutenir les initiatives de **diversification d'activités** (élevage, énergie...)
- ⇒ Soutenir les initiatives propices au développement des **circuits courts** et développer la vente de proximité (AMAP, produits locaux en vente directe à la ferme...)
- ⇒ **Développer les réseaux interprofessionnels** et renforcer « Cultivons l'avenir du Pithiverais »
- ⇒ Maintenir les **réseaux et les structures d'accompagnement**

CHAPITRE 3 : DEVELOPPEMENT ET ACTIVITES ECONOMIQUES

FICHE XIV : PATRIMOINE ET TOURISME

Le tourisme, du fait de son caractère transversal, est une composante du développement durable du territoire. Que ce soit dans les territoires organisés et attractifs dans lesquels le tourisme est un **facteur de dynamique économique et de rayonnement culturel**, ou dans les territoires marginalisés où il intervient en **complément d'activités** assurant le maintien ou la création d'emplois, le tourisme met en relation différents domaines tels **l'environnement, le sport, la culture** ou encore les transports et encourage la **fédération des acteurs**. Les préoccupations ainsi recoupées sont diverses et constituent des facteurs importants d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité du territoire, mais aussi de **diversification économique** face à la fragilité de certains secteurs d'activités. Enfin, le tourisme est créateur d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes.

ACTEURS CLES

- Les 4 offices de tourisme du territoire :
 - **Office de tourisme de Pithiviers** : renseignements sur la ville et les alentours et organisation de visites, balades, promenades et expositions. Page internet sur le site de la ville. L'office met à disposition un wifi gratuit.
 - **Office de tourisme intercommunal du Malesherbois** : informations et renseignements sur la ville. Page internet sur le site de la ville et sur le site de la Communauté de communes.
 - **Office de tourisme de Bellegarde** : informations et renseignements, visites. Page internet sur le site de la ville.
 - **Office de tourisme de Nibelle** : association, renseignements et informations sur la ville, comité des fêtes et manifestations.

A noter, **l'absence de coordination et de transversalité** entre les 4 offices de tourisme du territoire. Le territoire du Pays en tant qu'entité n'est pas valorisé, il est difficile d'obtenir des informations en matière de tourisme et de patrimoine sur l'ensemble du territoire du fait de l'éclatement des informations.

ANALYSE DE LA SITUATION

LES FACTEURS D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Un cadre attractif et un grand nombre de monuments inscrits au titre des Monuments historiques

Le territoire du Pays est composé de **paysages ruraux**, entrecoupés de **villages ayant su conserver leur caractère et leur charme**, à l'image de Yèvre-le-Châtel, classé parmi les « Plus beaux villages de France ». Compte-tenu de la proximité de l'Île de France et de ses **12 millions d'habitants**, ce potentiel peut être exploité pour devenir une destination pour les week-ends en milieu rural.

Près de **70 bâtiments sur l'ensemble** du territoire du Pays sont protégés au titre des **Monuments Historiques**. La majeure partie concerne des **bâtiments inscrits** : 32 églises, 15 châteaux, 1 manoir (le manoir de la Taille à Bondaroy), 1 chapelle (Chapelle St-Lazare à Boiscommun)



Yèvre-le-Châtel, classé « plus beau village de France » - Crédit Photo Aequilibrium Conseil

ou encore 1 maison forte à Egrы, une maison à lucarne à Malesherbes, un calvaire et un moulin à Chapelon, et 2 halles, les halles de Puiseaux et de Ladon.

Par ailleurs, une **douzaine de monuments sont classés** :

- Les **dolmens** d'Andonville et de Malesherbes
- La **Méridienne** de Manchecourt
- La **Collégiale** St-Georges de Pithiviers
- La **croix** du cimetière de Puiseaux
- Les **églises** de Puiseaux, Sermaises, Beaune-la-Rolande, Boynes et Boiscommun.
- La **Chapelle** St-Lubin de Yèvre le Châtel
- La Forteresse de Yèvre le Châtel et le **Château** d'Aulnay-la-rivière
- Le **château de Chameroles** (sur la commune de Chilleurs aux Bois, lieu-dit Gallerand), propriété du Conseil général, qui abrite le musée des parfums.



Château de Yèvre le Châtel –
Crédit photo Aequilibrium Conseil



Château de Chameroles – www.coeur-de-france.com

Animation touristique et culturelle

Le territoire du Pays compte plusieurs musées qui relatent une partie de l'histoire du territoire, ses spécialités et spécificités, permettant de découvrir le patrimoine comme :

- Le **Musée des transports de Pithiviers** : musée consacré à la plus ancienne voie ferrée touristique encore en exploitation. En plus de la collection du musée, l'association Musée des transports de Pithiviers propose en effet un voyage de 4 km dans les anciens wagons de la voie Pithiviers-Toury, ayant servi au transport de la betterave et de ses dérivés.

- Le **Musée du Safran à Boynes** :

au XVIII^e siècle, le Gâtinais était la principale

région française productrice de Safran. Le musée revient sur le safran et sa culture dans la région.

- Le **château de Chameroles** (voir supra), un des plus importants sites touristiques du territoire en termes de fréquentation.

Des musées de plus petite taille sont également proposés aux visiteurs, comme à Nibelle (**Musée St Sauveur** sur l'artisanat disparu de Nibelle et **Musée Abbé Barillet**). Il est possible également de **visiter certains châteaux**, comme le château de-Denainvilliers à Dadonville (privé), ou encore le **site gallo-romain** de Pithiviers-le-Vieil.

Par ailleurs, la **communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret** réfléchit à valoriser la collection Dufour, **une des plus importantes collections de matériel agricole de France** que la CC a acquise en 2011. La collection comprend aussi des documents techniques, documents de presse permettant de voir l'évolution de l'activité agricole.

Le territoire est par ailleurs **propice à la randonnée**. Ainsi, le sentier de randonnée de la Seine à la Loire et de Paris à Saint-Jacques de Compostelle (GR 32-655) traverse le territoire du Pays sur **90 km (de Malesherbes à Chécы)**. Le Conseil général s'est par ailleurs doté en 2012 d'un nouveau **plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée**. Des efforts sont faits pour améliorer la **signalisation, le balisage, et pour informer** sur les sentiers existants et certaines

communes ont intégré leurs itinéraires dans le plan départemental. Le territoire du Pays compte d'ailleurs **plusieurs associations de randonneurs** comme les Randonneurs de Boiscommun.

Richesses gastronomique, vin, spécialités, etc.

Le territoire du Pays compte plusieurs **spécialités gastronomiques**, parmi lesquelles :

- Le **gâteau de Pithiviers**, sous deux formes : le « pithiviers fondant », pâtisserie à base de poudre d'amande, et la version feuilletée fourrée à la frangipane
- le **Miel du Gâtinais**, qui a permis l'essor du pain d'épices ;
- le **Safran** : le territoire comprenait la plus grande culture française de safran jusqu'à dans les années 1900, culture qui est en train d'être relancée aujourd'hui.

Manifestations, évènements

Des **foires** organisées chaque année attirent de nombreux visiteurs :

- Foire de la Saint Georges à Pithiviers en avril,
- Foire aux rosiers à Bellegarde (week-end de Pâques)
- Foire de Ladon (1^{er} mai) ...

LES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Campings

On trouve **six campings** sur le territoire :

- Camping Parc de Nibelle – 4* – 110 emplacements
- Camping municipal du Donjon à Bellegarde – 38 emplacements
- Camping des Lilas à Pithiviers – 35 emplacements
- Le Clos des tourterelles, Bouzonville-aux-bois – 2* – 70 emplacements
- Domaine de la Rive du bois, Chambon-la-Forêt – 3* – 40 emplacements
- Aire d'accueil camping-cars à la ferme-auberge d'Estouy.

Au total, **169 emplacements** sont disponibles pour le camping⁵⁰.

Une offre d'hébergement satisfaisante en matière de gîtes ruraux, fermes auberges, etc.

Le territoire compte de **nombreux gîtes ruraux**, autour de Bellegarde (8 gîtes dans un rayon de 10 km, pour une offre éclectique : gîtes de groupe, appartements meublés, gîtes indépendants...), de Malesherbes (9 gîtes, à Malesherbes même et aux alentours), de Pithiviers, etc. Plus de 35 gîtes classés **Gîtes de France** sont répertoriés par l'Office de tourisme de Pithiviers. Des **chambres d'hôtes** offrent aussi un hébergement aux touristes de passage un peu partout sur le territoire du Pays.

Concernant l'hébergement hôtelier, les **villes-centres** du territoire proposent un **nombre satisfaisant de chambres** (une centaine de chambres à Pithiviers réparties dans 4 hôtels, une cinquantaine de chambres à Malesherbes), et quelques hôtels isolés ponctuent le territoire. Au total, au 1^{er} janvier 2012, il était recensé **7 hôtels** sur le territoire du Pays, dont un 4* et cinq 2*, proposant en tout 173 chambres⁵¹.

Restauration

L'offre de restauration sur le territoire se concentre principalement sur les **villes-centres et chefs-lieux** de canton. Certains hôtels et chambres d'hôtes proposent également une restauration.

⁵⁰ INSEE, Direction du tourisme – hébergements touristiques au 01/01/2012

⁵¹ Id.

LA STRATEGIE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Le tourisme, une compétence non homogène sur le territoire ...

Le tourisme sur le territoire est une **compétence qui relève de plusieurs entités** ; il n'y a pas d'homogénéité dans le transfert de la compétence tourisme aux communautés de communes notamment. Certaines communautés de communes du territoire se sont vu déléguer toute ou partie de la compétence tourisme des communes, c'est le cas notamment de⁵² :

- **La CC du Malesherbois**, dont les compétences en matière de tourisme sont très étendues : actions de promotion touristique, mise en valeur du patrimoine, gestion de l'office de tourisme intercommunal et du camping de Malesherbes, etc.
- **La CC du Bellegardois** qui a une compétence en matière d' « acquisition, de construction, de réalisation, d'entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs, touristiques et de loisirs d'intérêt communautaire ».
- **La CC Plaine du Nord Loiret**, compétente pour les « actions en faveur du tourisme, des loisirs et de la culture » ; participation aux actions de sauvegarde et mise en valeur du patrimoine bâti remarquable, aux actions de promotion du patrimoine, etc.
- **La CC du Plateau Beauceron**, compétente sur les actions de développement touristique (promotion, animation, développement des filières, aménagement de sentiers et circuits à thèmes d'intérêt communautaire, etc.).
- **La CC des Terres Puiseautines**, qui a une compétence en matière de « valorisation du patrimoine naturel ou construit ayant un caractère emblématique pour l'image du territoire » et sur le patrimoine d'intérêt communautaire, en matière de promotion touristique, promotion et développement de gîtes ruraux, promotion du patrimoine, et enfin la CC est compétente sur les sentiers de randonnée et les sentiers cyclables inscrits aux volets "pédestres" et "cyclotourisme" du PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).

A l'inverse, la **CC Beauce Gâtinais**, la **CC du Beunois**, le **Cœur du Pithiverais** n'ont pas de **compétence en matière de tourisme**.

.... Rendant la valorisation du patrimoine complexe

La gestion sur le territoire des problématiques touristiques par différents types d'acteurs rend **complexe la valorisation et la promotion du patrimoine naturel** et construit à l'échelle d'un territoire comme le Pays : offices de tourisme communaux, office de tourisme intercommunal ; informations éparpillées sur les différents sites internet, avec des niveaux de présentation très différents selon les sites... sont autant d'éléments qui empêchent au visiteur ou au potentiel visiteur de pouvoir avoir une **vision d'ensemble de ce qu'il peut trouver à l'échelle d'un territoire** plus vaste que la commune ou l'intercommunalité.

Ces facteurs empêchent également la **mutualisation ou la valorisation en commun** des différents sites remarquables du territoire ; les sites touristiques visitables vont pouvoir orienter le visiteur sur un nombre restreint d'autres sites, au gré de la proximité géographique ou des partenariats isolés. Le visiteur ne peut trouver de plaquette d'information sur l'ensemble de l'offre touristique du territoire du Pays.

Une initiative nuance en revanche ces constats, puisque **la Route du Blé** réunit de **nombreux partenaires** autour des Syndicats de Pays (Beauce Gâtinais en Pithiverais, Pays de Beauce, Pays Dunois, Pays Chatrain...) afin de faire connaître et valoriser le territoire de Beauce à travers un circuit sur le thème de **l'agrotourisme**.

⁵² Source : www.loiret.com

TABLEAU AFOM (ATOUPS, FORCES, OPPORTUNITES, MENACES) AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Les apports de la concertation sont indiqués en bleu

+	-
<p>ATOUPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire riche en termes de patrimoine historique, culturel et gastronomique (souvent méconnu) • Des monuments historiques inscrits et classés sur le territoire • Une offre d'hébergements touristiques (gîtes ruraux, maisons d'hôte) en augmentation • Un programme européen LEADER + qui avait pour objectif la valorisation de toutes les richesses du territoire et a permis de créer un réseau • La Route du Blé qui permet de valoriser le territoire par le biais de différentes manifestations • Le Château de Chamerolles : principal pôle de fréquentation touristique (mais non perçu comme patrimoine local) • Des élus soucieux de valoriser et conserver leur patrimoine • Yèvre-le-Châtel, un des « Plus beaux villages de France », le seul du Loiret • Des paysages typiques ou variés, sources de développement touristique • Un golf à Augerville-la-Rivière 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'absence de politique touristique globale et de promotion active à l'échelle du territoire • Une valorisation et communication faible des atouts et richesses du territoire : une nécessité d'aller chercher l'information • Une politique encore peu développée par un interlocuteur unique comme un office de pôle (rôle des communautés de communes) • L'office du tourisme de Pithiviers est porté par une association aux moyens trop limités • Des aménagements inexistant pour les campings cars • <i>Besoin d'avoir recours à la voiture pour la visite du territoire</i> • <i>Une offre d'hôtellerie limitée et peu diversifiée</i> • <i>Certains patrimoines peu accessibles au public (tarifs préférentiels ?)</i> • <i>Le musée de Pithiviers est fermé depuis trop longtemps</i> • <i>Manque ou méconnaissance de petits circuits de randonnée et de mise en valeur du patrimoine paysager et des rivières (l'Œuf)</i> • <i>Absence d'un gîte de groupes dans la Vallée de l'Essonne</i>
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire rural proche de l'Île de France, pouvant attirer des urbains en recherche de week-end à la campagne • L'existence de produits locaux à valoriser • Des circuits de randonnée balisés • <i>Potentialité du tourisme d'affaire (besoins d'hébergements adaptés, séminaires... (proximité de la Cosmetic Valley))</i> • <i>Association « Connaissance et sauvegarde du Patrimoine » (dont le travail est à valoriser)</i> • <i>Possibilité de prise de compétence par les communautés de communes</i> 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Une urbanisation qui risque de standardiser la culture et de faire perdre l'identité rurale.</i> • <i>Restriction des fonds publics préjudiciable à la préservation du patrimoine</i> • <i>Un secteur porté par des associations avec une diminution du renouvellement des bénévoles</i>

ENJEUX AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ **Coordonner la valorisation du patrimoine et l'offre touristique** pour proposer une offre globale à l'échelle du territoire pour les potentiels visiteurs
- ⇒ **Développer des campagnes et outils de communication** pour faire connaître les richesses et atouts du territoire, notamment à destination des régions urbaines proches.
- ⇒ Développer le **tourisme d'affaires** et le **tourisme vert**
- ⇒ Encourager le **tourisme industriel et agricole**

SYNTHESE DU CHAPITRE 3 : DEVELOPPEMENT ET ACTIVITES ECONOMIQUES

Le bassin d'emploi du Pithiverais est **dominé par les activités tertiaires**. La zone d'emploi est caractérisée par une population **peu diplômée**, fortement représentée par des **ouvriers et employés**, avec des emplois majoritairement stables, même si le **recours à l'intérim** est important. La **féminisation** des emplois s'est opérée avec l'évolution vers une économie tertiaisée. Le chômage est, à l'image de la tendance nationale, **en augmentation, notamment chez les jeunes et les seniors**, largement impactés par la crise. Pour accompagner ces publics, plusieurs acteurs coordonnent les politiques et aides à l'emploi sur le territoire, et notamment la **Mission Locale** de Pithiviers et l'**antenne locale du Pôle Emploi**. La **coordination entre les acteurs, l'attractivité du territoire** à la fois pour les entreprises et pour les jeunes formés à l'extérieur, et la **formation des jeunes sur le territoire** font partie des enjeux majeurs pour l'avenir.

Les entreprises du territoire sont en grande partie **tournées vers les services, mais l'activité de production reste importante** : l'industrie, la construction et l'agriculture représentent une part non négligeable de l'activité économique du Pays. Les entreprises sont majoritairement des **micro ou très petites entreprises**, et le **tissu est stable et bien implanté**. Le taux de création est correct, montrant un **relatif dynamisme** du territoire. **L'économie est diversifiée** mais dispose également de quelques **pôles de spécialisation**, comme l'agroalimentaire, la pharmaceutique ou encore l'imprimerie. Le territoire dispose de plusieurs parcs d'activités, ainsi que de nouveaux en construction ou en projet ; des disponibilités existent pour les entreprises qui souhaiteraient s'implanter sur le territoire. L'enjeu est aujourd'hui de les y attirer. La **nouvelle pépinière d'entreprises** doit contribuer à l'accompagnement des futurs entrepreneurs du territoire.

En matière de commerce, les **grandes marques de distribution** se sont installées et réparties sur le territoire, alimentant ainsi la population des villes-centres mais **au détriment des commerces de proximité** ; la **perte de dynamisme et de vitalité des centres bourgs** est une problématique majeure sur le Pays. Plusieurs marchés ainsi qu'un **réseau de tournées alimentaires** permettent néanmoins aux habitants en milieu rural de bénéficier d'un accès aux produits alimentaires de base. Par ailleurs, l'**économie sociale et solidaire** est présente sur le Pays à travers plusieurs structures bien identifiées par les acteurs locaux, comme TRlaction (valorisation des déchets) ou les Jardins de la Voie romaine (maraîchage bio).

Avec **80% de terres arables**, le Pays est un **territoire à dominante agricole** ; si les **terres céréalières et les grandes cultures** dominent (blé et betterave principalement), **l'élevage ainsi que des cultures spécifiques** ont également forgé l'identité du territoire ; production de safran, de roses, orge, cressons, oignons... La perte de vitesse de ces dernières au profit des grandes cultures céréalières est corrélée à une **augmentation de la taille des exploitations** et à la diminution du nombre d'exploitation et d'exploitants : le **maintien de la diversité des cultures** est un enjeu majeur pour le territoire. La **prise de conscience des impacts** de l'agriculture conventionnelle sur les sols et la biodiversité entraîne de plus en plus d'agriculteurs à **réaliser des efforts non négligeables** sur leurs modes de cultures, tendant vers une agriculture raisonnée voire biologique ; il s'agit à présent de **confirmer cette tendance et d'accompagner les agriculteurs**. Le territoire est dynamique, avec des **coopératives agricoles**, deux **Pôles d'excellence rurale**, la tenue d'Inov'agri tous les deux ans, un rucher-école, ou encore un **lycée professionnel agricole**.

Le territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais bénéficie d'un **cadre et d'un patrimoine propice à la valorisation touristique** ; de nombreux monuments classés, quelques musées, un territoire propice à la randonnée avec des itinéraires balisés... éléments auxquels s'ajoutent des **spécialités locales** ; miel, gâteaux, etc. Ces facteurs d'attractivité sont renforcés par une **offre satisfaisante en matière d'hébergements de charme** ; chambres d'hôtes, gîtes ruraux, tandis que les hôtels à l'inverse sont peu nombreux. L'offre de restauration est concentrée principalement dans les villes centres. A l'heure actuelle, la **compétence tourisme n'est pas homogène** sur le territoire : certaines communautés de communes sont compétentes, tandis que d'autres non. L'enjeu du territoire en matière de tourisme est donc de **porter à connaissance les richesses à travers une politique coordonnée** entre les différents acteurs du tourisme, permettant une valorisation du territoire.

CHAPITRE 4 : SERVICES ET VIE SOCIALE

L'épanouissement de tous est un enjeu majeur du développement durable. Qu'on soit **retraité, jeune enfant, adolescent, personne handicapée**, nous avons des **besoins spécifiques** qui ne vont pas toujours de soi dans la mise en œuvre des politiques territoriales. Si la loi régleme nte en partie ces besoins, les collectivités ont la possibilité d'aller plus loin pour **permettre à tous de se sentir intégrés et impliqués dans la vie de la cité**.

FICHES

Liste des fiches composant la thématique :

Information et participation citoyenne

Enfance et jeunesse

Loisirs et vie associative

Services et équipements sociaux

CHAPITRE 4 : SERVICES ET VIE SOCIALE

FICHE XV : INFORMATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

La participation des acteurs à la vie du territoire et à ses projets constitue une dimension essentielle du développement durable. Elle en représente même le 4^{ème} pilier avec l'économie, l'environnement et le social. Il s'agit là d'une nouvelle façon de concevoir le processus d'élaboration des décisions. Un processus enrichi de l'expertise du quotidien des habitants et des acteurs locaux (entreprises, associations...), c'est-à-dire de toutes celles et ceux qui font et vivent le territoire.

INSTRUMENTS OPERATIONNELS TERRITORIALISES

Le Schéma d'Aménagement numérique du Loiret,

- Adopté en novembre 2009
- **Objectif** : « engager le passage au très haut débit et assurer la montée en débit de l'ADSL ».

ACTEURS CLES

- **Le Conseil de développement du Pays** : instance de débats et de propositions, organe consultatif formé au sein de chaque Pays pour être associé à l'élaboration de la Charte de Pays ainsi qu'à sa mise en œuvre et à son évaluation. Il est composé de représentants de la société civile. Il permet d'associer des citoyens, des acteurs économiques, institutionnels et associatifs à la réflexion sur l'avenir du territoire. Le Conseil de développement peut être force de propositions et être à l'origine d'études (ex : étude sur le transport à la demande).

ANALYSE DE LA SITUATION

MODES DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

Des modes d'information bien développés pour les communautés de communes

6 communautés de communes sur 8 ont des modes d'informations bien développés :

- ✓ Les communautés de communes de Beauce et du Gâtinais, du Beunois, du Bellegardois, du Malesherbois, de la Plaine du Nord Loiret, des Terres Puiseautines disposent d'un **site internet**. Ces sites reprennent les **comptes rendus du conseil communautaire**, les **projets** et les **informations** du fonctionnement de la collectivité. Des **lettres d'information** sont également disponibles sur le site de ces collectivités. La Communauté de communes du Beunois propose une **inscription à sa newsletter** par le biais de son site.
- ✓ La Communauté de communes du Plateau Beauceron ne dispose pas de site internet, ni de lettre d'information. Les informations concernant la Communauté de communes « Le Cœur du Pithiverais » sont rattachées au site internet de la ville de Pithiviers.

Des modes d'informations plus ou moins bien développés pour les communes

- ✓ Certaines petites communes du Pays n'ont pas de site internet mais réalisent un **bulletin d'information annuel**.
- ✓ D'autres communes (Pithiviers, Malesherbes,...) diffusent une **information exhaustive à travers leur site internet** comme par exemple le **calendrier des manifestations**, le répertoire des associations et des services offerts, les **projets menés** par la collectivité et elles disposent d'un système d'information composé d'un bulletin municipal annuel et d'une **lettre d'information** trimestrielle ou semestrielle.

- ✓ Pour d'autres communes, l'information présente sur les sites internet est plus limitée.
- ✓ 13 communes sur les 18 que compte la Communauté de communes de Beaucoumois profitent d'un **site rattaché et hébergé par cette dernière**.
- ✓ Les communes de la Communauté de communes des Terres Puiseautines bénéficient d'une présentation synthétique de leur collectivité sur le site internet de la Communauté de communes.
- ✓ Le site internet du Pays recense l'ensemble des communes et des communautés de communes.

LA PARTICIPATION CITOYENNE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

Quelques initiatives de participation menées par les Communautés de communes

- ✓ Un **Conseil communautaire des jeunes** est mis en place au sein de la Communauté de communes de Malesherbois
- ✓ Dans le cadre de la convention territoriale globale de services aux familles, la CAF du Loiret et la Communauté de communes du Malesherbois ont élaboré d'un **diagnostic global partagé en associant les habitants et les acteurs locaux** à travers une réunion publique et des ateliers de travail.
- ✓ Des **réunions publiques et différentes formes d'informations** ont eu lieu pour l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes du Bellegardois.

Peu de démarches participatives sur les communes en dehors des communes engagées dans un Agenda 21.

- ✓ Briarres-sur-Essonne, Coudray, Givraines, Boësses, et Augerville la Rivière se sont engagées dans une **démarche Agenda 21**. Ces communes ont associé les habitants et les acteurs locaux dans l'élaboration de ce projet de territoire au regard du développement durable à travers des instances participatives.

Un Syndicat mixte et des projets de territoire peu connus malgré les différents outils de communication mis en place

- ✓ Un **site internet très complet** présentant le Pays, sa structure, les services, les projets, et permettant le téléchargement de nombreux documents.
- ✓ Des **lettres d'information thématiques** sur les projets de territoire (SCOT, La Route du Blé en Beauce, Natura 2000,...) et des journaux pour le SCOT
- ✓ Des **expositions** sur les projets (SCOT,...)
- ✓ Des **plaquettes de sensibilisation** dans le cadre du Contrat Global Essonne Amont
- ✓

Apports de la concertation : les temps de sensibilisation menés dans le cadre de la démarche Agenda 21 ont permis de mettre en lumière le fait que, malgré les outils de communication développés par le Pays, le Syndicat et les projets de territoire sont peu connus par le plus grand nombre.

L'ACCES A INTERNET SUR LE TERRITOIRE

L'accès aux TIC, un facteur d'attractivité des territoires

Les technologies de l'information et de la communication sont une **problématique essentielle** pour l'ensemble de la population et des entreprises du Pays. Ainsi, selon une enquête de la Caisse des Dépôts et de Mairie-Conseils de 2004 sur *Les nouveaux habitants des territoires ruraux*, l'accès aux TIC est devenu un **facteur d'attractivité pour les nouveaux résidents**. Il en va de même pour les entreprises.

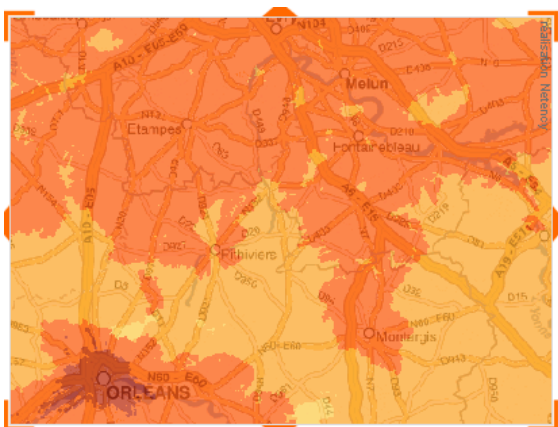
Une couverture en téléphonie mobile plus ou moins complète selon les territoires

Deux types de couverture mobile sont aujourd'hui sur le marché :

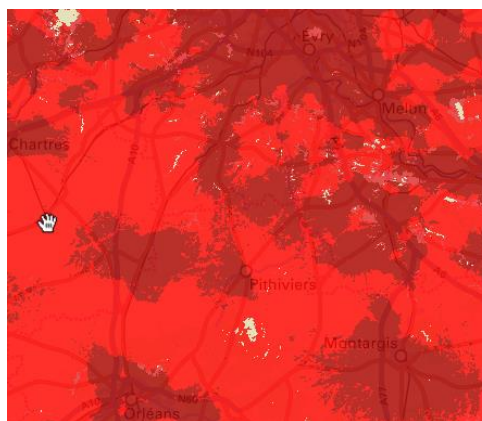
- ✓ La couverture EDGE et GSM/GPRS.
- ✓ La couverture 3G/4G permettant des débits plus rapides que le GSM.

Ces deux types de réseau sont issus de générations différentes. La **GSM** étant plus ancienne, elle dispose d'une **couverture complète** sur le territoire (bien que pas partout de même niveau) alors que le **3G et le 4G**, plus récentes, **ne couvrent pas tout le Pays (selon les opérateurs)**.

Les trois principaux opérateurs de téléphonie mobile (Orange, SFR et Bouygues Telecom) ont une **couverture GSM complète** sur le territoire du Pays.



Couverture du territoire par le réseau Orange



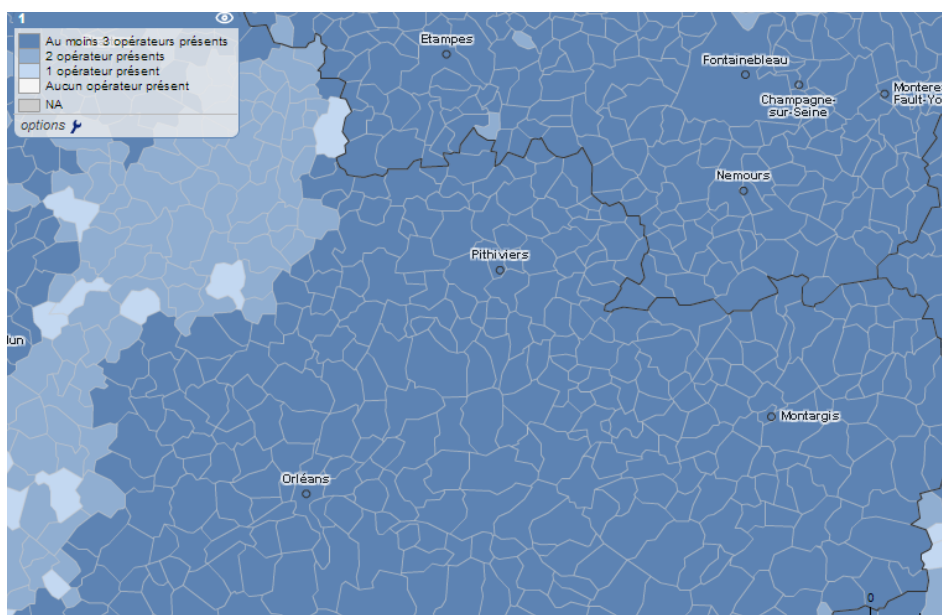
Couverture du territoire par le réseau SFR

Concernant la couverture 3G, des **disparités** apparaissent entre les communes et entre les opérateurs. Certaines communes sont couvertes par le 3G pour les 3 opérateurs, d'autres par un ou deux opérateurs, et enfin des communes ne possèdent aucun réseau 3G.

La mise en place de la 4G en est à ses débuts.

Un territoire bien couvert par l'offre ADSL...

Toutes les communes du Pays sont couvertes par **3 opérateurs de connexion permanente**.



Nombre d'opérateurs présents sur chaque commune du territoire. Source – DATAR 2012

Favoriser l'accès à internet par le Wimax

Depuis janvier 2007, le WIMAX, lancé par le Conseil général du Loiret, irrigue l'ensemble du territoire départemental en **haut débit, pour une utilisation sédentaire et nomade d'Internet**. Ce réseau est une solution alternative pour le déploiement des réseaux haut-débit sur les territoires, qu'ils soient couverts ou non par d'autres technologies comme l'ADSL ou le câble. Le WIMAX contribue ainsi à **résorber la fracture numérique** entre les collectivités locales sur les territoires ruraux.

Des lieux d'accès publics à internet développés par le département du Loiret

- ✓ **Le Point CyberCommune**, lancé par le Conseil général en 1999 : il s'agit d'une politique d'aide à l'équipement des communes du Loiret en matériel informatique, dont l'ambition est de faciliter pour tous les habitants, notamment en zone rurale, l'accès à Internet et de permettre aux services municipaux d'utiliser les bases de données documentaires du Département, via un réseau intranet spécifique.⁵³ Par la suite, la gestion et le fonctionnement de **ces points d'accès à internet et au multimédia** ont été repris directement par les communes. Aujourd'hui sont recensés **48 points d'accès à internet et au multimédia** sur le pays. Ces points sont hébergés principalement dans les mairies, les bibliothèques ou des structures intercommunales.
- ✓ Le département du Loiret a également développé dans ses Maisons du Département des espaces services publics afin de mettre en contact, grâce aux TIC, les usagers et les organismes publics. Deux espaces services publics sont présents sur le Pays dont un dans la **Maison du département du Pithiverais** et le deuxième au sein de la **Communauté de communes du Beunois**.
- ✓ **L'Office du Tourisme de Pithiviers** met à disposition un accès Wifi gratuit.

⁵³ *Guide des points d'accès à internet et au multimédia dans le Loiret, édition 2009, CRIJ Centre Reflets du Loiret, Magazine du C.G, janvier/février 2002, N°61*

TABLEAU AFOM (ATOUPS, FORCES, OPPORTUNITES, MENACES) AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Les apports de la concertation sont indiqués en bleu.

+	-
<p>ATOUPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des communautés de communes proposant une information complète à destination de leurs administrés • Des agendas 21 communaux et projets ponctuels ayant introduit la participation citoyenne • Des communes qui informent régulièrement leurs citoyens par leur site internet, leur bulletin, lettres et la distribution des comptes rendus du conseil municipal. • Des communes qui organisent des réunions publiques, voire des consultations sur certains projets • Des associations fortement impliquées dans la vie locale • Une presse locale en milieu rural avec un taux de pénétration important • Des fêtes des voisins qui se multiplient • Des cérémonies d'accueil des nouveaux habitants 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des petites communes peu communicantes auprès des citoyens même si la communication entre les citoyens est encore naturelle • Une participation citoyenne peu répandue en dehors d'initiatives ponctuelles • Un éloignement géographique en milieu rural qui limite les déplacements donc les contacts et les échanges • Certains secteurs restent en zone blanche (Haut Débit et difficultés de réception téléphonique...) • La presse locale est davantage tournée vers le compte-rendu que vers la promotion des initiatives culturelles.
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une bonne couverture des réseaux internet et de téléphonie mobile pouvant être le socle du développement de services liés aux TIC • Une enveloppe financière réservée au THD dans le Contrat Régional • Les populations nouvelles forcent à diffuser des informations et à se reposer des questions sur la participation citoyenne 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une population croissante qui met du temps à s'intéresser à la vie locale

ENJEUX AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ **Développer les TIC** pour renforcer l'attractivité du territoire et diminuer l'isolement des villages ruraux
- ⇒ **Renforcer la communication** auprès des habitants
- ⇒ **Multiplier les initiatives de participation** citoyenne.
- ⇒ **Donner plus souvent la parole aux jeunes générations**

CHAPITRE 4 : SERVICES ET VIE SOCIALE

FICHE XVI : ENFANCE ET JEUNESSE

L'éducation contribue à l'épanouissement personnel de chacun. Elle ne se limite pas à l'instruction, elle vise également à assurer à chacun le développement de toutes ses capacités afin de lui permettre de s'épanouir dans sa vie personnelle mais aussi de devenir un citoyen responsable.

INSTRUMENTS OPERATIONNELS TERRITORIALISES

Schéma départemental Enfance-Famille 2011-2015

- **Cinq enjeux majeurs :**
 - ⇒ renforcer et promouvoir une **politique de prévention en particulier auprès des futurs parents, des jeunes parents et de leurs enfants**
 - ⇒ assurer le **pilotage**, la **cohérence** et la **coordination** du dispositif départemental de protection de l'enfance
 - ⇒ sécuriser le dispositif départemental de **protection des mineurs** au travers du fonctionnement de la cellule départementale de recueil et d'évaluation des informations préoccupantes
 - ⇒ accompagner les **restructurations d'établissements** et services en adaptant les taux d'équipements aux territoires et en diversifiant les modes de prises en charge
 - ⇒ améliorer la **qualité de l'accompagnement des mineurs** confiés et de leur famille.

ACTEURS CLES

- **Le Syndicat Intercommunal (S.I.V.U.) de la Cohésion sociale de l'agglomération de Pithiviers**, a pour objectif de mettre en œuvre la politique de la ville sur le territoire. Différentes actions visant à revaloriser certains quartiers urbains et à réduire les inégalités sociales entre les territoires composent la politique de la ville. Le périmètre d'intervention du SIVU se situe sur le territoire des communes membres du Syndicat (Pithiviers, Pithiviers-le-Vieil, Dadonville et Bondaroy) et plus précisément sur les quartiers dits prioritaires (quartier de Saint-Aignan et quartiers nord ((Clos-Beauvoys, Saint -Éloi, Croix-Falaise, Clos Julien et Joinville)). Il gère plus particulièrement pour la thématique de l'enfance et la jeunesse :
 - ✓ le Programme de Réussite éducative (P.R.E.)
 - ✓ le dispositif de Veille Educative
 - ✓ le CUCS.

ANALYSE DE LA SITUATION

Des situations particulières en matière d'enfance, petite enfance et jeunesse liées à la position du Pays en frange francilienne⁵⁴

Différents constats ont été mis en avant en matière d'enfance, petite enfance et jeunesse par le Schéma de service de la population du Pays réalisé en 2005. Il s'agit de la source d'informations la plus récente ayant pu être utilisée dans le cadre de ce diagnostic. Pour rappel, les enseignements issus de ce schéma étaient les suivants :

⁵⁴ Schéma de services de la population du Pays, PCL DEMETER, 2005.

- ✓ La **distance importante entre le lieu de domicile et de travail** des parents entraîne des besoins de garde d'enfants et de prise en charge hors temps scolaires. Cette situation peut également parfois fragiliser la relation parents-enfants.
- ✓ Le **manque de transports en commun** oblige les parents à l'utilisation de la voiture individuelle et limite les jeunes dans leurs déplacements.
- ✓ Des **difficultés d'intégration sociale** sont constatées pour certains jeunes nouvellement arrivés sur le territoire.

Pour réduire ces difficultés, différents dispositifs sont mis en place :

- ✓ **L'aide à la parentalité**
- ✓ La **veille éducative** et l'accompagnement scolaire dans le cadre du CUCS de l'agglomération de Pithiviers
- ✓ La **prévention éducative** et autres actions de prévention spécialisée mises en place par le Conseil Général.

Les lieux adaptés à l'accueil, à l'écoute et l'accompagnement des enfants et des parents se développent mais sont encore insuffisants.

EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS A DESTINATION DE LA PETITE ENFANCE⁵⁵

Un manque et une répartition inégale des équipements petite enfance

Toujours selon le **Schéma de service de 2005** ainsi que le **diagnostic SCoT réalisé en 2007**, il apparaît que les haltes garderies permanentes (accueil occasionnel), les crèches (accueil régulier) et les assistantes maternelles sur le territoire sont réparties de manière inégale sur le territoire. On trouve notamment :

- ✓ 1 crèche multi accueil en construction à Pithiviers
- ✓ **2 crèches familiales** municipales, à Pithiviers et Malesherbes
- ✓ **3 haltes garderies** fixes à Pithiviers, sur la Communauté de communes du Malesherbois, sur la Communautés de communes des Terres Puiseautines et une **halte-garderie itinérante** sur la Communautés de communes du Beunois.
- ✓ Des **Relais d'Assistants Maternelles** fixes sur l'ensemble des Communautés de Communes du Pays et itinérants (CC du plateau Beauceron et CC de Beauce et du Gâtinais).

Les enquêtes réalisées dans le cadre du diagnostic du SCOT et de l'étude sur les services lancée en 2005 par le Pays font ressortir les **limites de l'offre des équipements et des services** en place pour répondre aux **besoins de la population** (qui sont croissants du fait de l'augmentation de la part des familles avec jeunes enfants dans la population).

Un portage intercommunal de la politique en faveur de la petite enfance

Depuis quelques années, les services liés à la petite enfance sont principalement portés par les **Communautés de Communes**. Ce portage permet de mieux répondre aux besoins de la petite enfance et de coordonner les actions menées sur les territoires.

⁵⁵ *Schéma de services de la population du Pays, PCL DEMETER, 2005. / Diagnostic du territoire-Volet économie, habitat, équipements et services du SCOT, 2007. / Guide des parents du Pithiverais, 2012 / Sites internet des Communautés de Communes membres du Pays*

LES EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS A DESTINATION DE L'ENFANCE

Des regroupements pédagogiques anciens qui ne correspondent pas toujours aux découpages des intercommunalités

- ✓ Toutes les communes ne possèdent pas d'école sur leur territoire en raison des **regroupements pédagogiques**.
- ✓ La plupart des communes fait partie d'un regroupement pédagogique mais qui ne correspond pas toujours au découpage de l'intercommunalité.

Confusion et inégalité dans la répartition des activités périscolaires mises en évidence dans le Schéma de service

Comme établi en 2005 dans le cadre du Schéma de service, voici les constats relatifs aux activités périscolaires pour le territoire du Pays :

- ✓ Une confusion face au **croisement des compétences** entre intercommunalités et regroupements scolaires
- ✓ Un **portage des garderies périscolaires et des cantines** par les regroupements scolaires ou les communautés de communes
- ✓ Un **accompagnement scolaire** inégalement développé sur le territoire et ne répondant pas à une demande de plus en plus importante.

Des services et équipements extrascolaires ne répondant pas suffisamment aux attentes et aux besoins (Conclusions du Schéma de service de 2005 et du diagnostic du SCoT)

Parmi les constats recensés dans le cadre de ces diagnostics, on note en particulier, concernant les services et équipements extrascolaires, les points suivants :

- ✓ Les accueils de loisirs sans hébergement sont **inégalement répartis** sur le Pays et sur les différentes périodes (mercredi, petites vacances scolaires et grandes vacances scolaires).
- ✓ Le **portage des ALSH** est fait par les communautés de communes, les communes et des associations du territoire (Familles rurales,...)
- ✓ Les équipements sportifs sont très souvent **mutualisés** et **partagés** pour les scolaires et les non scolaires. Ils sont aujourd'hui **saturés** et ne peuvent répondre à une demande supplémentaire d'activités.

Une coordination de la politique enfance par les Communautés des communes pour une grande partie des territoires, accompagnée et soutenue par les contrats passés avec la CAF

- ✓ La **coordination réalisée au niveau intercommunal** permet de mieux répondre aux **attentes et besoins** du territoire.
- ✓ Par ailleurs, des contrats « enfance », « temps libre », « éducatif local » passés avec la **CAF** sur les différents territoires visent à soutenir et à développer la politique en faveur de l'enfance.

LES EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS A DESTINATION DE LA JEUNESSE⁵⁶

Des établissements pour l'enseignement secondaire en nombre insuffisant et une offre quasiment inexistante pour l'enseignement supérieur

En l'absence d'étude plus récente sur les équipements et dispositifs à destination de la jeunesse, ont été reprises ici les **conclusions mises en évidence à la fois dans le Schéma de service de 2005 et le diagnostic du SCoT**. Ces éléments ont pu être alimentés par des informations trouvées sur les sites internet des Communautés de communes ainsi que par le Bilan d'activité 2011 de la Mission Locale.

- ✓ **On recense un collège public par canton**. L'établissement de Pithiviers est le plus important (1000 élèves). La construction d'un second collège sur cette même commune est prévue.
- ✓ **2 collèges privés à Pithiviers et à Malesherbes**
- ✓ **Quatre lycées sont présents sur le territoire** : 3 lycées publics (le lycée d'enseignement général « Duhamel du Monceau » et le lycée professionnel « Jean de la Taille » à Pithiviers, le lycée professionnel agricole, horticole et forestier à Beaune-la-Rolande) et 1 lycée privé (le lycée « Blanche de Castille » d'enseignement professionnel et technique, à Pithiviers).
- ✓ **L'offre de formation après le secondaire est limitée**, obligeant les jeunes à quitter le territoire. Ainsi, une grande partie des jeunes poursuivent leur cursus **dans des établissements en dehors du Pays**. La proximité des agglomérations orléanaise et parisienne permet cependant aux jeunes de poursuivre leurs études dans un périmètre proche du Pays.
- ✓ **Un déficit est constaté en matière de formation professionnelle et d'apprentissage** (le Centre de Formation par Apprentissage Agricole du Loiret est situé à Bellegarde et la Maison Familiale Rurale à Vrigny).
- ✓ Une classe de **BTS assistant de gestion PME-PMI** au Lycée D. de Monceau.
- ✓ Nouveau **BTS logistique** à la rentrée de septembre 2013 au lycée de Pithiviers. Le seul de la région. Cependant, le faible nombre d'entreprises ayant pris part au projet ne permet pour le moment d'accueillir qu'un nombre très limité d'élèves.



Lycée Duhamel Du Monceau de Pithiviers
<http://lyc-duhamel-du-monceau-pithiviers.tice.ac-orleans-tours.fr>

Des jeunes en difficultés scolaires, sociales et professionnelles

Parmi les difficultés pouvant être rencontrées par des jeunes du territoire et mises en évidence par les acteurs du domaine, on retrouve :

- ✓ Un nombre important de **jeunes en situation d'échec scolaire** et rencontrant des problèmes d'insertion sociale et professionnelle
- ✓ Un **taux de chômage important** chez les jeunes
- ✓ Des **situations de délinquance** et de prédélinquance sur le territoire
- ✓ Des **difficultés de mobilité** pour les jeunes
- ✓ Des **problèmes d'illettrisme** et des difficultés de lecture fréquente

⁵⁶ Sites internet des Communautés de Communes membres du Pays
Schéma de services de la population du Pays, PCL DEMETER, 2005. / Diagnostic du territoire-Volet économie, habitat, équipements et services du SCOT, 2007. / Guide des parents du Pithiverais, 2012.
Bilan d'activité 2011, Mission locale du Pithiverais, Janvier 2012 / Schéma de services de la population du Pays, PCL DEMETER, 2005 et Diagnostic du territoire-Volet économie, habitat, équipements et services du SCOT, 2007

- ✓ Et enfin, d'un point de vue des structures, une capacité insuffisante des CLIS de Pithiviers et de Malesherbes (handicap).

Une augmentation du nombre de jeunes en demande d'accompagnement d'insertion sociale et professionnelle

Différents dispositifs favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes existent sur le territoire du Pays. On recense ainsi :

- **La Mission locale du Pithiverais** et ses différentes permanences dans le quartier à pithiviers de Saint-Aignan, à Puiseaux, à la CC La plaine Nord, à la CC de Beaunois, à Malesherbes, à Chilleurs aux bois, mettent en œuvre les contrats d'avenir et de génération, ainsi que du parrainage.
- Une **permanence de la Mission Locale de Montargis et Gien** intervient également sur Bellegarde dans le cadre de l'espace jeune.
- **Deux Points Information Jeunesse** sont localisés à Pithiviers et Malesherbes



Une **augmentation de 14% du nombre de jeunes accompagnés** par la Mission locale du Pithiverais est relevée entre 2009 et 2011. Est constaté un **rajeunissement** très net du public accueilli en 2011. Les demandes d'accompagnement portent à 80% sur la **vie professionnelle** (accès à l'emploi, une formation qualifiante, accompagnement dans l'orientation professionnelle et accès à un contrat en alternance...). Il est cependant très souvent obligatoire de travailler sur le comportement et le savoir être.

Des actions et des partenariats sont développés par la Mission locale pour favoriser **l'accès des jeunes au logement, à la mobilité professionnelle**, faciliter la relation avec la justice, répondre aux problèmes de santé...

Parmi les quelques chiffres clés de la Mission locale pour 2011 : **1087 jeunes accueillis** par la Mission locale, **957 jeunes accompagnés** et **739 sont entrés en emploi ou en formation**.

Si des outils ont été mis en place en faveur des jeunes, ils semblent **encore insuffisants**. Un autre **besoin peut être souligné : celui de la coordination avec d'autres intervenants** pour identifier les jeunes pouvant rencontrer des difficultés.

Un fort développement des structures de loisirs pour la jeunesse ces dernières années

Des **maisons des jeunes et des espaces jeunes** (Lieu de rencontre et d'animation) ont été développés ces dernières années sur les communautés de communes du Malesherbois, de Beauce et du Gâtinais, des Terres Puiseautines, le Cœur du Pithiverais. Les autres communautés de communes n'ont pas encore, pour le moment, développé ce type de dispositif en faveur de la jeunesse.

A noter l'existence d'un **projet d'animation en direction de la jeunesse** sur la Communauté de communes du Bellegardois.

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- **« Parti pris jeunes »** : Formations et ateliers d'échanges pour imaginer de nouvelles formes de partenariat et de travail pour accompagner le public « jeunesse ». Cette action a été initiée par le GAL et la Maison Familiale Rurale de Vriigny.

- Pithiviers, qui comprend le plus gros collège de la région Centre avec **1000 élèves**. D'ici 2017, un second collège devrait être construit par le Conseil Général, afin de « soulager » le premier.
- **L'Espace enfance** de la Communauté de communes de Malesherbois.
- **RAM Bellegarde**
- **RAM Communauté de communes du Cœur en Pithiverais**
- Projet périscolaire en cours de finalisation à Boynes, à Estouy et à la Communauté de communes des Terres Puiseautines

TABLEAU AFOM (ATOUPS, FORCES, OPPORTUNITES, MENACES) AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Les apports de la concertation sont indiqués en bleu.

+	-
<p>ATOUPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des partenariats avec la CAF, un des prestataires principaux, en soutien aux politiques de l'enfance • Une coordination intercommunale des politiques de l'enfance et une application de la politique enfance jeunesse par la création de points d'accueil • Des structures de loisirs en développement dans les communes rurales par le biais de regroupement de communes • Existence et création d'accueils périscolaires • Existence de RAM (réseau d'assistantes maternelles) • Existence de lieux d'accueil Parents-enfants (Pithiviers, Dadonville, Malesherbes,...) • Consultations PMI sur les différents cantons • Importance du réseau d'assistantes maternelles mais des difficultés sont constatées pour remplir les places • Des dispositifs d'accompagnement des jeunes (PIJ, Mission Locale du Pithiverais) • Il existe un CIO et l'inspection d'éducation nationale sur le territoire • Des offres de formation à côté de l'enseignement « purement général » exemples : lycée professionnel agricole, lycée professionnel, ... • Toutes les communautés de communes ont un service jeunesse (à vérifier pour Bellegarde, CCBG et Plateau Beauce...) • Il existe des structures de loisirs sans hébergement dans toutes les communautés de communes • Nombreuses opportunités sur les activités sportives • Présence d'une MFR à Vrigny (Maison Familiale rurale) • La Maison de l'Enfance à Malesherbes 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une répartition inégale des structures petite enfance • Des capacités d'accueil d'enfants de moins de 3 ans réduites ; peu de crèches sur le territoire, pas de service « nounou à domicile des parents », de réseau structuré de « baby Sitter », pas de réactivité sur la garde d'enfants pour les parents travaillant en intérim (garde en horaires atypiques...) • Absence de structures d'accueil collectif pour enfants maltraités sur les territoires (structures collectives sur Orléans). Les enfants sont confiés (lorsqu'il y a de la place) chez des assistantes familiales. • L'absence de moyens de locomotion peut faire obstacle à un suivi à la maison départementale de Pithiviers • Un enseignement supérieur et une offre de formation quasi inexistantes • Transports non adaptés aux déplacements des jeunes en formation, en recherche d'un emploi et pour des activités de loisirs • Absence de formations adaptées aux exigences d'emploi actuelles et aux nouveaux métiers • Seulement 2 PIJ ; CC Cœur du Pithiverais et CC Malesherbois • Insuffisance de structures de type Maison de jeunes ou associations des jeunes sur le territoire malgré leur développement progressif • 1 conseil municipal des jeunes sur le territoire > importance de prendre en compte la parole des jeunes • Une communication inadaptée pour informer les jeunes • Manque d'hébergement temporaire pour les jeunes (exemple ; stagiaire)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une crèche communautaire multi-accueil en cours de construction à Pithiviers • Regroupement des assistantes maternelles au sein de RAM • La création d'une crèche inter-entreprises à Malesherbes • Un nouveau collège à l'étude • Des agglomérations proches pour poursuivre les études après le secondaire • Mise en place d'un BTS logistique à la rentrée 2013 • Mise en place d'un forum de l'alternance 	<ul style="list-style-type: none"> • Des équipements saturés : équipements extrascolaire, enseignement secondaire... • Des difficultés croissantes chez les jeunes (échec scolaire, chômage,...) entraînant une précarisation précoce • Désertification des jeunes > sortir du territoire pour mener son projet de vie • Forte tendance à la baisse de financement • Isolement des parents • La modification des rythmes scolaires non uniformisée sur le territoire qui risque de complexifier la situation pour certaines familles

ENJEUX AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ **Développer les équipements extrascolaires** et renforcer l'offre d'enseignement secondaire
- ⇒ **Développer les structures et les services** en direction de **la petite enfance et l'enfance**.
- ⇒ **Mener une réflexion sur la création d'une structure d'accueil avec hébergement destinée à l'enfance maltraitée**
- ⇒ **Développer sur le territoire des lieux d'écoute parents/enfants**
- ⇒ Poursuivre le développement et **renforcer les dispositifs d'accompagnement des jeunes**
- ⇒ **Attirer et conserver les jeunes sur le territoire** (ce qui peut passer par le développement de centres de formation ou l'accès aux études supérieures des agglomérations proches par des transports en commun adaptés)
- ⇒ **Etoffer l'offre de formation post bac**
- ⇒ **Rapprocher l'enseignement et les entreprises**
- ⇒ **Impliquer les jeunes dans la vie locale sur des thèmes qui les concernent**

CHAPITRE 4 : SERVICES ET VIE SOCIALE

FICHE XVII : LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE

La vie associative offre aux citoyens la possibilité de participer à la vie du territoire à travers diverses activités, manifestations.... Elle est **créatrice de lien**, à la fois social et intergénérationnel et, par son dynamisme, œuvre pour la **qualité de vie** mais aussi pour **l'attractivité d'un territoire**. Développement de **l'ouverture à l'autre** et à d'autres cultures, **vecteur important d'insertion**, de connaissance, d'échanges, la vie associative est essentielle pour la vie de la commune.

ACTEURS CLES

- Le **Groupe d'Action Locale (GAL) Beauce et Gâtinais Arts & Culture** a été mis en place pour suivre et animer le programme européen LEADER +. Il rassemble les acteurs de la vie culturelle (artistes...) et les élus, actuellement mis en sommeil en raison de la fin du programme européen.
- Le **Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais** met à disposition sur son site internet un certain nombre d'informations liées à la culture et à ses acteurs sur le territoire.
- Le **Centre d'activités culturelles (CAC)** du Pithiverais regroupe plusieurs associations et compte plus de 2 500 membres à qui il propose toute l'année des activités culturelles et sportives (théâtre, danse, gym, chorale, photo, etc.) et des événements (randonnées, salon, vide-grenier....).

ANALYSE DE LA SITUATION

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU PAYS⁵⁷

Un niveau d'équipement sportif modeste

Le recensement des équipements sportifs réalisé par la Région en 2007 fait ressortir la présence sur le territoire du Pays de **124 installations sportives pour 288 équipements**. Les équipements les plus importants sont les terrains de grands jeux, les courts de tennis, les boulodromes, les terrains extérieurs de petits jeux collectifs, puis les salles non spécialisées et les salles multisports.

Le nombre d'équipements pour 10 000 habitants est de **48,2 sur le Pays**. Ce qui correspond à la moyenne des communes de la Région Centre.

Les 6 chefs lieu de canton bénéficient des **équipements sportifs structurants**.

Des communes sans équipements sportifs qui obligent les habitants à se déplacer pour pratiquer une activité sportive

Le pourcentage du **nombre de communes équipées en équipements sportifs est de 67,3%** sur le Pays contre 78,6% en moyenne pour les communes de la région Centre. Cet indicateur révèle que toutes les communes ne possèdent pas d'équipements sportifs ou ne peuvent proposer toutes les formes d'activités sportives à leurs habitants. Les habitants de ces communes doivent se déplacer pour pratiquer une activité sportive ou certains sports.

La distance moyenne à parcourir par les habitants des communes non équipées pour accéder à un type d'équipement est de **11,4 km** contre 9,3km en moyenne pour les communes de la région Centre.

⁵⁷ Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques, Région Centre, INSEE Centre, Ministère santé, sports et vie associative. Octobre 2007

Bellegarde, Commune la plus sportive en 2006

L'investissement moral, technique et financier en faveur des associations a en 2006 apporté à Bellegarde le titre de **Commune la plus sportive de la région Centre** dans la catégorie des villes de moins de 5000 habitants.

Pour ce faire, la municipalité s'est notamment dotée d'un **Centre Culturel et Sportif** qui a ouvert ses portes en septembre 2006.

Des équipements favorisant la pratique du sport pour tous

A Puisseaux, un **gymnase est accessible aux personnes à mobilité réduite** pour la pratique d'activités sportives. Un **centre aquatique** est localisé à Pithiviers. Il est lui aussi accessible aux personnes atteintes de handicap.

LES EQUIPEMENTS ARTISTIQUES ET CULTURELS⁵⁸

Une offre culturelle fortement concentrée sur l'agglomération de Pithiviers

La majorité des équipements culturels est **concentrée sur ou autour de Pithiviers**, avec notamment la seule médiathèque et le seul cinéma du territoire, ainsi que d'une salle de spectacle réhabilitée (le Théâtre du Donjon).

Le territoire compte également avec l'**offre touristique et culturelle** liée aux musées, au village de Yèvre-le-Châtel (voir fiche [Tourisme](#), p. 101), lieux qui offrent parfois des salles polyvalentes ou salles de spectacles et d'exposition.

C'est à Malesherbes que l'on trouve **la plus grande salle du territoire** en termes de capacité d'accueil : le Grand Ecrin.

L'Antre-Loup, à Pithiviers le Vieil, ou le **Théâtre des Minuits** à la Neuville-sur-Essonne, participent également de l'animation culturelle du territoire.



Médiathèque de Pithiviers – Crédit Photo Aequilibrium Conseil

Enfin, **certains lieux emblématiques** jouent un rôle central dans l'offre culturelle du territoire, à l'image de Bellébat et des autres lieux autour du monde rural, comme le musée du Safran, la maison du père Mousset, le Moulin de Chatillon, le musée Saint Sauveur etc.

Il est également proposé sur le pays un **cinéma itinérant (le ciné mobile) financé par la Région**.

Orléans reste toutefois le pôle de référence en matière culturelle

En matière d'offre culturelle, le pôle orléanais exerce une **attractivité forte** en proposant une offre culturelle variée, très largement complémentaire à celle du Pays. Paris ne se trouvant qu'à 80 km de Pithiviers, c'est une offre complète à la disposition d'un public prêt à se déplacer.

⁵⁸ Schéma de services de la population du Pays, PCL DEMETER, 2005. / Diagnostic du territoire-Volet économie, habitat, équipements et services du SCOT, 2007.

DEFINITION D'UNE PREMIERE BASE DE STRATEGIE CULTURELLE POUR LE PAYS A TRAVERS LE GAL BEAUCE ET GATINAIS ARTS & CULTURE (PROGRAMME LEADER +)⁵⁹

Le projet « **Beauce et Gâtinais : Arts et Culture** » a été élaboré en 2002 pour définir une stratégie culturelle à long terme sur l'ensemble du territoire du Pays.

Bilan des 10 actions du programme Leader⁶⁰ :

- ✓ La **charte culturelle « Arts, nature et culture »**, n'a pas abouti mais a favorisé la définition d'une première base de politique d'offre culturelle pour le territoire et d'observatoire.
- ✓ La **communication élargie**, par le biais :
 - d'une « **saison culturelle du Pithiverais** » qui reste encore à structurer, optimiser et à améliorer
 - d'une **stratégie de communication et d'un déploiement d'outils de communication** pour promouvoir les activités culturelles du territoire mais il reste encore à convaincre les porteurs de projet de l'intérêt de cette stratégie pour faire connaître leurs activités.
- ✓ Le **soutien à l'organisation et au développement d'initiatives culturelles** a permis d'augmenter le nombre d'activités culturelles et d'améliorer la qualité de ces dernières tout en développant des activités en direction de la jeunesse
- ✓ La **sauvegarde et la promotion du patrimoine naturel et culturel** a favorisé la mise en œuvre d'une vingtaine d'actions s'intéressant aussi bien au patrimoine matériel qu'au patrimoine immatériel et à la mémoire. Un manque de projets sur le thème des « ressources naturelles » a été ressenti. Il semblerait qu'il **manque d'associations environnementales** pour porter cette thématique.
- ✓ « **La Route du blé** » est l'action la plus connue du GAL par l'intermédiaire d'une communication large et des outils communs avec les Pays voisins. Cette action a permis de **renforcer l'image du territoire**. Certains visiteurs ont été troublés par le manque de cohérence de certaines manifestations avec le thème de la route du blé. D'autres manifestations n'évoluent pas d'années en années. Un manque d'outils de communication durables a également été identifié pour l'identification physique du Pays. Et une partie des habitants ne se reconnaissent pas dans le programme des manifestations car ils le considèrent exclusivement beauceron.
- ✓ **L'enrichissement du pôle culturel** de Pithiviers.
- ✓ Les actions 7 à 10 sont dédiées à **l'animation, à la gestion, à l'élaboration et à l'évaluation** du programme.



De manière générale, ce programme a permis une **synergie entre les différents acteurs** pour développer une offre culturelle d'envergure sur le territoire. Il existait peu d'activités culturelles sur le Pays avant le lancement de ce projet malgré la présence de nombreuses associations culturelles. Ces associations travaillaient de manière isolée et les actions restaient très localisées.

Le projet de coopération transnationale

⁵⁹ Site internet du Pays

⁶⁰ Bilan du programme Leader

Le projet de coopération transnationale « Alentejo et Beauce Gâtinais, terres de culture et de transmission des savoir-faire », action du programme LEADER, s'articulait autour des thèmes de l'agriculture, de l'artisanat d'art, des arts et du tourisme culturel. Il est à présent terminé.

De nombreuses manifestations menées mais pas encore écoresponsables

De nombreuses manifestations sont organisées tout au long de l'année sur le Pays. Cela va de manifestations régulières à des manifestations plus ponctuelles et importantes.

Ces manifestations n'adoptent pas encore une démarche écoresponsable afin de laisser une empreinte écologique la plus légère possible après l'événement (verres non jetables, poubelles de tri...).

LA VIE ASSOCIATIVE DU PAYS⁶¹

Un tissu associatif important et diversifié

L'activité culturelle, sportive et de loisirs du Pays est largement portée par une « **vie associative dense** » et par une forte implication des acteurs locaux.

De nombreuses **associations sont présentes sur le territoire et participent à son dynamisme**. Parmi celles-ci nous pouvons trouver des associations de différents genres : les associations humanitaires, les associations sportives, les associations culturelles et notamment des associations territorialisées. Le CAC du Pithiverais en est l'un des exemples majeurs, ou encore l'association **Nibelle Loisirs Rencontres** qui organise également diverses activités ; tennis, yoga, point de croix, événements...

Dans le cadre du programme Leader +, il a pu être constaté un **manque d'associations dans le domaine de la protection de l'environnement**.

Une disparité en termes de valorisation entre les associations culturelles et les autres types d'associations (sportives, solidaires, ...)

Par le biais du site internet du Pays, les acteurs et les associations culturelles du territoire sont **recensés et mis en valeur**.

De nombreuses associations sportives, solidaires,... sont présentes sur le Pays mais le recensement et la promotion de ces dernières ne sont pas développés de la même manière selon les Communautés de communes et les communes. La communauté de communes des Terres Puiseautines organise un **forum des associations** et une **plaquette d'information** sur l'ensemble des associations du territoire. Pour certaines collectivités, elles proposent uniquement le listing des associations (listing pas toujours actualisé) et d'autres ne donnent aucune information sur les associations.

Un soutien pour la pratique des activités sportives et culturelles par l'ensemble des Communautés de communes

Afin de soutenir la pratique d'activités sportives et culturelles sur leur territoire, les Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais, du Beaunois, du Nord Loiret, des Terres Puiseautines, du Bellegardois, du Plateau Beauceron se sont dotées d'une **compétence en matière de construction, d'entretien et de gestion d'équipements sportifs et culturels**.

Ce soutien se traduit par la **construction ou la réhabilitation et la gestion d'équipements sportifs et culturels à vocation intercommunale** comme par exemple les gymnases intercommunaux de la Communauté de Communes du Beaunois et de la Communauté de communes de Beauce et du

⁶¹ Site internet du Pays, des Communautés de Communes membres du Pays

Gâtinais, ainsi que la Communauté de Communes des Terres Puiseautines l'école de musique intercommunale de la Communauté de Communes du Beunois.

Ces équipements sont **mutualisés** entre les différentes communes de l'intercommunalité et mis à disposition pour les établissements scolaires et les associations.

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LE PAYS

- **Projet Leader** (voir supra)

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- La récente **médiathèque à Pithiviers** (voir supra)
- La salle culturelle à Sermaises
- La salle sportive à Sermaises
- Le terrain multi sport à Quiers sur Bezonde
- La réhabilitation du gymnase de Puiseaux
- La salle de musique à Boynes
- ...

TABLEAU AFOM (ATOUPS, FORCES, OPPORTUNITES, MENACES) AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Les apports de la concertation sont indiqués en bleu.

+	-
<p>ATOUPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bellegarde, Commune la plus sportive en 2006 • Une prise de compétence de certaines Communautés de communes en matière de construction et d'entretien d'équipements sportifs et culturels • Des écoles de musique intercommunales • Des équipements sportifs accessibles pour tous • Une polarité en termes d'équipements et d'activités culturelles sur l'agglomération de Pithiviers (à l'exception des quelques structures comme le Théâtre des minuits) • Une première base de stratégie culturelle réalisée à l'échelle du Pays par l'intermédiaire du Programme Leader+ <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un soutien pour la promotion de la communication des différentes activités et manifestations ✓ Une première démarche de programmation culturelle à l'échelle du Pays ✓ Le soutien et le développement d'initiatives culturelles ✓ La sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel et naturel ✓ La Route du Blé en Beauce ✓ L'enrichissement du pôle culturel de Pithiviers ✓ Présence d'une troupe de comédiens installés à la Neuville sur Essonne : le Théâtre des Minuits • Une vie associative souvent intense avec de multiples propositions à la population (comités des fêtes, club du 3ème âge, associations sportives et culturelles,...) • Nombreux circuits de randonnées qui suscitent la participation et la création d'associations • Des associations musicales, orchestres, chorales • La médiathèque de Pithiviers • Des bibliothèques municipales • Des saisons culturelles (Pithiviers et Malesherbes) attrayantes 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un niveau d'équipement et culturel parfois insuffisant (moins vrai pour les équipements sportifs) • Une distance relativement importante d'accès aux équipements sportifs pour les communes non équipées (11,4 km) qui entraînent des déplacements • Une stratégie culturelle qui reste à structurer et à consolider <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une charte culturelle qui n'a pas abouti ✓ Convaincre les acteurs culturels de l'intérêt de développer une communication pour leurs manifestations ✓ Une programmation culturelle à améliorer ✓ Un manque de cohérence dans les manifestations de la route du blé (mais création d'un fil rouge à partir de 2012) • La pratique du cyclisme (randonnée et courses) est en baisse

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • De nouvelles salles culturelles à Sermaises ou autres (Boësses, projet à Briarres-sur-Essonne,...) • L'attractivité de l'offre culturelle du pôle orléanais • Financement régional des PACT (projets artistiques et culturels de territoire) ; opportunité à saisir • Présence d'artistes sur le territoire (sculpteurs,...) • Diversification des pratiques sportives : de nouvelles sections s'ouvrent grâce à des animateurs dynamiques et compétents 	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement des pratiques sportives nécessite d'adapter les équipements pour éviter le manque de créneaux dans les salles • Difficulté de trouver des bénévoles pour l'encadrement • Individualisation de la consommation culturelle (consoles, internet,...) • L'attractivité de l'offre culturelle du pôle orléanais est aussi une menace comme Paris, Fontainebleau, Nemours...qui attirent des spectateurs

ENJEUX AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ Equilibrer l'offre d'équipements culturels et sportifs sur le territoire.
- ⇒ **Construire une stratégie culturelle territoriale**
- ⇒ Construire un réseau culturel à partir des relations existantes entre acteurs et d'un état des lieux (équipements, moyens, lieux,...)
- ⇒ Construire l'identité culturelle du Pays pour le 21^e siècle (transgénérationnelle et transculturelle)

CHAPITRE 4 : SERVICES ET VIE SOCIALE

FICHE XVIII : SOLIDARITE ET EQUIPEMENTS SOCIAUX

Le chômage augmente le risque de pauvreté et représente par conséquent un **facteur majeur d'exclusion sociale**. Ceci est d'autant plus vrai lorsque la situation de chômage d'un individu s'installe dans la durée. La **lutte contre la précarité et l'exclusion** constitue ainsi un défi central du développement durable.

Les services à l'enfance, la prise en charge et l'aide aux personnes âgées dépendantes, de même que les services d'assistance aux personnes handicapées sont un enjeu essentiel de cohésion sociale et du développement durable. Ces services sont créateurs de lien social et d'emplois durables et représentent un facteur clé de notre qualité de vie.

INSTRUMENTS OPERATIONNELS TERRITORIALISES

Plan stratégique Régional de Santé (2012-2016)

- Plan qui fixe les priorités de l'Agence Régionale de la Santé sur les 5 années de mise en œuvre du PRS, et ce sur l'ensemble du champ de compétence de l'Agence.
- **3 axes :**
 - ✓ **Réduire les inégalités sociales et territoriales** de santé
 - ✓ Faire face au défi de la **démographie des professions de santé**
 - ✓ Développer la **performance du système de santé**
- Le PRS est composé du Schéma Régional de Prévention, du Schéma Régional d'organisation des soins médico-sociaux, du Programme Régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies, du Programme Régional de télémédecine et du Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie.

Programmation du Contrat Pays – Région

Le programme d'actions du Contrat de 3^{ème} génération entre le Pays et la Région prévoit un **module 3 sur l'habitat et la rénovation urbaine**, au titre duquel sont prévus le développement de **formules de logement spécifiques** et l'aide à la réalisation **d'aires d'accueil pour les gens du voyage**.

Schéma départemental d'accessibilité (2008-2015)

- **3 axes stratégiques:**
 - ✓ Axe 1 : Travailler en lien avec les partenaires institutionnels
 - ✓ Axe 2 : Apporter des réponses techniques adaptées et hiérarchisées en fonction des besoins et des contraintes
 - ✓ Axe 3 : Développer les compétences des réseaux humains et techniques

Schéma départemental en faveur des personnes âgées

- **3 orientations stratégiques :**
 - ✓ Assurer, sur l'ensemble du territoire, une réponse à la personne âgée et à sa famille
 - ✓ Donner, sur l'ensemble du territoire, le choix à la personne âgée de son mode de vie
 - ✓ Assurer l'efficacité et l'efficience du dispositif

Schéma départemental en faveur des personnes handicapées (2004-2009)

- **Orientations stratégiques :**
 - ✓ Placer la personne handicapée au cœur du dispositif

- ✓ Faciliter l'accès au droit à vivre en milieu ordinaire
- ✓ Offrir, sur l'ensemble du territoire, un choix de services adaptés aux besoins de la personne handicapée
- ✓ Assurer l'efficacité et l'efficience du dispositif.

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2013 – 2019)

En vigueur depuis **mai 2013** et remplaçant le **schéma 2004-2010**, il définit les préconisations en termes **d'aires d'accueil et de capacité**, mais aussi en termes **d'habitat adapté, d'accompagnement social et de scolarisation**.

ACTEURS CLES

- **Les Maisons du Département, structures de proximité en matière de solidarité** : une des 7 Maisons du Département est située à Pithiviers. On y trouve des services dédiés à la solidarité afin de faciliter les démarches. Certains services y effectuent des permanences ; pour les autres, ils sont accessibles par un point visio-conférence. D'autres services sont proposés comme la protection de l'enfance ou encore l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées.... Les services reçoivent les usagers à la Maison du Département ou effectuent des **visites à domicile**.
- **Les CCAS** : Les communes par l'intermédiaire des centres communaux d'action sociale jouent un rôle important dans l'action sociale locale, au travers de l'information et de l'orientation des usagers, de l'aide à la constitution de dossiers et de la mise en place de services tels que, les garderies, les services d'aide aux personnes âgées, les résidences pour personnes âgées,....
Chaque commune est ensuite libre de choisir les aides qu'elle souhaite attribuer, sous quelle forme, à quel public...
- **La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** d'Orléans est un guichet unique au service des personnes handicapées du Loiret. Elle a charge :
 - d'évaluer leurs besoins,
 - de leur proposer un plan personnalisé de compensation du handicap,
 - d'animer la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH),
 - d'attribuer les demandes de droits et prestations,
 - de gérer le Fonds départemental de compensation du handicap.

Des équipes locales sont installées dans la MDPH afin de travailler dans une relation de proximité avec les usagers. Depuis 2010, l'action de la MDPH est progressivement relayée aux « CLIC ». Différentes initiatives originales sont soutenues par le Conseil général comme par exemple des **actions en faveur des TPE-PME** pour le recrutement et le maintien de travailleurs handicapés, l'installation du Pôle Culture et Handicap. La MDPH sert par ailleurs d'observatoire, afin d'aider les pouvoirs publics à adapter leur offre en faveur des personnes handicapées.

- **CLIC** : Les Centres locaux d'information et de coordination accueillent, écoutent et proposent des solutions adaptées aux plus de 60 ans pour améliorer leur vie quotidienne (le maintien à domicile, la lutte contre l'isolement, le développement des services rendus et le maintien des services de proximité et la coordination des services et des professionnels). 3 CLIC interviennent sur le territoire du Pays :
 - **Coordination gérontologie et handicap du Beunois**. La coordination est portée par la Communauté de communes du Beunois et intervient uniquement sur son territoire.
 - **Orpadam Clic** intervient sur le canton de Bellegarde

- **Clic du Nord-Loiret** intervient sur les cantons de Pithiviers, Puiseaux, Malesherbes et Ourtarville.
- **Centre social Municipal de Pithiviers**
- **Le SIVU de la cohésion sociale de l'agglomération de Pithiviers** gère le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) qui a pour objet de lutter contre toute forme d'exclusion par des actions dans les domaines de l'habitat et du cadre de vie, de l'accès à l'emploi, du développement économique, des politiques éducatives, de la citoyenneté, de la prévention de la délinquance et de la santé.

ANALYSE DE LA SITUATION

SERVICES ET DISPOSITIFS DU TERRITOIRE EN TERME D'OFFRE ET DE PRESTATIONS SOCIALES

Peu de services sociaux intercommunaux sur le territoire⁶²

Seulement 3 Communautés de communes (CC plaine du Nord Loiret, CC des Terres Puiseautines et CC du Beaunois) proposent un service social. Voici quelques exemples de services proposés par ces derniers :

- ✓ Information du public sur les problèmes de logement, de santé, de budget et de surendettement
- ✓ Actions visant à favoriser l'insertion des personnes en difficulté
- ✓ Gestion des dossiers RSA
- ✓ ...

Les actions mises en œuvre sont définies dans le cadre d'une **convention** avec le Conseil Général ayant pour objet d'organiser la **complémentarité de l'action sociale** entre la Communauté de communes et le Département.

Des difficultés à caractériser la situation de précarité sociale sur le territoire⁶³

De manière générale, il est difficile de qualifier l'état de la précarité sociale sur le territoire. Divers **acteurs locaux en matière d'accompagnement social** sont présents, une **communication** sur la solidarité est établie, mais il est **difficile de recenser les ménages** qui sont dans le besoin (ménages qui n'osent pas se tourner vers les acteurs sociaux rendant difficile leur identification,...).

Par ailleurs, il est constaté par certains CCAS une **augmentation des factures impayées** (restauration scolaire, garderie, eau, électricité...).

Des espaces services publics pour compléter les permanences des acteurs sociaux sur le territoire

Comme évoqué dans la fiche « information et participation citoyenne », **deux espaces services publics** sont présents sur le Pays. La **mutualisation des services et l'utilisation des TIC** peuvent être des solutions permettant le maintien et le renforcement de la couverture territoriale des services.

Les aires d'accueil pour gens du voyage

Le territoire compte **deux aires d'accueil pour gens du voyage**, à Malesherbes et à Pithiviers. Elles sont gérées par les communautés de communes. L'aire de Malesherbes comporte **30 emplacements**

⁶² Sites internet des Communautés de communes membres du Pays

⁶³ Contribution lors des temps de sensibilisation menés dans le cadre de l'Agenda 21

et celle de Pithiviers **24**. Le territoire a ainsi **rempli ses obligations réglementaires** issues du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2004-2010.

Le nouveau schéma 2013-2019 préconise en revanche la **réalisation de logements adaptés** ; les CC Cœur du Pithiverais et du Malesherbois sont toutes deux concernées, avec respectivement entre 4 et 6 logements et entre 2 et 4 logements préconisés.

Une offre limitée en structures d'accueil spécifiques pour les publics précaires

Plusieurs dispositifs existent sur le territoire à destination des publics en difficultés ;

- Un **accueil d'urgence** à Pithiviers
- Un **accueil de jour et de nuit** avec IMANIS et la **création en cours d'une pension de famille** pour accueillir les personnes isolées (ouverture prévue 2013-2014)

L'offre reste cependant limitée (foyer de jeunes, hôtel social ...) et l'information est peu accessible concernant le nombre de places disponibles et à destination de quel type de public.

SERVICES ET EQUIPEMENTS DESTINES AUX PERSONNES AGEES

Une présence de structures d'hébergement pour personnes âgées mais qui ne couvre pas les besoins du territoire⁶⁴

En l'absence d'éléments d'informations plus récents concernant les structures d'hébergement pour personnes âgées, voici un rappel des **enseignements mis en lumière dans le Schéma de service de 2005 ainsi que dans le diagnostic du SCoT** :

- ✓ L'ensemble des **structures d'accueil pour personnes âgées** affichent complet sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Nous pouvons en déduire par ce constat une demande plus importante que l'offre sur le territoire
- ✓ Les deux récentes **Marpas de Sermaises et Nespoy** sont déjà également complètes. Une troisième MARPA vient d'être terminée à Chilleurs-aux-bois (mai 2013).
- ✓ Malgré le développement de deux **accueils Alzheimer** ces dernières années à Puiseaux et à Malesherbes, l'offre ne couvre pas l'ensemble du territoire et ne répond pas à l'évolution probable de la maladie d'Alzheimer. Un accueil de jour à proximité de l'hôpital existe depuis plus de 10 ans à Pithiviers et peut accueillir une quinzaine de personnes.
- ✓ Peu de **prise en charge psychiatrique** dans les structures d'hébergement pour personnes âgées
- ✓ Les **tarifs élevés des structures** ne favorisent pas l'accès aux personnes aux revenus modestes.



MARPA de Sermaises – www.marpa.fr

Maison d'accueil rurale pour personnes âgées		
Marpa Les Néfliers à Nespoy	23	
Marpa Les Alouettes à	24 places (complet)	

⁶⁴ Schéma de services de la population du Pays, PCL DEMETER, 2005 et Diagnostic du territoire-Volet économie, habitat, équipements et services du SCOT, 2007.

Sermaises		
Marpa Les Charmilles à Chilleurs aux bois	24	
Maison de retraite habilitée à l'aide sociale		
MRA – Auxy	52 places (complet)	
MRA - Pierre-Mondine à Ourtaville	80 places (complet)	
Maison de retraite « Heure-Mauve » et « Hôpital » à Beaune-la-Rolande	192 places (complet)	
MRP - Résidence Quiétude à Bellegarde	82 places (complet)	Accueil Alzheimer
MRA - Résidence Saint-Martin à Malesherbes	80 places (complet)	Accueil Alzheimer
Maison de retraite Maison Fleurie à Pithiviers	187 places (complet)	Accueil Alzheimer
MRA - Résidence du Parc à Puiseaux	90 places (complet)	
Maison de retraite non habilitée à l'aide sociale		
Maison de retraite "Hostellerie du Château de Lorcy	33 places (complet)	

Source : <http://www.lesmaisonsderetraite.fr> et Guide pratique « Bien vieillir dans le Loiret » du CG du Loiret

Une répartition inéquitable et une coordination complexe en matière de service de maintien à domicile⁶⁵

Toujours selon le Schéma de service de 2005 et le diagnostic du SCOT de 2007, est relevée une **problématique de répartition inéquitable des services de maintien à domicile**, tout comme une **coordination complexe** en la matière. Les constats suivants, issus de ces études, apportent un éclairage sur la situation du Pays :

- ✓ Un **nombre important et divers de structures associatives** (ADAPA, ADMR, SIAD, Familles rurales, MSA⁶⁶), **sociétés privées et publiques** (communes et intercommunalités) intervenant dans le **maintien à domicile** (portage de repas, aide-ménagère, téléalarme,...)
- ✓ Néanmoins **la répartition** des services de maintien à domicile n'est pas identique sur l'ensemble du Pays.
- ✓ Cette offre de services à domicile n'a **pas de visibilité ni de cohérence** d'ensemble à l'échelle du Pays.
- ✓ Un manque de **coordination et de formation des intervenants** en direction des personnes âgées subsiste.
- ✓ Les **personnes âgées et leurs familles sont mal informées** sur les services existants
- ✓ Les **services centralisés sont peu accessibles** du fait du manque de moyens de transports pour y accéder.

⁶⁵ Schéma de services de la population du Pays, PCL DEMETER, 2005 et Diagnostic du territoire-Volet économie, habitat, équipements et services du SCOT, 2007

Projet de territoire pour les 10 ans à venir, CC du Bellegardois

⁶⁶ ADAPA : aide à domicile aux personnes âgées ; ADMR : aide à domicile en milieu rural ; SIAD : soins infirmiers à domicile ; MSA : mutualité sociale agricole.

Des actions de loisirs et des initiatives intergénérationnelles pour lutter contre l'isolement

Certaines **actions de loisirs et à visée intergénérationnelle** proposées aux personnes âgées permettent de lutter contre l'isolement :

- ✓ Certaines associations (club des aînés, club du 3ème âge, université du temps libre...), CCAS des communes proposent des **activités aux personnes âgées** (repas à Noël, activités culturelles, visite à domicile,...)⁶⁷
- ✓ Des initiatives sont également menées sur certaines communes pour encourager **l'échange entre les jeunes et les personnes âgées**. Elles restent néanmoins sporadiques sur le territoire.

SERVICES ET EQUIPEMENTS ADAPTES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

*La présence de deux structures pour les enfants handicapés sur le territoire*⁶⁸

Le territoire compte deux structures d'accueil pour enfants handicapés :

- ✓ **L'institut Médico-éducatif de Joinville**

L'Institut dispose de 49 places, agréées pour l'accueil d'enfants et de jeunes, âgés de 3 à 20 ans, déficients intellectuels avec ou sans troubles associés, dont une section de sept places pour des enfants souffrant de troubles envahissants de développement (autisme et troubles associés).

- ✓ **Le SESSAD de Pithiviers (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile)**

Les SESSAD ont pour mission de favoriser, par une aide et un soutien pluridisciplinaire, le maintien de l'enfant dans son cadre de vie, en particulier dans son contexte scolaire. Le SESSAD de Pithiviers accompagne actuellement 26 enfants et adolescents pour 15 places agréées, plus particulièrement scolarisés en CLIS et UPI. Un travail en réseau est mené avec les différents partenaires locaux : équipe de suivi de scolarisation, ASE, MDPF, établissements médico-sociaux, intervenants sportifs, culturels, de santé publique...

Un développement des services et des types d'accueils pour les personnes handicapées mentales ces dernières années

L'Association Familiale de Parents d'Adultes inadaptés « Les cèdres » à Pithiviers propose différents services et types d'accueil :⁶⁹

- ✓ Un **ESAT** (Etablissement ou Service d'Aide par le Travail) C'est une structure de travail adaptée, dans laquelle des personnes handicapées mentales exercent une activité professionnelle et bénéficient d'un soutien médical, psychologique et socio-éducatif. Il est agréé pour un effectif de 105 travailleurs équivalent temps plein (sous-traitance, horticulture, espaces verts, laverie, soutien médico-social).
- ✓ Un **Foyer d'hébergement** de 26 places
- ✓ Un **service d'accompagnement à la vie sociale**, le foyer de vie et la résidence pour personnes handicapées vieillissantes à Pithiviers le Vieil (25 places), les appartements annexes ont été développés ces dernières années.

Malgré tout, le Schéma départemental en faveur des personnes handicapées (2004-2009) met en évidence que **tous les services et types d'accueil ne sont pas encore présents ou assez développés sur le territoire** (structure semi occupationnelle, accueil temporaire,...).⁷⁰

⁶⁷ Sites internet des communes membres du Pays

⁶⁸ Site internet du Conseil Général du Loiret : annuaire des structures pour enfants handicapés

⁶⁹ Site internet AFPAL « Les cèdres » et annuaire des structures pour adultes handicapés

*Une stratégie enclenchée par le Département du Loiret pour l'accessibilité des transports pour les personnes handicapées et à mobilité réduite.*⁷¹

A l'heure actuelle, **l'ensemble du service de Transport à la demande est accessible aux PMR** et pour les autres transports en communs les mesures de mise en conformité sont en cours.

SERVICES ET EQUIPEMENTS DE SANTE⁷²

Une faible densité en offre de services de proximité dans le domaine de la santé, marquée par de fortes disparités

La Région Centre est caractérisée par **une des plus faibles densités des professions de santé** par rapport aux autres régions françaises. La Région peine à attirer les professionnels du monde de la santé, notamment dans les territoires ruraux.

En 2005, l'étude lancée par le Pays sur les services à la population faisait le **constat d'une densité médicale de médecins généralistes et spécialistes inférieure à celle de la Région** et d'un besoin de santé en augmentation lié au contexte d'augmentation de la population et de son vieillissement.

Cette insuffisante densité médicale est également marquée par de **fortes disparités sur le territoire**.

Carences en matière de soins spécialisés

Des manques se font sentir en matière de **soins spécialisés** comme par exemple en matière d'ophtalmologie, gynécologie, pédiatrie, ORL, psychiatrie, cardiologie ; ainsi que de prise en charge des enfants, adolescents, toxicomanes et personnes handicapées.

Peu d'infrastructures hospitalières sur le Pays

Il existe sur le Pays un **équipement en court séjour limité à l'hôpital de Pithiviers** et à l'antenne de Beaune la Rolande (capacité de 160 lits). Les actes chirurgicaux sont réalisés sur le site du centre hospitalier de Montargis avec lequel l'hôpital de Pithiviers est lié dans le cadre d'un **syndicat inter-hospitalier**. Enfin, un **service maternité** existe, ses activités sont en augmentation après avoir connu des difficultés.



L'hôpital de Pithiviers - <http://www.hopital-pithiviers.fr/>

Encombrement des urgences et une répartition inégale du système de gardes sur le territoire

Le **manque de services de garde** sur de nombreuses communes du Pays entraîne un **engorgement des urgences** de l'hôpital de Pithiviers. Cette situation amène les patients à se diriger vers les services d'urgences des hôpitaux d'Etampes, Montargis ou Orléans.

Il faut noter toutefois l'existence d'une **Maison médicale de garde** qui prend le relais des médecins libéraux les week-ends.

⁷⁰ Schéma départemental en faveur des personnes handicapées (2004-2009)

⁷¹ Schéma départemental d'accessibilité (2008-2015)

⁷² Schéma de services de la population du Pays, PCL DEMETER, 2005 et Diagnostic du territoire-Volet économie, habitat, équipements et services du SCOT, 2007.

ACTIONS OU PROJETS EN COURS DE REALISATION PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- Des **maisons de santé pluridisciplinaires** en projet à Beaune-la-Rolande, Bellegarde et Boiscommun.

SOLIDARITE ET EQUIPEMENTS SOCIAUX – AFOM ET ENJEUX

TABLEAU AFOM (ATOUPS, FORCES, OPPORTUNITES, MENACES) AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Les apports de la concertation sont indiqués en bleu.

+	-
<p>ATOUPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 Communautés de communes qui proposent des services sociaux intercommunaux • Des associations et CCAS des communes qui proposent des activités pour les personnes âgées afin de lutter contre l'isolement et promouvoir le lien intergénérationnel ; elles restent néanmoins ponctuelles sur le volet intergénérationnel • Un développement des services et des types d'accueils pour les personnes handicapées mentales ces dernières années, mais qui reste à élargir • Un service de Transport à la demande du Département accessible aux PMR, et une mise en conformité en cours concernant les transports en commun • Les activités proposées par les centres sociaux • Bonne connaissance des dispositifs du territoire par les partenaires qui travaillent en réseau • Un réseau d'échanges et de savoirs à Pithiviers qui crée du lien • Les associations caritatives (resto du cœur, secours catholique, secours populaire) qui proposent des aides alimentaires, financières, des bons « carburant », des activités pour les plus démunis • 4 structures d'insertion par l'économie qui se sont développées pour les personnes éloignées de l'emploi (Domicile Services, ASER, TRIaction, Jardin de la voie romaine) • La Maison du département propose un accompagnement sur tous les aspects de solidarité 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une absence de données partagées à l'échelle du territoire, rendant difficile l'appréhension des situations sociales sur le territoire : précarité, accueil des gens du voyage,... • Des structures d'hébergement pour personnes âgées au maximum de leur capacité d'accueil • Une répartition inéquitable et une coordination complexe en matière de maintien de service à domicile mises en évidence dans le schéma de services 2005 et dans le diagnostic du SCOT en 2007 • Une faible densité en offre de services de proximité dans le domaine de la santé, marquée par de fortes disparités territoriales (manque de soins spécialisés, faible nombre d'infrastructures hospitalières, inégale répartition des gardes,...) • Manque d'aide alimentaire en période estivale, notamment à Pithiviers et Beaune la Rolande • Une seule épicerie sociale (Malesherbes) sur le territoire • Manque d'information sur les initiatives mises en place autour du thème « intergénérationnel » notamment avec le public scolaire. • Pas de projets « intergénérationnels » sur le logement et pas de projet d'échanges de service • Présence de CAP emploi mais les temps de présence sur le territoire sont insuffisants • Manque de place à l'ESAT • Manque de diffusion d'information sur

<ul style="list-style-type: none"> • L'association IMANIS qui accueille les personnes en situation d'exclusion et une future pension de famille portée par IMANIS • Un service de transport intercommunal à destination des personnes âgées (CC Cœur du Pithiverais) • Présence de CAP emploi • Présence d'associations des amis des maisons de retraite • Présence d'un CLIC à Pithiviers et une coordination gérontologique à Beaune-la-Rolande • Présence de MARPA (Sermaises, Chilleurs-aux-bois, Nesploy) • Un accueil Alzheimer de jour à Pithiviers • Un ESAT (les Cèdres) • Présence du Centre de Chantaloup • Présence d'un Centre médico-psychologique et Centre Médico Psycho Pédagogique • Présence de l'IME de Joinville. 	<p>l'accompagnement proposé pour les personnes handicapées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de formation pour acquérir des compétences
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des maisons de santé pluridisciplinaires en projet (à Beaune-la-Rolande et à Bellegarde) • Proximité du Centre Hospitalier d'Orléans, de Fontainebleau, d'Etampes, de Montargis et de Nemours • Réflexion sur l'extension de l'intervention de l'Association pour l'Ecoute et l'Accueil en Addictologie et Toxicomanies hors Pithiviers • Respect des normes de construction impliquant l'accessibilité 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation de la population et vieillissement impliquant une croissance des besoins de santé • Manque et baisse des financements, menace de réduction des sources de financement public • Accroissement de la précarité • Augmentation de l'écart économique social entre les différentes catégories de la population • La désertification médicale

ENJEUX AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ Améliorer la **connaissance relative à la situation sociale** des habitants du territoire
- ⇒ Répondre aux **problématiques de densité** et de **disparité territoriale** de l'offre de santé
- ⇒ Répondre aux enjeux relatifs au **vieillissement de la population** et aux besoins qu'il implique
- ⇒ Clarifier et coordonner les **services de maintien à domicile** pour un service optimisé et lisible à l'échelle du Pays.
- ⇒ Soutenir les **initiatives d'insertion par l'activité économique** (clauses dans les marchés publics, développement de l'insertion par l'activité économique,...)
- ⇒ **Palier l'accroissement de la paupérisation**
- ⇒ Renforcer les **accueils mixant les différents publics** (sortir de la logique des dispositifs et éviter la stigmatisation des publics)
- ⇒ Favoriser les **initiatives collectives** par la diffusion d'information
- ⇒ Créer du **lien social entre les habitants** en favorisant la création d'association
- ⇒ Mutualiser les **pratiques professionnelles** d'intervention auprès des usagers
- ⇒ Mutualiser les **moyens et les informations** pour aider les familles ayant une **personne handicapée à charge**
- ⇒ Recréer de la **solidarité intergénérationnelle**

SYNTHESE DU CHAPITRE 4 : SERVICES ET VIE SOCIALE

L'information est à la fois **essentielle et complexe** dans les territoires ruraux. Si la plupart des communautés de communes ont un **site Internet** permettant de relayer les principales informations essentielles, les communes, en dehors de Pithiviers et Malesherbes, ont **moins d'outils d'information** à disposition de leurs habitants. Cependant, l'existence de sites internet ne garantit pas nécessairement une bonne connaissance du territoire par les habitants, comme on le voit avec le Syndicat de Pays, qui dispose d'un **site internet très complet, et qui est pourtant peu connu** des habitants. Côté participation, les **initiatives restent ponctuelles** ; en dehors des Agenda 21 communaux, d'un Conseil Communautaire des Jeunes du Malesherbois et de quelques initiatives isolées, les **habitants sont peu invités à participer** à la vie de leur territoire.

Les **technologies de l'information et de la communication** sont un enjeu majeur sur les territoires ruraux ; elles sont **facteur d'attractivité**, auprès des populations jeunes notamment. En la matière, la couverture mobile du Pays est relativement bonne, même s'il reste de **nombreuses zones blanches**. Ces zones blanches valent aussi pour le **Haut débit**. En revanche, les **dispositifs du Conseil Général** (Points Cybercommunes, points d'accès dans les maisons du Département...) permettent aux habitants de disposer à proximité d'un point d'accès à internet.

Pour les plus jeunes, et notamment **en matière de petite enfance**, si le territoire dispose de quelques crèches, de 4 haltes garderies et d'un réseau d'assistantes maternelles par Communauté de communes, **l'offre est encore trop limitée**. Par ailleurs, il est spécifié un **manque en matière de gardes dans des horaires « atypiques »**, sur un territoire où l'intérim est fort et où les migrations domiciles travail sont également importantes, générant des situations complexes pour les parents. La **récente prise de compétence petite enfance par les communautés de communes** permet d'aller vers une évolution positive dans ce domaine.

En matière d'enfance, le **croisement des compétences** (communes et regroupements pédagogiques des communautés de communes) **rend confuse et complexe la compréhension** de ce domaine. Les accueils de loisirs sans hébergements sont **inégalement répartis sur le territoire** et sur les périodes de vacances. Enfin, il est constaté la **saturation des équipements sportifs** mutualisés.

Enfin, pour les jeunes, le territoire dispose des équipements permettant d'effectuer les classes secondaires sur place : **collèges et lycées**. En revanche, **l'offre en matière d'enseignement supérieur, de formation et d'apprentissage est très réduite**, en dehors de quelques BTS. Les Maisons des jeunes sont en développement. Par ailleurs, la Mission Locale, principal acteur en matière d'accompagnement des jeunes, met en garde sur **la progression des demandes d'accompagnement et sur le rajeunissement du public**. L'enjeu de **coordination des différents acteurs** (acteurs institutionnels et entreprises, etc.) est majeur.

En matière de loisirs et plus spécifiquement **d'équipements sportifs et culturels**, l'équilibre est difficile à atteindre dans les territoires ruraux. Ainsi, le nombre d'équipements sportifs sur le territoire se situe dans la moyenne départementale et chaque canton dispose des équipements sportifs structurants ; mais la distance moyenne permettant à un habitant du Pays d'atteindre un équipement reste élevée. Peu sont les équipements accessibles aux personnes à mobilité réduite. En matière de culture, les équipements sont plutôt **centralisés à Pithiviers** : médiathèque, cinéma, etc., même si l'on trouve d'autres lieux d'animation culturelle sur le territoire. Le **tissu associatif est riche et diversifié** (hormis en matière d'environnement) mais manque parfois de recensement et de valorisation. La prise de compétence construction, réhabilitation et gestion des équipements par la majorité des CC **facilite la coordination de l'offre sur chaque territoire**. Enfin, si le programme LEADER avait amorcé la construction d'une **stratégie culturelle à l'échelle du territoire**, cette dernière reste à consolider et à mettre en œuvre, notamment au moyen de la construction d'un véritable réseau culturel et d'une identité culturelle propre au Pays.

Il est complexe de **caractériser l'état de la précarité sociale** sur le territoire. Peu de communautés de communes disposent de services sociaux à destination des publics fragiles. L'offre en matière **d'hébergement et d'accueil des publics précaires est limitée**. Concernant les gens du voyage, le Pays est en règle avec le Schéma Départemental, et **dispose de 2 aires d'accueil**. Pour les personnes âgées, toutes les **structures d'accueil affichent complet** ; l'offre – souvent coûteuse – ne couvre pas la demande du territoire. Un déficit est constaté également pour l'accueil des personnes

souffrant d'Alzheimer. En revanche, les **services et associations de maintien à domicile sont nombreux** ; l'enjeu réside à présent dans la **lisibilité de l'offre**.

Si le développement de structures d'accueil pour personnes handicapées est en cours, **l'offre reste pour le moment incomplète**. En revanche, le Conseil Général a rendu l'intégralité de son **réseau de transport accessible aux PMR**.

En matière de santé, le territoire fait partie des « **déserts médicaux** » **français** ; l'offre de santé est **inégalement répartie** sur le territoire, il y a un **manque cruel de spécialistes**, **l'offre hospitalière est très limitée** et le territoire manque de **service de gardes**, occasionnant un encombrement des urgences.